



ouverture

Ouverture

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa, Canada K1P 1C7
Téléphone : 613-239-5555 Ligne sans frais : 1-800-704-8227
ATS : 613-239-5090 ATS sans frais : 1-866-661-3530
www.capitaleducanada.gc.ca

INFOCENTRE DE LA CAPITALE

90, rue Wellington, Ottawa, Canada K1P 5A1
Téléphone : 613-239-5000 Ligne sans frais : 1-800-465-1867
Télécopieur : 613-239-5063
Courriel : info@ncc-ccn.ca

RÉSERVATIONS DE GROUPE

Téléphone : 613-239-5100 Ligne sans frais : 1-800-461-8020

CENTRE DES BÉNÉVOLES

Téléphone (renseignements généraux) : 613-239-5373
Télécopieur : 613-239-5133
Courriel : volunteer_benevoles@ncc-ccn.ca

BIBLIOTHÈQUE DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Téléphone (bibliothécaire) : 613-239-5123
Télécopieur : 613-239-5179

À moins d'indications contraires, toutes les photographies et les illustrations utilisées dans le présent rapport annuel sont la propriété de la Commission de la capitale nationale.

Afin de réduire les incidences environnementales de ce document, un nombre limité d'exemplaires imprimés a été produit. En remplacement, on peut télécharger le texte en format PDF à l'adresse suivante : <http://www.capitaleducanada.gc.ca/RA2008>.

Imprimé sur du papier Rolland Enviro100 Print, composé entièrement de fibres recyclées après consommation, certifié Choix environnemental et accrédité par le FSC. Ce papier a été fabriqué au Québec par Cascades, sans l'utilisation de chlore et à partir de l'énergie des biogaz.



+ FSC certification (to come)

Introduction	2
Message du président	10
Message de la première dirigeante	11
Faits saillants de l'année	12
Principaux faits saillants sur cinq ans	13
Historique de la CCN	14
Gouvernance	16
Principaux résultats par activité de programme	
Animation et promotion de la capitale	22
Planification, design et utilisation du sol	23
Gestion des biens immobiliers	24
Services généraux	25
Rapport de gestion	26
États financiers de 2007-2008	59
Notes afférentes aux états financiers	65
Annexes	
Annexe I : Comités du conseil d'administration et comités consultatifs et spéciaux de la CCN	80
Annexe II : Partenaires et commanditaires	81
Annexe III : Glossaire	82



La CCN a connu de multiples transformations par le passé. De nos jours, elle change encore afin de s'ouvrir davantage à la population. La société d'État a amorcé le processus en 2000, lorsqu'elle a commandé une étude sur la gouvernance. Par la suite, elle a instauré une assemblée annuelle publique et lancé une série de rencontres annuelles avec des groupes d'intérêt locaux. Pour la première fois, les gens se trouvaient face à face avec des décideurs de la CCN.

OUVERTURE AU
changement

D'autres mesures s'imposaient. Le processus d'ouverture de la société d'État s'est accéléré au cours de la dernière année. La CCN a vu le jour en 1959 sous forme de commission dirigée par un président. Toutefois, les normes modernes de gouvernance exigent que la charge de supervision soit séparée de celle de gestion. Une scission historique a donc eu lieu l'an dernier : le président se trouve à la tête du conseil d'administration, appelé « Commission », tandis qu'une première dirigeante gère la société d'État. En outre, la CCN a créé un comité permanent de la gouvernance, chargé de s'assurer que la composition, les pratiques et les normes du conseil respectent les critères de responsabilisation les plus stricts.

De surcroît, la CCN a, l'an dernier, pris la mesure audacieuse d'ouvrir les réunions du conseil au public, dont elle reconnaît ainsi le droit d'observer le processus décisionnel. Et la société d'État se sert maintenant de son site institutionnel pour fournir des renseignements sur les dates et l'ordre du jour des réunions du conseil ainsi que sur les délibérations qui s'y déroulent.

De toute évidence, la Commission de la capitale nationale a entrepris d'importantes mesures pour que son fonctionnement soit plus ouvert et transparent. Certains secteurs d'activité sont encore protégés par le droit commercial et le droit relatif au respect de la vie privée, mais la société d'État travaille à l'élimination de ces obstacles dans la mesure du possible. Enfin, la CCN a l'intention de créer un poste d'ombudsman externe afin que la population dispose d'un accès facile à des voies de recours lorsque des problèmes surgissent. Les réalisations de 2007 ne constituent que le début d'un long processus résolu de changement visible.

89 p. 100 des résidents de la région de la capitale du Canada soutiennent les initiatives de la CCN en matière d'ouverture et de transparence

— La Commission de la capitale nationale : sondage de 2007 sur la notoriété de la CCN, Environics Research Group.

OCTOBRE 2007

La CCN tient sa rencontre annuelle avec des groupes d'intérêt et le public.

Marie Lemay est nommée première dirigeante pour un mandat de cinq ans, à compter de janvier 2008.

AVRIL 2007

Les rôles de président et de premier dirigeant sont scindés. Micheline Dubé est nommée première dirigeante par intérim, tandis que Russell Mills est désigné président de la Commission pour un mandat de cinq ans.

NOVEMBRE 2007

L'assemblée générale annuelle de 2007 et la première réunion publique de la Commission ont lieu.

DÉCEMBRE 2007

La Commission tient sa deuxième réunion publique.

SEPTEMBRE 2007

Le président et la première dirigeante annoncent publiquement la mise en œuvre de nouvelles initiatives visant à accroître l'ouverture et la transparence à la CCN.

JANVIER 2008

Marie Lemay entre en fonction à titre de première dirigeante.

La Commission tient sa troisième réunion publique.

Par sa programmation, ses manifestations publiques et ses activités, la CCN se sert de la capitale du Canada pour faire connaître le pays à la population canadienne, soit le pays d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Ainsi, en 2007, elle a tiré parti d'un important anniversaire national pour ouvrir une fenêtre sur le passé du Canada et narrer un fascinant récit.

OUVERTURE AUX

idées



En 1857, la reine Victoria rendait sa célèbre décision et choisissait une nouvelle capitale pour le Canada. Vingt ans de recherches prenaient ainsi fin d'une façon inattendue dans une petite ville forestière située sur la rivière des Outaouais. Tout au cours de l'année anniversaire, des expositions organisées dans la région ont rappelé le débat sur la capitale qui s'est déroulé depuis la rébellion de 1837 jusqu'à la décision définitive de 1857. Elles ont raconté comment, après des années de changement politique, de délibérations et de véritables conflits, le gouvernement britannique a, au bout du compte, rejeté les centres historiques du Haut-Canada et du Bas-Canada en faveur d'une jeune collectivité se trouvant à la frontière éloignée du Canada français et du Canada anglais. La CCN a complété les expositions par une série de conférences publiques qui ont examiné divers aspects historiques de ce débat.

Et l'avenir n'a pas été oublié en 2007. De jeunes Canadiens ont afflué dans la région pour participer à un forum jeunesse national sur l'environnement et la diversité. Les participants ont été invités à livrer leurs impressions sur la capitale d'aujourd'hui et celle de demain. Jill Aalhus, de Fort St. John, en Colombie-Britannique, a décrit l'enthousiasme suscité par la découverte d'un coin de pays où les tours de bureaux et les forêts se côtoient pratiquement. Elle a écrit : « La région a appliqué la valeur canadienne de diversité et de métissage des idées à son environnement. Notre environnement. »

Quand on lui a demandé qu'elle était sa vision de la capitale de l'avenir, la jeune auteure a répondu : « Je crois qu'à l'occasion de la célébration des 150 ans du pays, l'éclat et la beauté d'Ottawa feront de la ville un exemple pour toutes les villes canadiennes. La capitale est un symbole du Canada et de tout ce que nous essayons d'accomplir. »

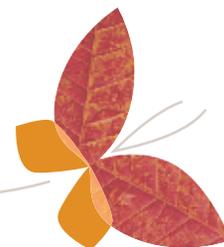
« La capitale est un symbole du Canada et de tout ce que nous essayons d'accomplir. »

— Jill Aalhus, 15 ans, lauréate du concours de journalisme, forum jeunesse « Ultra-méga-giga : une mission capitale ».

Célébration du 150^e anniversaire

1^{er} JUIN La CCN plante 150 pins blancs symboliques à la grandeur de la région pour souligner le choix d'Ottawa comme capitale du Canada par la reine Victoria en 1857. **29 ET 30 JUIN** Mettant en valeur le chef Richard Bradshaw et plus de 120 chanteurs et musiciens, *Opéra sous les étoiles* accueille 20 000 spectateurs au parc des Plaines-LeBreton durant le week-end de la fête du Canada. **DU 19 AU 22 JUILLET** « Orchestres dans le parc » attire plus de 17 000 personnes. En vedette : l'Orchestre du Centre national des Arts et des musiciens invités venant de partout au Canada. **16 ET 17 OCTOBRE** À l'occasion du Sommet sur la capitale canadienne, six historiens canadiens de renom participent à une série de conférences gratuites sur le thème « Conflit et compromis ». **DU 16 AU 18 OCTOBRE** Le forum jeunesse « Ultra-méga-giga : une mission capitale » rassemble 130 journalistes en herbe âgés de 14 à 17 ans et venant des quatre coins du pays. **31 DÉCEMBRE** « La grande finale », spectacle pyromusical unique en son genre, marque le jour de l'anniversaire de la révélation du choix d'Ottawa comme capitale par la reine Victoria dans une correspondance officielle.

Image : Archives publiques de l'Ontario, C 335-0-0-0-5 (détail), Collection des portraits royaux



OUVERTURE AU

dialogue

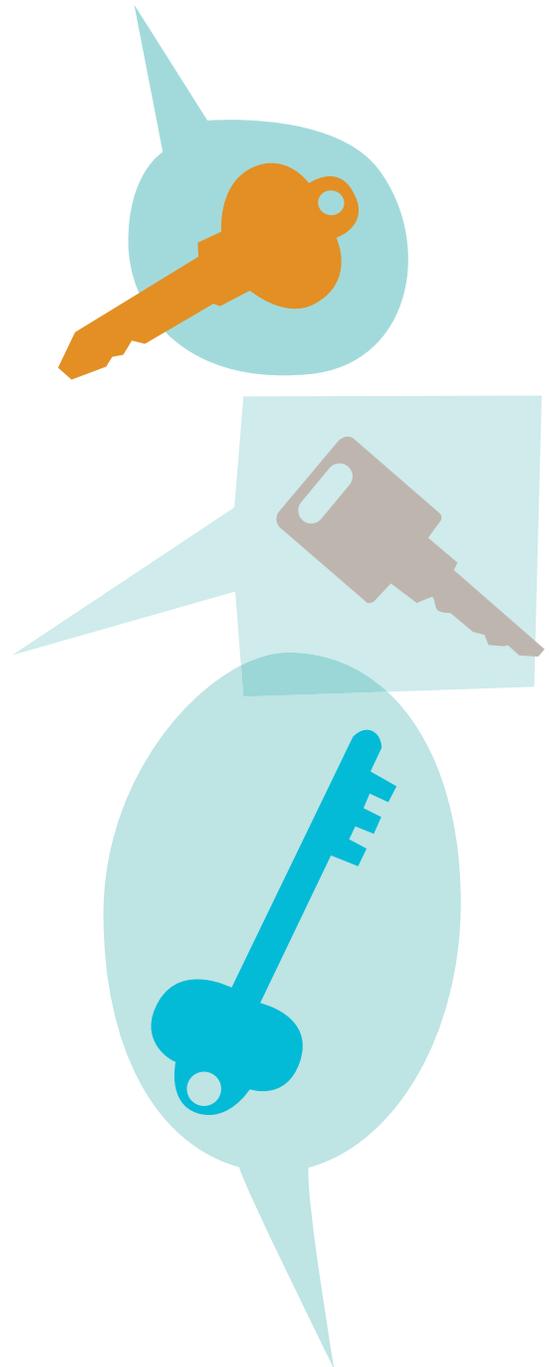
L'aménagement et la promotion d'une capitale représentent une tâche de longue durée qui exige la participation de toutes les parties prenantes, y compris le grand public. Au fil des ans, la CCN s'est appliquée à favoriser le dialogue avec la population canadienne, et ces efforts se sont intensifiés en 2007-2008.



À cet égard, les consultations publiques ne constituent pas une nouveauté pour la CCN. Toutefois, un changement d'optique est devenu évident au cours du dernier exercice, alors que la société d'État a élargi sa gamme d'initiatives pour inclure davantage toutes ses parties prenantes. La CCN avait l'habitude d'informer et de consulter la population. Maintenant, elle voit à inviter les parties intéressées, y compris ses partenaires fédéraux, non seulement à dialoguer, mais à participer, à contribuer et à influencer la prise de décisions. Le nouveau modèle de consultation a déjà prouvé son utilité, par exemple au chapitre de l'ouverture et de la transparence : le public a été appelé à prendre part à une consultation en ligne, tandis que des groupes d'intérêt ont été conviés à une rencontre avec la Commission afin de mettre au point diverses initiatives. Ce modèle s'est aussi révélé très pratique quand il s'est agi de présenter, lors de séances publiques, des questions à trancher, comme le concept de design et l'étude de design urbain élaborés pour le projet d'expansion du Centre des congrès d'Ottawa. Enfin, la société d'État a vu à actualiser son site Web, afin de présenter à la population des renseignements plus pertinents et opportuns.

L'importance que la CCN accorde aux bonnes communications et aux relations publiques est tout aussi manifeste dans ses initiatives destinées à instaurer, en son sein, une nouvelle philosophie du service à la clientèle. Il s'agit, en fait, d'édifier une nouvelle culture institutionnelle dans le contexte de laquelle chaque employé reconnaît que les relations avec la population font partie intégrante de son travail.

Enfin, le soutien positif des médias importe également pour que la collectivité soutienne fermement la mission de la CCN et y contribue. Pour favoriser ce soutien, la société d'État a continué d'organiser des séances d'information et des breffages techniques pour avertir les médias des nouvelles de dernière heure et les tenir pleinement au courant des faits nouveaux majeurs.



« La CCN s'est engagée à travailler plus étroitement avec la population de sorte qu'ensemble nous puissions continuer de bâtir une capitale de calibre international. »

— Marie Lemay, première dirigeante de la CCN.



OUVERTURE À tous

L'année : 2007. Le lieu : les plaines LeBreton. Imaginez une nuit d'été dans un parc du centre-ville, où une foule détendue et diversifiée se rassemble pour écouter un orchestre ou des airs d'opéra sous les étoiles. Voilà le genre de lieu et d'expérience que la CCN s'affaire à créer pour la capitale du Canada.



L'an dernier, l'inauguration du plus récent parc consacré aux festivals a souligné le rôle de la société d'État dans la création d'espaces publics de qualité dans la capitale. Présentés notamment en collaboration avec le Centre national des Arts, la Compagnie d'opéra canadienne et Opéra Lyra Ottawa, « Orchestres dans le parc » et *Opéra sous les étoiles* ont célébré l'inauguration d'un autre « trésor » de la région et témoigné de l'engagement de la CCN envers un aménagement de la capitale qui communique la quintessence de la « canadianté » à la population du pays.

Le réaménagement du secteur vise deux buts bien précis : la restauration d'un quartier historique sous la forme d'une collectivité moderne et durable ainsi que l'affectation de vastes terrains à des fins publiques enrichissantes. La population a déjà accès aux terrains occupés par le Musée canadien de la guerre et le parc des Plaines-LeBreton. Et de longues aires de verdure ont été réservées le long de la rivière des Outaouais, où un circuit d'interprétation renseigne marcheurs et cyclistes.

Par ailleurs, un autre grand trésor de la capitale a été remis en état en 2007 : la façade principale de Rideau Hall, résidence officielle de la gouverneure générale du Canada. Les armoiries royales, probablement les plus grandes jamais sculptées dans le calcaire, ornent cette façade. Celle-ci ayant été détériorée à cause de l'érosion des dépôts d'argile contenus dans la pierre, des travaux considérables ont dû être réalisés pour restaurer l'intégrité structurale, notamment la sculpture de nouveaux éléments décoratifs en pierre et le remplacement d'autres.



L'aile Mappin de Rideau Hall Construite en 1913. Achèvement des travaux dans les années 1960. Désignation comme édifice du patrimoine classé, en 1986. Restauration de la façade principale en 15 mois. Investissement, par la CCN, dans ce projet de remise en état : 7,7 millions de dollars.



MESSAGE DU PRÉSIDENT vers la transparence

La saine gestion publique est essentielle à l'instauration et au maintien de la confiance entre une société et ses parties prenantes. Aujourd'hui, la population est bien informée et elle s'implique. Elle a indiqué clairement qu'elle voulait obtenir de l'information et, aussi, se faire entendre dans le contexte du processus décisionnel. La CCN a donné suite à ces exigences en 2007-2008.



Le président,

idées fraîches. En même temps, nous reconnaissons l'apport considérable des anciens membres aux grandes réalisations de la société d'État. Et cette année, nous avons établi un comité permanent de la gouvernance, afin de continuer de favoriser le dynamisme des membres et de voir à ce que la Commission respecte les normes les plus élevées.

Ma nomination à la charge de président en 2007 a coïncidé avec les dernières étapes de l'examen du mandat de la CCN par un comité indépendant. Dans l'ensemble, le rapport du comité soutient l'organisme, ses réalisations et sa pertinence. Il renferme, par ailleurs, une suggestion de fond en matière d'amélioration : le besoin persistant d'une ouverture et d'une transparence plus grandes. Nous avons compris le message. Aussi, dans l'attente de la réponse du gouvernement au rapport, nous avons instauré des changements spectaculaires.

Russell Mills

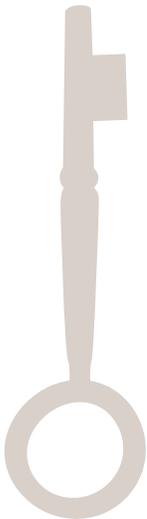
Nous avons accompli des progrès considérables pour la création d'un organisme plus ouvert et plus responsable. La décision, prise par la Commission, d'ouvrir ses séances ordinaires au public souligne sa détermination à faire participer les gens à ses travaux d'une manière plus fondamentale. Nous avons également jeté les bases d'autres changements importants à venir, par la création de mécanismes visant à inciter la population à communiquer ses idées, ses propositions et ses préoccupations à la CCN. Enfin, nous serons dotés d'un ombudsman qui relèvera directement de la Commission et qui représentera ceux et celles qui éprouvent des difficultés avec la société d'État.

La restructuration qui a eu lieu à la tête de la société d'État l'an dernier constitue probablement la modification la plus lourde de conséquences. Pour la première fois de l'histoire de la CCN, le poste de président est distinct de celui de premier dirigeant. La séparation de la supervision stratégique et des activités quotidiennes a énormément renforcé le régime de responsabilisation, conformément aux normes modernes.

Je m'intéresse tout particulièrement à la question de l'ouverture et de la transparence, parce que je crois que celles-ci représentent les meilleurs promoteurs de la responsabilisation des institutions publiques. Je suis persuadé que notre capacité à travailler d'une manière créative dans la capitale dans les années à venir dépend de notre aptitude à instaurer un climat de confiance et de collaboration au sein de la collectivité de la capitale, et ce, par une saine gestion publique.

La Commission a également changé d'autres manières importantes. Onze des quinze membres étant nouveaux, ils contribuent à un regain d'énergie et avancent des

LOI ET MANDAT Le Parlement du Canada a créé la Commission de la capitale nationale par la *Loi sur la capitale nationale* (éditée en 1958 et modifiée en 1988). Ce texte a établi la CCN à titre de société d'État dotée de deux objectifs principaux : établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale; et organiser, parrainer et promouvoir, dans la région de la capitale nationale, des activités et des manifestations publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social, en tenant compte du caractère fédéral du pays, de l'égalité du statut des langues officielles du Canada ainsi que du patrimoine des Canadiens. Le mandat de la CCN consiste notamment à coordonner les orientations et les programmes du gouvernement du Canada portant sur l'organisation, la commandite ou la promotion, par les ministères fédéraux, d'activités et de manifestations publiques liées à la région de la capitale du Canada. Ce mandat comprend aussi l'approbation de la conception des bâtiments ainsi que de tous les changements apportés à l'usage des terrains fédéraux dans cette région.



MESSAGE DE LA PREMIÈRE DIRIGEANTE s'ouvrir et tendre la main

Dans mon premier rapport annuel à titre de première dirigeante, je tiens à dire que je me sens privilégiée de servir cette institution historique, dont la mission est de veiller à ce que la capitale se développe en un reflet fidèle du pays.

Aujourd'hui, la CCN amorce une période de changement. Les nouveaux dirigeants en sont d'importants éléments, tout comme les initiatives actuelles visant à accroître l'ouverture et la transparence. La société d'État possède une feuille de route impressionnante et de fait, le récent examen de son mandat par un comité indépendant a confirmé la pertinence de son rôle dans la capitale. Et nombre d'accomplissements dont le présent rapport fait état témoignent d'un objectif clé : encourager le partage du défi que représente l'édification d'une grande capitale moderne.

Les partenariats et les alliances représentent en effet une condition fondamentale de réussite. Aussi suis-je heureuse des progrès réalisés au cours du dernier exercice au chapitre des relations avec nos partenaires à tous les échelons. Par exemple, la CCN a continué de coordonner plusieurs initiatives en matière de planification et de transport. Parallèlement, nous sommes conscients de la nécessité d'écouter plus attentivement la population et les parties prenantes locales, de communiquer plus efficacement avec la collectivité et de l'impliquer avec plus d'efficacité. Et nous remanions nos programmes de consultations publiques afin de nouer des relations vraiment empreintes de collaboration. Ces améliorations feront partie intégrante de la manière dont la CCN exercera ses activités à l'avenir.

Par ailleurs, la société d'État investit considérablement dans la conservation de biens fédéraux majeurs, l'aménagement d'un vaste réseau d'espaces verts et la préservation de milieux naturels comme la Ceinture de verdure et



La première dirigeante,

Marie Lemay,
ing., P.Eng.

le parc de la Gatineau. J'aimerais souligner ici certaines réalisations de la CCN en 2007-2008, soit la restauration de la façade principale à caractère historique de la résidence de la gouverneure générale, l'approbation d'un projet d'aménagement à usage mixte sur la rue Sparks, ainsi que deux acquisitions : celle d'une propriété patrimoniale de premier ordre — la résidence du fondateur du canton de Hull — et celle de terrains d'intérêt national dans le parc de la Gatineau. Les terrains de la CCN sont riches de sens pour la capitale, et ils sont mis en valeur par une programmation dynamique qui transmet des messages importants à la population canadienne. Ainsi, par exemple, la société d'État a organisé en 2007-2008 des activités qui soulignaient le 150^e anniversaire du choix d'Ottawa comme capitale et dont le point culminant a été un fascinant spectacle multimédia présenté en plein air le 31 décembre 2007.

En revoyant les réalisations du dernier exercice, je constate des progrès tangibles dans la création d'une CCN renouvelée, plus ouverte et responsable. Et madame Micheline Dubé, première dirigeante intérimaire avant mon arrivée, a collaboré étroitement avec le conseil d'administration et les employés pour jeter les bases de ces changements. Je la remercie de ses efforts.

En regardant vers l'avenir, je vois une organisation forte et gagnante qui est respectée pour son intégrité et son attachement à l'excellence et le service à la population. Je vois la CCN en tant que chef de file de l'urbanisme moderne, surtout dans des domaines cruciaux comme la gestion environnementale et le transport interprovincial. Je vois aussi un organisme pertinent qui est en relation étroite avec les collectivités qu'il dessert. Des temps prometteurs se profilent à l'horizon.

Ma vision de la CCN est celle d'un organisme ouvert et transparent, qui est en relation étroite avec les collectivités qu'il dessert et mène à bien son mandat national de bâtir une capitale pour tous les Canadiens. » — Marie Lemay

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE

RELATIONS AVEC LA POPULATION

CANADIENNE Célébration du 150^e anniversaire du choix d'Ottawa comme capitale et du 400^e anniversaire de la fondation de Québec. • Participation d'un million de personnes aux manifestations vedettes. • Un million de jeunes Canadiens rejoints par les programmes de la CCN. • Expansion des activités de rayonnement national pour la fête du Canada et le Bal de Neige. • Perception positive de la CCN par deux tiers des résidents de la capitale du Canada. • Stimulation des principaux partenariats liés aux programmes.

DE LA VISION À L'ACTION

Commencement du Plan directeur des terrains urbains de la capitale. • Début de l'évaluation du *Plan de la capitale du Canada*. • Évaluation du *Plan directeur de la Ceinture de verdure*. • Accomplissement de progrès relativement à l'évaluation environnementale de futures liaisons interprovinciales. • Instauration d'un partenariat pour l'intégration du transport en commun interprovincial — étude de planification du secteur du cœur.

LEADERSHIP ET MOBILISATION Scission des postes de président et de premier dirigeant. • Nomination de nouveaux dirigeants : Russell Mills comme président et Marie Lemay comme première dirigeante. • Création du Comité de la gouvernance. • Annonce d'initiatives en matière d'ouverture et de transparence. • Ouverture au public des réunions du conseil d'administration. • Réitération de l'engagement de la CCN envers la mobilisation du public.

MISSION

Susciter un sentiment de fierté et d'unité nationale par l'entremise de la région de la capitale du Canada.

INTENDANTE DE LA CAPITALE

Inauguration du parc des Plaines-LeBreton. • Acquisition de deux propriétés privées dans le parc de la Gatineau. • Acquisition de la maison patrimoniale historique de Philemon Wright. • Restauration de la façade principale de Rideau Hall. • Ouverture et maintien en état sûr de biens de la CCN destinés à un usage public. • Entretien adéquat de sites contaminés.



PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS SUR 5 ANS POUR LES EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS

(en milliers de dollars)

	2008	2007	2006	2005	2004
PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS FINANCIERS					
		Redressé		Redressé	
Financement d'exploitation					
Crédits parlementaires liés aux dépenses d'exploitation	78 160	77 198	70 195	68 404	67 936
Produits d'exploitation	37 005	37 642	51 675	33 429	32 580
	115 165	114 840	121 870	101 833	100 516
Financement des immobilisations corporelles					
Crédits parlementaires liés aux dépenses en immobilisations corporelles*	17 935	17 935	22 898	33 263	46 441
Virement du Fonds d'acquisition et d'aliénation au programme d'immobilisations corporelles	215	3 739	5 589	7 366	13 964
	18 150	21 674	28 487	40 629	60 405
Charges d'exploitation	131 455	127 666	125 585	133 679	116 417
Immobilisations					
Terrains	262 225	258 028	267 161	285 716	305 964
Immeubles et infrastructures (net de l'amortissement)	245 543	246 602	237 493	249 099	248 346
Acquisition et amélioration des immobilisations corporelles	21 827	21 952	19 424	35 438	64 023
Projets importants d'immobilisations corporelles					
Réaménagement des plaines LeBreton	1 795	1 778	7 022	24 697	25 787
Résidences officielles	4 551	5 939	2 530	568	5 352
Acquisition de biens immobiliers	2 599	904	–	–	36 112
Fonds d'acquisition et d'aliénation	42 887	44 015	43 655	19 130	21 308

* Y compris le financement pour des projets spéciaux

CHARGES D'EXPLOITATION



- Animation et promotion de la capitale : 17 %
- Planification, design et utilisation du sol : 3 %
- Gestion des biens immobiliers : 61 %
- Services généraux : 19 %

Données opérationnelles clés Plus de
470 kilomètres carrés de terrain
Des centaines
de voies, d'immeubles et de rues
179 kilomètres de sentiers
récréatifs
561 baux
437 employés
21 parcs dont la CCN
est propriétaire ou gestionnaire ou dont elle assure l'entretien
6 résidences officielles

HISTORIQUE DE LA CCN racines et croissance



1899 : LA COMMISSION D'EMBELLISSEMENT D'OTTAWA (CEO) Les efforts de la CEO conduisent au nettoyage des bords du canal Rideau, encombrés par des entrepôts, des hangars, des parcs à bois débités et des piles de matériaux de construction. La CEO crée aussi des parcs et la première promenade panoramique d'Ottawa : la promenade de la Reine-Elizabeth (appelée alors « The Driveway »).

1903 : LE PLAN TODD En 1903, la CEO engage Frederick G. Todd, architecte-paysagiste de Montréal, chargé d'établir un plan directeur. Le plan Todd jette les bases d'un vaste réseau de parcs. Il propose aussi un parcours d'honneur pour relier les édifices du Parlement à Rideau Hall, résidence officielle du gouverneur général.

1915 : LE RAPPORT HOLT En 1913, la toute nouvelle Commission du plan fédéral embauche l'architecte américain Edward Bennett, principal artisan du plan d'aménagement avant-gardiste de Chicago de 1909. Bennett a été le principal collaborateur du rapport Holt, lequel exposait en détail comment et où devaient être réalisés les futurs travaux d'aménagement dans la région de la capitale. Mais la plupart des recommandations du rapport Holt durent être mises de côté, le gouvernement fédéral ayant besoin de toutes ses ressources pour soutenir le rôle du Canada lors de la Première Guerre mondiale.

1927 : LA COMMISSION DU DISTRICT FÉDÉRAL (CDF) En 1927, la situation financière du Canada a repris assez de mieux pour permettre la création d'un organisme doté d'un mandat et d'un pouvoir d'aménagement élargis. Les nombreuses réalisations de la CDF comprennent l'élargissement du réseau de parcs de la région de la capitale, y compris la partie sud de ce qui est maintenant le parc de la Gatineau, l'amélioration et le prolongement de la promenade de la Reine-Elizabeth le long du canal Rideau, la restauration du lac Dows et la construction du pont Champlain franchissant la rivière des Outaouais à l'ouest de Hull.

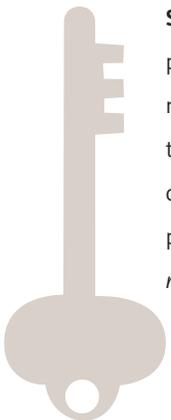
1950 : LE PLAN GRÉBER À compter de 1946, l'architecte et urbaniste français Jacques Gréber qui guidait le travail d'un nouveau Comité d'aménagement de la capitale nationale, composé de Canadiens de partout au pays, dans l'élaboration d'un plan qui allait être connu sous le nom de « plan Gréber ». Ce plan recommande des travaux d'envergure qui allaient profondément modifier la région de la capitale.

1958 : LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (CCN) La CCN est créée pour mettre à exécution le plan Gréber. Elle a le mandat d'aménager, de préserver et d'améliorer la région de la capitale nationale conformément à son importance nationale. Forte de ce mandat d'aménagement et du pouvoir d'acquiescer et d'administrer des terrains et des bâtiments, de réaliser des projets d'immobilisations et de collaborer avec les organismes publics et privés, la CCN a pu concrétiser, au cours des années 1960 et 1970, la vision de la région de la capitale qu'avait Jacques Gréber.

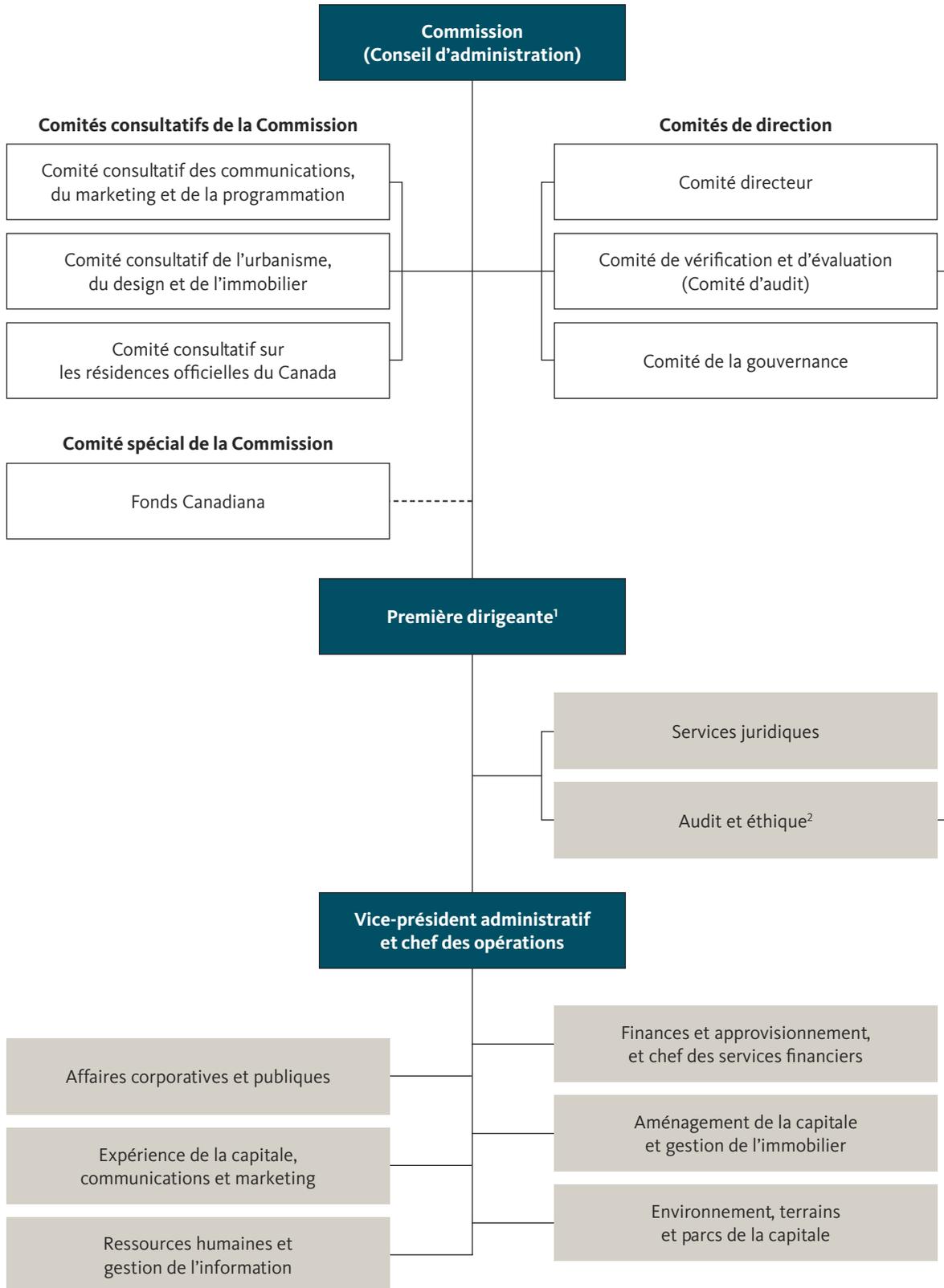
DEPUIS 1988 Depuis cette date, le mandat de la CCN comprend la programmation d'activités publiques qui inspirent fierté et unité parmi les Canadiens, qui aident la région de la capitale du Canada à être un lieu de rassemblement national, et qui contribuent à faire mieux connaître le Canada aux Canadiens et aux visiteurs de l'étranger.

Photo, en haut à gauche : James Ballantyne, Bibliothèque et Archives Canada, PA-133655

STATUT DE SOCIÉTÉ D'ÉTAT À titre de société d'État, la CCN est assujettie au cadre redditionnel prévu à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Du fait de ces dispositions, elle doit rendre des comptes au Parlement, mais elle possède en même temps à la fois l'autonomie nécessaire pour orienter l'aménagement à long terme des terrains fédéraux de la capitale, la souplesse voulue pour harmoniser ses plans avec ceux des administrations municipales de la région et des gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que le pouvoir de conclure des ententes de partenariat pour atteindre ses objectifs. Enfin, la CCN est assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Et elle est la seule société d'État à être régie par le *Règlement sur les marchés de l'État*.



ORGANIGRAMME DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE



1. La première dirigeante est également membre de la Commission.

2. La fonction d'audit relève directement du Comité de vérification et d'évaluation (Comité d'audit).

GOVERNANCE

La saine gestion publique est essentielle pour que la CCN réalise son mandat, atteigne les objectifs fixés et serve l'intérêt public. À titre de société d'État responsable, la CCN a établi un solide régime de responsabilisation qui répartit adéquatement les pouvoirs et les responsabilités entre l'État, la Commission et la direction. Des changements contenus dans la récente *Loi fédérale sur la responsabilité* touchent la CCN, notamment la scission des postes de président et de premier dirigeant. Cette modification est importante, car elle favorise l'indépendance de la Commission par rapport à la direction et permet une supervision plus complète.

Structure de la CCN

L'organigramme de la page précédente illustre les rapports entre la Commission, ses comités (les comités de direction et les comités consultatifs), les cadres supérieurs et les divers secteurs. La société d'État compte 437 employés qui s'occupent de la planification, de l'édification, de la promotion et de l'utilisation significative de la région de la capitale du Canada.

Obligation de rendre des comptes au public

La CCN rend des comptes à la population canadienne par l'entremise du Parlement et du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités. Le gouvernement tient compte des intérêts de la population du pays quand il communique les politiques et les priorités fédérales pour la CCN. La Commission s'oriente sur celles-ci lors de la prise de décisions tout au long de l'exercice et, chaque année, lors de l'élaboration d'un nouveau plan d'entreprise. Un résumé du plan d'entreprise et un rapport annuel sont déposés tous les ans au Parlement. Par le truchement de ces documents, la société d'État rend compte de son rendement par rapport aux objectifs, aux stratégies et aux cibles de rendement.

Examen du mandat

En avril 2006, le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités a proposé un examen du mandat de la CCN. Un comité de trois membres a été formé pour évaluer la pertinence de la société d'État, notamment celle de ses fonctions et de ses activités, ainsi que sa gouvernance et son financement. Le comité a remis publiquement son rapport final au ministre en décembre 2006. Ses recommandations traitent surtout des points suivants : la gouvernance et l'ouverture; l'octroi d'une plus grande importance à la planification à long terme dans la capitale; le renforcement du rôle de coordination, notamment dans le secteur des transports; l'intendance des biens; et l'obtention d'un financement adéquat. Le comité a également fait état des limites imposées aux pouvoirs de la CCN ainsi que des réductions du financement qui ont abouti à la prise de décisions difficiles et engendré de graves problèmes de relations publiques.

La CCN attend maintenant une réponse officielle du gouvernement à l'examen. Elle a néanmoins réagi en 2007-2008 en élaborant et en annonçant de nouvelles initiatives destinées à rendre la société d'État plus ouverte et transparente (par exemple des réunions publiques de la Commission), et en accroissant sa capacité de planification pour la réalisation d'examen d'éléments clés de son cadre de planification de la capitale au cours des prochaines années (notamment pour actualiser le *Plan de la capitale du Canada*, deux plans directeurs et le portefeuille de la Masse des terrains d'intérêt national).

Conseil d'administration

La Commission de la capitale nationale est dirigée par une commission nationale chargée de s'assurer que les ressources institutionnelles sont protégées et utilisées avec efficacité et efficience. En plus d'encadrer la société d'État et de lui donner une orientation stratégique, la Commission s'efforce de favoriser de bonnes relations avec les gouvernements, les administrations municipales et le public, tout en surveillant et en évaluant le rendement et en présentant des rapports sur ce sujet. En outre, la Commission supervise les comités de direction et consultatifs et tient compte de leurs conseils. (*Voir la liste des comités et de leurs membres à l'annexe I.*)

Rôle du président

Entrée en vigueur le 1^{er} avril 2007, la *Loi fédérale sur la responsabilité* a scindé la charge de président et premier dirigeant en deux postes distincts. Russell Mills est président de la CCN depuis le 30 avril 2007.

Le président dirige la Commission, fournit une observation indépendante et rend des comptes directement au ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités. Pour sa part, la première dirigeante est redevable de la gestion de l'organisme à la Commission et elle y représente la direction.

Réalisations du conseil d'administration

L'exercice a été une année de transition et de renouveau pour la Commission : douze nouveaux membres ont assisté à leur première réunion, y compris le nouveau président et deux premières dirigeantes successives.

CONSEIL D'ADMINISTRATIONDu 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008**Russell Mills**
Ottawa
(Ontario)Président
Du 30 avril 2007
au 29 avril 2012**Marie Lemay**
Chelsea
(Québec)Première dirigeante
Du 7 janvier 2008
au 6 janvier 2013**Micheline Dubé**
Ottawa
(Ontario)Première dirigeante
Du 4 avril 2007
au 6 janvier 2008**Adel A. Ayad**
Ottawa
(Ontario)Du 15 novembre 2007
au 14 novembre 2011**Jagtar Bains**
Victoria
(Colombie-Britannique)Du 2 juin 2005
au 1^{er} juin 2008**Kory Bobrow**
Beaconsfield
(Québec)Du 11 octobre 2007
au 10 octobre 2011**Anne Fry**
Edmonton
(Alberta)Du 30 mai 2002
au 26 octobre 2008**Hélène Grand-Maître**
Gatineau
(Québec)Du 1^{er} avril 2007
au 31 mars 2011**Jacqueline Holzman**
Ottawa
(Ontario)Du 15 novembre 2007
au 14 novembre 2009**Richard P. Jennings**
Gatineau
(Québec)Du 3 décembre 2007
au 2 décembre 2009**Eric D. MacKenzie**
Fredericton
(Nouveau-Brunswick)Du 5 mars 2007
au 4 mars 2010**Frieda Martselos**
Fort Smith
(Territoires du Nord-Ouest)Du 9 juin 2005
au 8 juin 2008**Jason M. Sordi**
Richmond Hill
(Ontario)Du 30 avril 2007
au 29 avril 2010**Robert Tennant**
Ottawa
(Ontario)Du 5 mars 2007
au 4 mars 2010**James Yamashita**
Winnipeg
(Manitoba)Du 29 août 2005
au 28 août 2008

La CCN tient à remercier les membres du conseil suivants, dont le mandat a pris fin en 2007-2008 :

Allison A. Fisher
Ottawa
(Ontario)
Le 14 novembre 2007**Claudia Chowanec**
Ottawa
(Ontario)
Le 14 novembre 2007**Daniel J. MacLeod**
New Glasgow
(Nouvelle-Écosse)
Le 29 août 2007 (*décédé*)**Jacques Carrière**
Gatineau
(Québec)
Le 2 décembre 2007**Marcel Legault**
Vaudeuil-Dorion
(Québec)
Le 10 octobre 2007**Michael E. Kusner**
Markham
(Ontario)
Le 29 avril 2007

En septembre 2007, le président et la première dirigeante ont annoncé publiquement des initiatives visant à améliorer l'ouverture et la transparence à la CCN, y compris l'invitation du public à assister aux réunions ordinaires du conseil d'administration. Ainsi, lors de la première séance publique, le 7 novembre 2007, les gens ont pu observer eux-mêmes le processus décisionnel de la société d'État. Et, afin de maximiser le rayonnement auprès de la population, l'ordre du jour et le procès-verbal des réunions ont été publiés dans le site Web de la CCN, et les rencontres ont été diffusées sur le Web en direct. Seuls les points qui abordaient des secrets confidentiels du Cabinet ou des renseignements sensibles et protégés ont fait l'objet de réunions à huis clos. En 2007-2008, la Commission a tenu trois séances publiques, quatre séances à huis clos, une rencontre annuelle avec des groupes d'intérêt locaux et une assemblée générale annuelle.

Au cours de l'exercice, la Commission a approuvé le rapport annuel, le plan d'entreprise et les états financiers de la CCN, de nombreuses transactions immobilières, l'apport de changements à des projets de design et d'utilisation du sol, des marchés de construction, et des contrats de location. Elle a également donné son aval à d'autres projets, conformément aux pouvoirs que lui confèrent la *Loi sur la capitale nationale* et les règlements administratifs de la société d'État.

Voici quelques-unes des principales approbations :

- un programme dynamique d'actualisation, par la CCN, d'éléments de son cadre de planification de la capitale, au cours des quatre prochaines années;
- l'acquisition de trois propriétés privées dans le parc de la Gatineau (une résidence, un terrain vague et une vaste propriété aménageable);
- le profil d'administrateur de la CCN;
- les initiatives en matière d'ouverture et de transparence.

Orientation

La CCN accueille les nouveaux membres de la Commission en leur donnant un exposé sur la responsabilisation, la structure des rapports hiérarchiques et les règlements. Ces administrateurs se renseignent sur les programmes de la CCN et passent en revue les questions d'actualité avec des membres de la haute direction. En outre, ils reçoivent un exemplaire de lignes directrices et de documents fédéraux connexes sur la gouvernance des sociétés et ils assistent à une séance d'information qui se concentre sur les rôles et les responsabilités, la déontologie et les conflits d'intérêts. De plus, ils suivent un cours sur la gouvernance qui est approuvé par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Indépendance

Les membres de la Commission doivent agir avec honnêteté, diligence et prudence et en toute bonne foi, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ils sont renseignés sur les dispositions d'un

règlement administratif visant à prévenir les conflits d'intérêts et agissent en conséquence. En outre, ils doivent se retirer du processus décisionnel lorsqu'ils risquent de se trouver en situation de conflit d'intérêts. La CCN exige que chaque nouveau membre lise le *Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat* et indique qu'il en comprend les principes.

Relations avec la direction

Les réunions de la Commission commencent par un exposé et une discussion de l'actualité et des projets en cours. La Commission participe pleinement à la planification stratégique de la CCN. D'abord, elle discute des résultats de la retraite stratégique annuelle de la direction et élabore une orientation pour le plan d'entreprise de l'exercice en cours. En outre, la Commission examine, trois fois par année, le rendement de la société d'État par rapport aux cibles de rendement. Enfin, elle approuve le plan d'entreprise et le rapport annuel avant la présentation de ces documents au ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités.

Évaluation du rendement

En 2006, lors de la dernière autoévaluation, la majorité des membres ont jugé de bon à au-dessus de la moyenne le rendement de la Commission. La gestion des risques et la planification de la relève pour les postes de président et de premier dirigeant et ceux de la haute direction ont constitué les domaines d'intérêt particulier. Après l'autoévaluation, la Commission a participé à une séance de rétroaction animée par un cabinet spécialisé, et elle a actualisé des outils et des questionnaires pour l'évaluation du rendement. Aucune évaluation du rendement de la Commission n'a eu lieu en 2007-2008, étant donné l'important renouvellement de sa composition. On prévoit en réaliser une au cours du prochain exercice financier.

Évaluation objective et indépendante

Le Bureau du vérificateur général du Canada est le vérificateur indépendant de la CCN. Il effectue chaque année la vérification de ses états financiers. En outre, tous les cinq ans, le vérificateur général ou la vérificatrice générale entreprend, comme en 2007, un examen spécial des pratiques et des systèmes jugés essentiels, afin de fournir l'assurance raisonnable que les biens de la société d'État sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace et que le déroulement des activités est efficace. Le Bureau du vérificateur général du Canada a présenté les conclusions du plus récent examen spécial à la Commission lors de la séance publique que cette dernière a tenue en novembre 2007. Aucune faiblesse importante n'a été observée, mais dix recommandations ont été formulées dans les domaines de la planification, de la gouvernance, de la gestion stratégique, de la gestion des risques et de la planification des ressources humaines. La CCN a réagi en élaborant un plan d'action de la gestion qui fera l'objet d'un rapport annuel.

Comités du conseil

Plusieurs comités soutiennent la Commission.

Comité directeur La Commission peut déléguer au Comité directeur certains pouvoirs et certaines fonctions, y compris l'approbation de la composition des comités consultatifs et de direction, et celle de transactions courantes. Bien qu'il puisse approuver la liste des membres des comités consultatifs et de direction, le Comité directeur ne peut avaliser la sienne. Il n'a tenu aucune réunion en 2007-2008.

Comité d'audit et d'évaluation Ce comité examine les rapports internes de vérification ainsi que la vérification annuelle des états financiers et les examens spéciaux réalisés par le vérificateur général ou la vérificatrice générale. Il supervise directement les travaux du service d'audit interne de la CCN. Il améliore la gouvernance de la société d'État en encadrant la présentation de rapports d'information financière et en voyant à la mise en place des processus et des contrôles nécessaires au soutien de la réalisation des objectifs de la CCN et à la garantie du respect des normes d'intégrité et de comportement des plus rigoureuses.

Comité de la gouvernance En 2007-2008, la Commission a créé le Comité de la gouvernance, qui remplace le Comité des nominations et le Comité d'examen des traitements. Ce nouveau comité est chargé d'examiner les questions relatives aux dossiers suivants et, au besoin, de lui formuler des recommandations :

- la modification des règlements administratifs;
- les critères de sélection, les fonctions, les avantages et la rémunération du président, de la première dirigeante, d'autres membres de la Commission ainsi que des membres des comités;
- le mandat, le fonctionnement, le profil des compétences et l'évaluation du rendement de la Commission et de ses comités;
- les enjeux liés à la gouvernance en général.

Comités consultatifs et comité spéciaux La CCN recrute des conseillers qui sont des experts reconnus des milieux professionnels, universitaires et des affaires du Canada. Ces personnes fournissent des conseils techniques à la CCN et à d'autres organismes fédéraux et privés de la région de la capitale du Canada. Les quatre comités suivants apportent une perspective nationale et une rigueur professionnelle (voir l'annexe I) :

- Le Comité consultatif des communications, du marketing et de la programmation donne des conseils sur la programmation culturelle, le marketing, les commandites, les partenariats et les communications.
- Le Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier donne des conseils sur l'utilisation, l'aménagement et la gestion de propriétés et de terrains publics, notamment aux chapitres de l'architecture, des travaux publics, des bannières, des panneaux et des statues.
- Le Comité consultatif des résidences officielles

du Canada donne des conseils sur les questions d'entretien et d'exploitation des six résidences officielles qui se trouvent dans la région de la capitale du Canada.

- Le Fonds Canadiana sollicite des dons en espèces et des dons d'œuvres d'art et de meubles du patrimoine qui sont destinés à embellir les pièces d'apparat des résidences officielles.

Rémunération des membres de la Commission

Aux termes de la *Loi sur la capitale nationale*, le gouverneur en conseil fixe la rémunération versée au président, à la première dirigeante et à d'autres membres de la Commission.

La rémunération du président respecte les *Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État* (en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2000). Le président reçoit des honoraires annuels d'un montant situé entre 8 000 dollars et 9 400 dollars, ainsi qu'une indemnité journalière de 375 dollars pour sa participation aux réunions de la Commission et de ses comités ainsi que pour certaines responsabilités spéciales à titre de dirigeant et d'autres en matière d'analyse ou de représentation que la Commission approuve.

Les conditions d'emploi de la première dirigeante sont énoncées dans le document *Conditions d'emploi et avantages sociaux particuliers aux personnes nommées par le gouverneur en conseil à des postes à temps plein* (en vigueur depuis septembre 2002). La première dirigeante reçoit un salaire qui se situe entre 203 100 dollars et 237 900 dollars et la Commission approuve ses avantages sociaux. La première dirigeante ne touche pas d'indemnité journalière pour sa participation aux réunions de la Commission. Par ailleurs, le gouverneur en conseil peut aussi lui accorder une rémunération au rendement pouvant aller jusqu'à 10 p. 100 du salaire de base, selon le degré d'atteinte d'objectifs clés en matière de rendement, aux yeux de la Commission.

Les autres membres ne sont pas rémunérés pour assister ou participer aux réunions ordinaires de la Commission. Pour leur participation aux travaux des comités, ils reçoivent des honoraires annuels établis par le gouverneur en conseil aux termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, sur recommandation du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités. Le montant des honoraires se situe entre 4 000 dollars et 4 700 dollars, tandis que celui de l'indemnité journalière est de 375 dollars. Pour sa part, le président du Comité d'audit et d'évaluation se voit verser des honoraires annuels supplémentaires de 2 000 dollars. Les indemnités journalières sont payées pour le temps consacré aux affaires de la CCN, conformément aux politiques institutionnelles. Et lorsqu'ils accomplissent des fonctions au nom de la CCN, les membres de la Commission obtiennent un remboursement de toutes leurs dépenses raisonnables,

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Rémunération touchée du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008

	Honoraires ¹	Indemnités journalières ¹	Déplacements ²	Rémunération totale	Participation aux :													
	\$ (A)	\$ (B)	\$ (C)	\$ (A + B + C)	réunions des comités ³													
					réunions de la Commission (9 jours)	CD (0 jour)	CAE (2 jours)	CG (1,5 jour)	CCUDI (9 jours)	CCCMP (4 jours)	CCROC (3 jours)							
Membres de la Commission																		
Adel A. Ayad	1 517	563	—	2 080	2 sur 2	—	0,5 sur 0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Jagtar Bains	4 000	2 063	2 250	8 313	7,5 sur 9	—	—	0,5 sur 1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3 sur 3
Kory Bobrow	1 517	750	188	2 455	2 sur 4,5	—	0,5 sur 0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Jacques Carrière	3 192	1 688	—	4 880	7 sur 7	—	1,5 sur 1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Claudia Chowaniec	2 495	1 688	—	4 183	5,5 sur 7	—	1,5 sur 1,5	0,5 sur 0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Allison A. Fisher	2 495	563	—	3 058	1,5 sur 7	—	1,5 sur 1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Anne Fry	4 000	2 813	2 578	9 391	8,5 sur 9	—	2 sur 2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3 sur 3
Hélène Grand-Maitre	3 000	2 250	—	5 250	6,5 sur 9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Jacques Holzman	1 000	938	—	1 938	2 sur 2	—	—	1 sur 1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Richard P. Jennings	1 154	750	—	1 904	1,5 sur 1,5	—	0,5 sur 0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Michael E. Kusner	—	563	156	719	0 sur 0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Marcel Legault	2 110	1 875	344	4 329	2,5 sur 4,5	—	1 sur 1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Eric D. MacKenzie	3 000	2 813	1 875	7 688	9 sur 9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Daniel J. MacLeod	—	375	250	625	1 sur 3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Frieda Martellos	4 000	938	375	5 313	3 sur 9	—	—	1,5 sur 1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Russell Mills	8 633	25 688	—	34 321	8 sur 9	—	1,5	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Jason M. Sordi	3 724	2 625	1 141	7 490	6,5 sur 8	—	1 sur 1	1,5 sur 1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Robert Tennant	3 000	2 063	—	5 063	8 sur 9	—	—	1,5 sur 1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
James Yamashita	4 000	3 750	1 969	9 719	9 sur 9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	52 837	54 756	11 126	118 719														

1. Taux conformément au décret 2002-368 du Conseil privé, en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2000, arrondi au dollar le plus près.

2. La rémunération pour les déplacements repose sur l'emplacement géographique de la résidence des membres de la Commission. Elle ne couvre pas les frais de déplacement, lesquels sont remboursés en fonction de dépenses raisonnables.

3. Comité directeur (CD); Comité d'audit et d'évaluation (CAE); Comité de la gouvernance (CG); Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier (CCUDI); Comité consultatif des communications, du marketing et de la programmation (CCCMP); Comité consultatif des résidences officielles du Canada (CCROC).

y compris les frais de voyage, d'hébergement et de repas. Ces dépenses varient d'un membre à l'autre, selon les responsabilités des comités auxquels ils siègent et la distance parcourue pour participer aux réunions de la Commission.

Ombudsman externe

La CCN est en train d'établir la charge d'ombudsman externe qui relèvera directement de la Commission et procurera à la population un mécanisme indépendant et équitable de règlement des plaintes lorsque toutes les autres voies de recours auront été épuisées. La Commission prévoit l'entrée en fonction du titulaire en 2008.

Fonctionnement

La CCN se divise en directions, qui sont chacune chapeautées par un cadre supérieur chargé de s'assurer de la mise en œuvre intégrale et de la bonne gestion des politiques institutionnelles. La première dirigeante fixe les objectifs opérationnels et de gestion, prépare des stratégies de mise en œuvre, supervise les opérations courantes et voit à la réalisation du *Plan de la capitale du Canada*. Les cadres supérieurs des directions et la première dirigeante se réunissent chaque semaine dans le cadre du Comité de la haute direction (CHD), pour examiner de

nouveaux projets et les travaux en cours et pour traduire les décisions stratégiques de la Commission en mesures à prendre sur le plan opérationnel. Le CHD organise une retraite stratégique annuelle au cours de laquelle les orientations à long terme, les priorités et les principales questions stratégiques sont discutées et les fondations du plan d'entreprise sont jetées. Les directions réalisent les travaux précisés dans un protocole d'entente d'un an, qui est conclu avec la première dirigeante en fonction d'objectifs convenus et des indicateurs de rendement exposés dans le plan d'entreprise. L'état d'avancement de la réalisation des objectifs fait l'objet d'un rapport trois fois par année, afin de vérifier les progrès ou de faire ressortir les écarts en vue de la prise de mesures correctives.

Rémunération des membres du CHD

Les membres du CHD bénéficient d'un régime de rémunération constitué d'un salaire de base, d'une rémunération au rendement (pouvant aller jusqu'à 10 p. 100 du salaire de base) et d'avantages sociaux semblables à ceux qui sont accordés aux autres hauts fonctionnaires (y compris des prestations de maladie, l'assurance des soins dentaires, un régime d'assurance-vie et un régime de pension). Le conseil d'administration de la CCN approuve la rémunération des cadres supérieurs.

COMITÉ DE LA HAUTE DIRECTION

Du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008



Marie Lemay



Micheline Dubé



Michelle Comeau



Pierre Désautels



Diane Dupuis



Richard Fularczuk



Guy Laflamme



François Lapointe



Margaret Strysio

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME animation et promotion de la capitale

Relations avec la population canadienne : de grands anniversaires ont aidé la CCN à diffuser de puissants messages à caractère national, tandis que le tout nouveau parc de la capitale qui est consacré aux festivals, a suscité la naissance d'une programmation et de partenariats dynamiques.

La capitale du Canada raconte l'histoire du pays. Année après année, elle représente le pays par des manifestations nationales, comme la fête du Canada, le Bal de Neige, Les lumières de Noël au Canada et le spectacle son et lumière sur la colline du Parlement. L'an dernier, en particulier, elle a célébré deux moments phares de l'histoire du pays : le 150^e anniversaire du choix d'Ottawa comme capitale du Canada (1857) et le 400^e anniversaire de la fondation de Québec (1608).

En outre, la capitale diffuse la culture canadienne. En juin 2007, la CCN a inauguré le plus récent espace public de la capitale, le parc des Plaines-LeBreton, en organisant deux séries de concerts estivaux, *Opéra sous les étoiles* et « Orchestres dans le parc ».

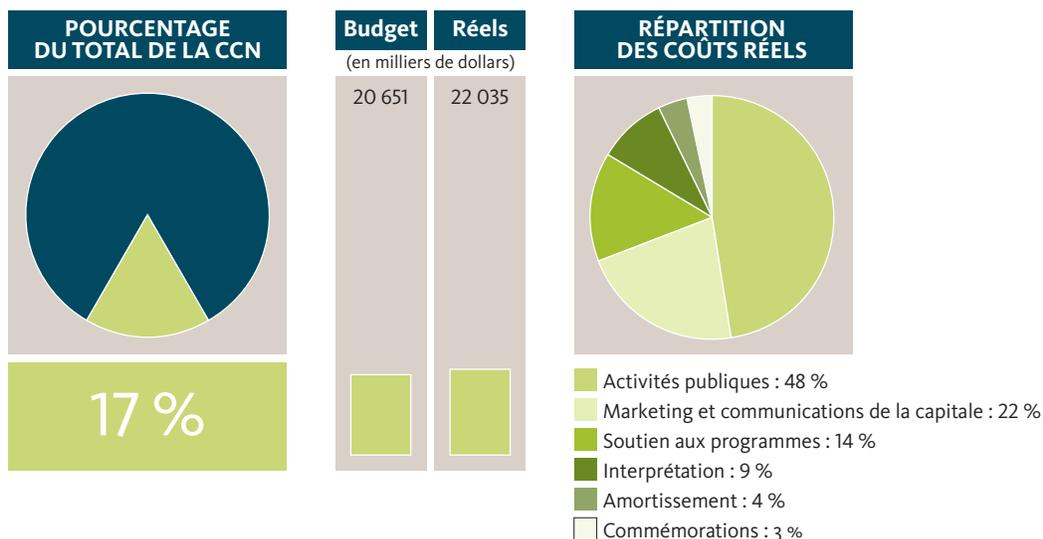
Rien d'important n'est accompli isolément. En plus d'établir des partenariats axés sur des activités publiques, la société d'État a conçu, avec douze partenaires fédéraux, un programme scolaire extraordinaire. Elle a, de surcroît, collaboré avec Ottawa et Gatineau pour la mise au point d'une base de données sur les activités culturelles de la capitale. Enfin, durant le Bal de Neige, elle s'est associée,

notamment avec le Yukon, le Nunavut et Terre-Neuve-et-Labrador, afin de présenter une programmation hivernale dynamique dans la capitale.

Dans certains cas, les travaux du dernier exercice ont jeté les bases pour l'avenir. Ainsi, une définition du concept a été approuvée pour le renouvellement de l'Infocentre de la capitale en 2010. On prévoit également remanier, pour la même année, le spectacle son et lumière sur la colline du Parlement en le dotant d'un thème et d'un contenu nouveaux. Enfin, la CCN collabore avec des partenaires fédéraux en vue d'installer des éléments d'interprétation permanents sur la colline du Parlement.

Il est clairement évident que ces programmes fonctionnent. Par exemple, selon l'Étude nationale sur la fierté et l'identité de 2008, 85 p. 100 des Canadiens croient que la capitale possède une importance nationale, tandis que 73 p. 100 sont d'avis qu'elle constitue une source de fierté. Pour ce qui est de certaines activités précises, 88 p. 100 des gens ont affirmé que le Bal de Neige avait enrichi leur visite de la capitale et l'avait rendue plus instructive et mémorable.

CHARGES D'EXPLOITATION : ANIMATION ET PROMOTION DE LA CAPITALE



PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME planification, design et utilisation du sol

De la vision à l'action : grâce à l'achèvement et à l'actualisation de son cadre de planification, la CCN s'assurera que la capitale évolue au rythme des besoins et des aspirations de ses habitants, tout en préservant son patrimoine pour les générations à venir.

La planification est essentielle à la plupart des activités de la CCN. La société d'État a brossé, à grands traits, le portrait de l'avenir de la capitale dans le *Plan de la capitale du Canada*, et l'an dernier, elle a continué de faire de ce document la vision prédominante pour la région. Le *Plan de la capitale du Canada* est étayé par trois plans directeurs plus focalisés qui se concentrent sur le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure et les terrains urbains. En 2007-2008, la CCN a défini la portée du Plan directeur des terrains urbains. Toutefois, afin de permettre une plus vaste consultation du public, elle a retardé l'élaboration du concept de terrains urbains, de la vision qui les soutient et de leurs vocations.

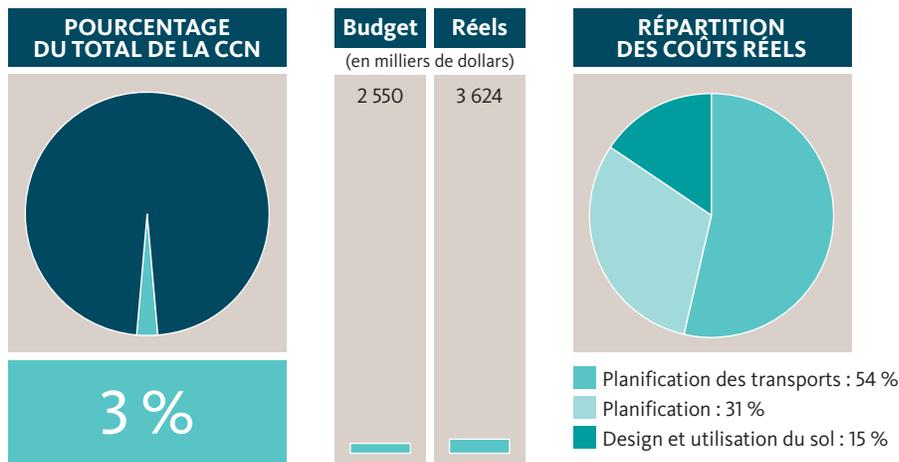
Ajoutons que la fonction de planification n'a rien de statique. La région de la capitale du Canada vit et s'épanouit, alors que de nouvelles pressions surgissent constamment. Par conséquent, tandis que de nouveaux éléments du cadre de planification sont achevés, la CCN réexamine ceux qu'elle a déjà terminés. L'an dernier, elle a examiné le *Plan directeur de la Ceinture de verdure* (1996) et amorcé une évaluation du *Plan de la capitale du Canada* (1999), afin de vérifier leur pertinence à la lumière de l'évolution des circonstances. L'actualisation

de ces documents nécessitera une vaste consultation publique, de manière à tenir compte de tout ce qui s'est produit au cours de la dernière décennie.

Ainsi, la planification des transports a pris le devant de la scène. Seul organisme de planification interprovinciale de la région, la CCN est extrêmement bien placée pour diriger la mise au point de services de transport intégrés et durables au nom de la capitale, des administrations locales et des résidents. En fait, elle joue déjà ce rôle, notamment dans l'évaluation environnementale de futures liaisons possibles au-dessus de la rivière des Outaouais et dans la planification stratégique du transport en commun intégré dans le cœur de la capitale.

Pour planifier, il faut aussi ne pas perdre de vue un plus vaste horizon. La CCN est chargée d'examiner toutes les décisions relatives au design et à l'utilisation du sol qui touchent des terrains fédéraux. À ce titre, elle a approuvé plusieurs projets l'an dernier, y compris celui de l'agrandissement du Centre des congrès d'Ottawa. Elle a également fait profiter la Ville d'Ottawa de son précieux savoir-faire en design pour l'aider à revitaliser le parc Lansdowne.

CHARGES D'EXPLOITATION : PLANIFICATION, DESIGN ET UTILISATION DU SOL



PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME

gestion des biens immobiliers

Intendante de la capitale : la CCN a pris des mesures énergiques et concrètes pour collaborer avec les habitants de la région et susciter la compréhension et la confiance, tandis qu'elle poursuit la création d'une capitale au riche patrimoine naturel et culturel.

En 2007-2008, la CCN a continué d'édifier une grande capitale pour la population canadienne. Elle s'est concentrée sur la revitalisation du secteur du cœur, la préservation d'espaces verts et la restauration de biens patrimoniaux.

Dans le cœur de la capitale, un vaste programme de travaux s'est terminé par l'ouverture du parc des Plaines-LeBreton en juin 2007. Des progrès marqués ont, par ailleurs, été accomplis en vue de la revitalisation de la rue Sparks. Au 131, rue Queen, un projet primé a intégré des façades historiques avec un nouvel aménagement à usage mixte et a bénéficié d'un solide appui de la population. Plus encore, les travaux se sont poursuivis relativement au site Canlands A (113, rue Queen) : on a obtenu les approbations nécessaires à la conclusion d'un bail foncier avec un promoteur immobilier.

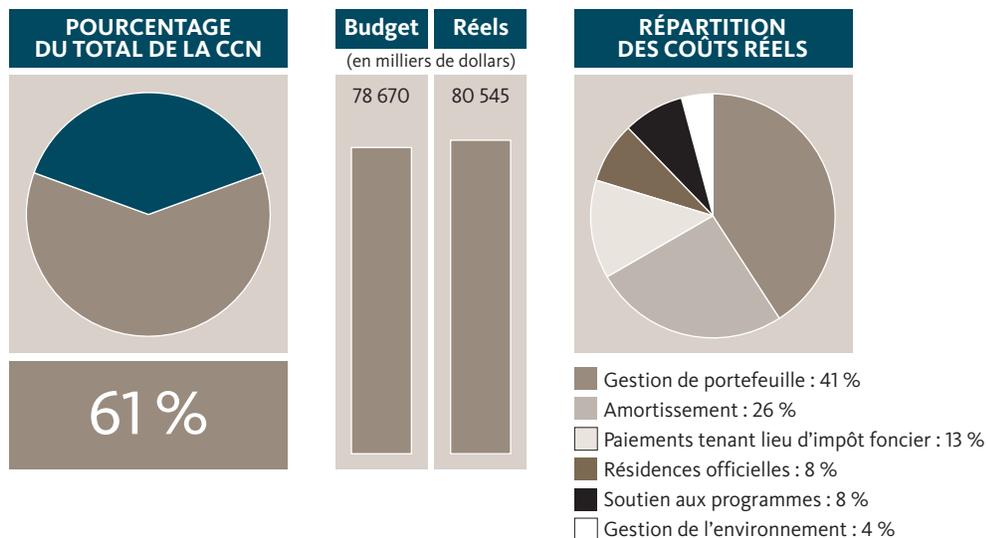
Avec ses 361 kilomètres carrés de collines, de lacs et de forêts, le parc de la Gatineau est le bien immobilier et l'espace vert le plus grand de la région. En 2007-2008, la CCN a vu à clarifier les voies d'accès au parc et mis à jour la description technique des limites du parc. Elle s'est également occupée de l'élaboration d'un plan de conservation écologique et de la constitution d'un répertoire d'éléments patrimoniaux potentiels en vue

d'un plan futur de conservation du parc. La société d'État a poursuivi l'acquisition des terrains privés restants du parc. Ainsi, elle a acheté deux parcelles et demandé les approbations nécessaires aux fins de l'obtention d'une troisième. Enfin, elle a collaboré avec plusieurs partenaires pour gérer les loisirs et pour rénover l'exposition du Centre des visiteurs du parc de la Gatineau.

À Rideau Hall, la CCN a, au cours de l'exercice, terminé la restauration de l'imposante façade en calcaire de l'aile Mappin, qui s'était gravement érodée au fil du temps. La gouverneure générale a organisé une célébration pour souligner la réussite du projet, qui a obtenu un prix d'excellence dans le contexte des Prix de la conservation de l'architecture d'Ottawa.

De toute évidence, la CCN ne peut édifier une grande capitale sans l'appui de la population et de bonnes relations avec la collectivité. Elle voit donc à se présenter comme partenaire précieux qui contribue à la qualité de vie et comme organisme qui écoute les préoccupations du public et résout les problèmes. En 2007-2008, la société d'État a rencontré de nombreux groupes communautaires afin de communiquer de l'information, de discuter de plans, de demander des commentaires et de régler des difficultés.

CHARGES D'EXPLOITATION : GESTION DES BIENS IMMOBILIERS



PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME services généraux

Leadership et mobilisation : la CCN s'emploie à transformer sa culture en matière d'ouverture et de transparence. Dans sa recherche de moyens pour mobiliser la population canadienne, elle est soutenue par de nouveaux dirigeants, une gouvernance solide, un personnel expérimenté, des systèmes efficaces et des processus pertinents.

Au cours du dernier exercice, la société d'État a pris des mesures pour améliorer la qualité de sa gouvernance. En novembre 2007, elle a écrit une nouvelle page de son histoire en tenant la première réunion publique de son conseil d'administration. D'autres initiatives ont visé une ouverture et une transparence plus grandes. Le processus a été enclenché par une nouvelle loi qui a scindé le rôle de dirigeant en deux postes distincts, procurant ainsi à la CCN la structure de gouvernance susceptible de renforcer la surveillance de ses activités. De plus, les travaux de planification ont été amorcés en vue d'élaborer une charte et un code d'éthique pour le conseil d'administration, de réviser les règlements administratifs et de mettre en place une fonction d'ombudsman externe.

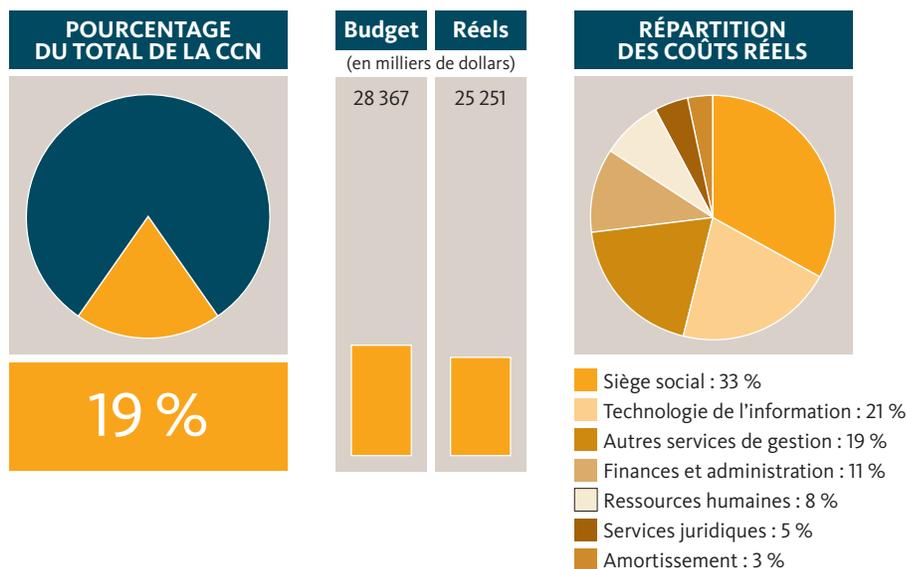
La CCN a bénéficié d'une évaluation objective de ses activités par le Bureau du vérificateur général du Canada. Réalisé à intervalles réguliers, l'examen spécial s'est concentré sur le cadre de planification de la capitale, l'administration des contrats, la gestion des projets d'immobilisation, la gestion et la gérance de l'environnement, les résidences officielles, la gouvernance institutionnelle, la mesure du rendement et la présentation de rapports. Aucune lacune importante n'a été décelée et seulement quelques recommandations d'améliorations ont été formulées.

Par ailleurs, de bons progrès ont été accomplis l'an dernier au chapitre de l'élaboration d'un cadre intégré de gestion des risques. Une fois terminé, ce dernier orientera la société d'État lorsqu'il s'agit d'évaluer et de surveiller les risques courus par toutes ses activités.

La CCN reconnaît le besoin de sensibiliser davantage les gens et de trouver de nouveaux moyens de mobiliser la collectivité. À long terme, elle prévoit remanier son approche de la participation publique, plus précisément afin d'améliorer la perception de la population et de mieux faire connaître les consultations publiques. En 2007-2008, la société d'État a intensifié ses efforts de promotion et largement annoncé ses consultations. Aussi, les onze consultations organisées ont bénéficié d'une bonne participation, et les parties prenantes ont fourni de précieux commentaires.

De plus, la société d'État est déterminée à soutenir son personnel et à inclure les valeurs dans les plans de travail des employés et dans les activités quotidiennes. La planification des ressources humaines est intégrée dans le processus de planification d'entreprise, et cette initiative sera peaufinée au fil des ans. Enfin, l'évolution dans les secteurs de la technologie et de la sécurité a été suivi de près, pour s'assurer d'une efficacité organisationnelle optimale et pour améliorer les systèmes de télécommunications et informatiques.

CHARGES D'EXPLOITATION : SERVICES GÉNÉRAUX



RAPPORT DE GESTION

la capitale comme source de fierté et d'unité

Avertissement : cette section, soit le Rapport de gestion en date du 31 mars 2008, devrait être lue conjointement avec les états financiers vérifiés (page 59) et les notes afférentes (page 65) qui sont inclus dans le présent rapport annuel.

Les énoncés prévisionnels reposent sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. Bien que la direction les juge raisonnables, ces déclarations sont, en soi, assujetties à des risques connus et inconnus et à des incertitudes. Les résultats réels de la CCN peuvent être sensiblement différents de ceux que de tels énoncés expriment ou suggèrent.

Aperçu

Pendant plus de 50 ans, la CCN a réalisé avec succès son mandat national, c'est-à-dire façonner une capitale digne du Canada qui soit une source de fierté et d'unité pour la population du pays. La réussite est évidente quand on examine la capitale d'aujourd'hui dans ses aspects matériels et symboliques : les monuments inspirants, le parcours d'honneur bordé de bannières, les nombreux kilomètres de promenades panoramiques, les berges inaltérées, les parcs de toutes grandeurs et un riche patrimoine préservé. Le succès s'exprime également par les foules qui prennent d'assaut la capitale durant les festivals nationaux.

Quarante pour cent de tous les Canadiens ont visité la capitale au cours des cinq dernières années. Près des trois quarts ont récemment affirmé que leur séjour les avait rendus plus fiers d'être Canadiens.

— Étude nationale sur la fierté et l'identité de 2008, Centre de recherche Décima

Le mandat de la CCN — celui d'édifier une capitale — est complexe, car il s'agit de « superposer le modèle d'une capitale » à une vaste région qui abrite le siège du gouvernement fédéral, chevauche deux provinces, englobe sept municipalités et des parties de plusieurs autres (dont deux grands centres urbains), s'exprime dans les deux langues officielles et compte une population culturellement diversifiée de plus d'un million d'habitants. La société d'État a continué de se concentrer sur la coordination et les partenariats, tandis que sa volonté de mobiliser les parties prenantes et le grand public a été mise en évidence par ses nouvelles initiatives en matière d'ouverture et de transparence.

À titre d'organisme, la CCN est en pleine évolution. La scission à sa tête a constitué un événement majeur et a donné lieu à deux nominations. D'autre part, le mandat a fait l'objet d'un examen et la communication de l'orientation du gouvernement consécutive à cet examen est prévue pour bientôt. Ces deux facteurs pris ensemble ont une influence déterminante sur le chemin que l'organisme prendra, ainsi que sur ses objectifs et ses priorités.

Au cours de l'exercice, la société d'État a continué d'aménager et de construire, pour la population canadienne, une capitale qui soit belle, animée et enrichissante sur le plan symbolique, tout en concevant des programmes à cet égard. Elle s'y est prise par le truchement des quatre activités de programmes décrites ci-dessous.

ACTIVITÉS DE PROGRAMMES DE LA CCN

Résultat stratégique de la CCN : maximiser l'apport des terrains fédéraux et de la programmation publique en développant la capitale comme étant une source de fierté et d'importance nationale.

ANIMATION ET PROMOTION DE LA CAPITALE Sensibiliser et susciter la fierté et l'unité par des programmes à fort impact, des monuments commémoratifs et des initiatives de marketing et de communications.

PLANIFICATION, DESIGN ET UTILISATION DU SOL Planifier et aménager les terrains fédéraux pour que leur importance et leur rôle soient appropriés et respectueux du patrimoine et de l'environnement.

GESTION DES BIENS IMMOBILIERS Gérer et remettre en état des propriétés et d'autres éléments d'actif afin d'optimiser leur contribution à l'enrichissement de l'expérience que les visiteurs et les résidents font de la capitale, et afin d'assurer leur protection et leur sauvegarde pour le plus grand plaisir des générations à venir.

SERVICES GÉNÉRAUX Fournir, à la grandeur de la CCN, un soutien opérationnel et administratif, pour assurer le fonctionnement efficient et efficace de la société d'État.

Environnement opérationnel

Une capitale est un endroit à nul autre pareil. Elle occupe le premier rang dans le pays qu'elle représente. Elle est presque toujours le siège des édifices législatifs et gouvernementaux du pays. Elle constitue aussi un lieu de rassemblement, attirant des habitants des quatre coins du territoire national, qui viennent pour affaires ou en touristes. Comme les activités gouvernementales représentent souvent le principal secteur de la capitale, la collectivité tend à être économiquement stable. Sur le plan culturel, les capitales proposent souvent une gamme de musées nationaux ainsi que des monuments et des exemples du patrimoine de leur pays. Et tous ces éléments mettent en lumière l'histoire et l'expérience du pays dans son ensemble.

Partout dans le monde entier, des pays continuent d'évoluer au fil de défis et de possibilités économiques qui transcendent de plus en plus les frontières nationales. Du fait de la mondialisation, de nouvelles puissances naissent et, avec elles, de nouveaux conflits. La pauvreté est répandue à l'échelle planétaire, tandis que la sécurité constitue, plus que jamais, un problème urgent. L'instabilité régionale engendre des répercussions mondiales, par exemple sur le prix des ressources naturelles. L'accès futur à l'énergie préoccupe de plus en plus, tandis que la protection de l'environnement se hisse au sommet des priorités mondiales. À titre de chef de file du monde développé, de pays commerçant et de terre d'immigration, le Canada est socialement, économiquement et politiquement touché par l'évolution de la situation sur la planète.

Alors qu'elle s'affaire à façonner la capitale du Canada et à la rendre accessible à la population du pays, la CCN est directement visée par des conditions mondiales qui sont, par exemple, susceptibles de nuire au tourisme ou au prix des denrées de base ou de constituer des menaces pour l'environnement ou la sécurité.

La diversité n'a rien de nouveau pour le Canada, compte tenu de ses racines autochtones, françaises et britanniques. Toutefois, elle a pris une ampleur considérable au cours des dernières années, et selon le recensement de 2006, la population vieillit toujours plus. Ce facteur aura, au bout du compte, une incidence sur l'économie et la viabilité du système national de santé. Par ailleurs, l'immigration s'accroît, tandis que le déplacement d'encore plus de gens vers les villes et l'Ouest modifie la dynamique du pays. Et, mieux éduqués que jamais, les Canadiens exigent davantage de leurs gouvernements. Ils veulent participer plus directement à la prise de décisions et expriment leurs priorités de plus en plus.

L'HISTOIRE CANADIENNE
+ LA DIVERSITÉ DES CANADIENS

= CHANGEMENTS DANS
LA REPRÉSENTATION

= BESOIN D'UNE PARTICIPATION
ACCURUE

= UNE MEILLEURE CAPITALE ET
UNE CAPITALE PLUS FORTE

Avec une population actuelle de plus de 33 millions, le Canada doit les deux tiers de sa croissance démographique à l'immigration.

— Recensement du Canada de 2006, Statistique Canada.

La CCN réagit à tous ces facteurs de trois façons. Premièrement, elle élabore des programmes qui tiennent compte d'une population diversifiée et des préoccupations qui lui sont propres. Deuxièmement, elle offre au public la possibilité de participer et de collaborer à ses processus décisionnels. Troisièmement, elle fait du leadership environnemental l'un de ses principaux objectifs.

La diversité du Canada s'étend à ses structures économiques. Au cours des dernières années, la croissance économique a été forte, surtout dans les régions riches en ressources. La vigueur du dollar canadien a toutefois des effets mitigés : ils sont négatifs pour le secteur manufacturier et positifs pour les industries primaires. La croissance robuste et le dollar élevé ont eu une incidence sur le coût des programmes de la CCN, en particulier ceux de remise en état des immobilisations et d'entretien. En outre, dans le domaine du tourisme, la force du dollar et le prix élevé de l'essence ont entraîné une diminution du nombre de voyageurs qui se rendent dans la capitale, surtout de ceux en provenance des États-Unis.

À titre de productrice de manifestations nationales, la CCN doit aussi surveiller la météo. Il a été plus difficile de planifier le Bal de Neige à cause des récents hivers doux. Et au cours du dernier exercice, un autre défi a été posé, en raison de la deuxième plus grande accumulation de neige de l'histoire. Ainsi, du fait de l'instabilité climatique, la CCN doit adapter ses programmes et les renouveler de façon à ce que ses manifestations résistent aux intempéries. Il lui faut aussi les commercialiser et les diffuser par le multimédia.

À l'échelle fédérale, le gouvernement a établi les priorités d'intervention suivantes : renforcer la souveraineté du Canada et sa place dans le monde; renforcer la fédération; assurer un leadership économique efficace; poursuivre la lutte contre le crime; améliorer l'environnement. Dans le cadre global de ces priorités, le gouvernement a pris certaines décisions qui auront une incidence directe sur la CCN, notamment, un processus d'examen stratégique qui visera tous les organismes fédéraux dans un cycle de quatre ans. Dans le domaine des transactions foncières et de la planification de projets, la CCN sera touchée par des décisions gouvernementales destinées à favoriser les consultations publiques avec les Autochtones et à améliorer le processus de règlement de leurs revendications territoriales. Dans le secteur des transactions immobilières, le gouvernement a conclu des contrats de cession-bail relatifs à deux immeubles de bureaux d'Ottawa. Enfin, souhaitant atteindre le rapport 75/25 souhaité au chapitre de l'emploi fédéral à Ottawa et à Gatineau, respectivement, il a annoncé un projet de construction de quatre nouvelles tours de bureaux fédérales à Gatineau.

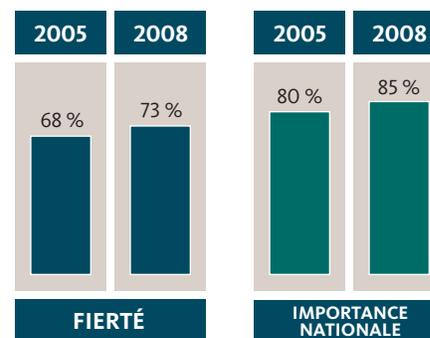
Dans la région de la capitale du Canada, la hausse des coûts de prestation des services et de renouvellement de l'infrastructure continue de poser des difficultés pour les villes d'Ottawa et de Gatineau. La poursuite de la croissance vers l'extérieur du centre-ville, plus précisément au-delà de la Ceinture de verdure, force les administrations municipales à fournir des services sur une superficie plus vaste. Et comme la population monte en flèche à Ottawa et à Gatineau, la congestion des voies de circulation est devenue problématique. Les administrations municipales des deux côtés de la rivière des Outaouais sont donc profondément préoccupées par le développement des transports. Ottawa étudie des options pour l'installation d'un réseau de train léger sur rail, tandis que Gatineau met au point un réseau Rapibus. Seul organisme de planification interprovincial de la région, la CCN collabore avec les administrations locales dans le contexte de plusieurs initiatives de transport intégré, tant en Ontario qu'au Québec.

Principaux déterminants du rendement

À titre de société d'État, la CCN doit une bonne partie de sa réussite à l'appui financier et politique du gouvernement fédéral. Cette réussite tient aussi à son aptitude à entretenir des relations favorables avec les municipalités locales, le grand public, ses partenaires et ses commanditaires ainsi qu'à sa capacité de réagir à temps aux attentes d'une société canadienne en pleine évolution. Les facteurs suivants sont importants pour la réalisation efficace du mandat de la CCN.

Pertinence La CCN doit être pertinente, afin de constamment adapter ses manifestations publiques, ses programmes et ses initiatives d'interprétation de manière à refléter la culture et le patrimoine du Canada, et afin de garantir une représentation significative du pays et de ses habitants dans la capitale. Il s'agit d'une tâche de taille, puisque la société canadienne continue de devenir plus multiethnique et racialement diversifiée, tout en vieillissant et en s'urbanisant progressivement davantage. La société d'État évalue son rendement en suivant de près la participation, le degré de satisfaction et l'impact relativement à ses sites et à ses activités publiques. En outre, elle étudie le degré auquel les Canadiens perçoivent la capitale comme une source de fierté et de sens à l'échelle nationale et le degré auquel ils voient ses propres programmes comme des moyens d'enrichir leur compréhension et leur appréciation de la capitale.

Les Canadiens pensent que la capitale a une importance nationale et ils la voient comme une source de fierté.



Centre de recherche Harris/Décima, 2005 et 2008

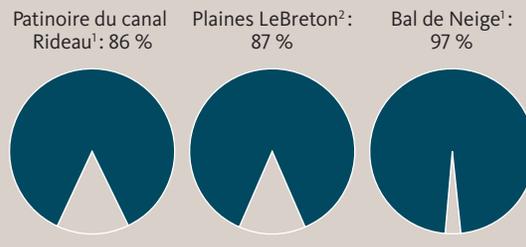
Intendance La CCN doit avoir l'intendance des biens de la capitale pour assurer un juste milieu entre l'utilisation de terrains et d'édifices pour le plus grand plaisir de tous, le besoin de préserver ces biens pour les générations à venir et un plus grand enrichissement de la capitale par de nouveaux grands projets d'immobilisations. Par ailleurs, la société d'État doit mettre en place des plans à la fois solides et flexibles pour s'attaquer aux nouvelles menaces à la santé et à la sécurité publiques dans la région de la capitale du Canada. Le rendement est surveillé en fonction du degré de disponibilité des biens publics en vue de leur utilisation, du taux de satisfaction des utilisateurs, de sondages de l'opinion publique et de normes de qualité de l'entretien, ainsi que par l'évaluation périodique de la planification foncière à long terme.

Planification et partenariats La CCN doit aussi se concentrer sur la planification et les partenariats, afin d'aménager et d'édifier la capitale dans un milieu aux multiples facettes et en collaboration étroite avec d'autres organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux, les administrations municipales, des groupes locaux, le secteur privé et des groupes d'intérêt spéciaux. Les partenariats permettent à la CCN de procurer une valeur optimale à la population du pays grâce à la contribution diversifiée d'autres organismes, notamment les commandites, la transmission d'un savoir-faire, des initiatives conjointes mutuellement avantageuses et la contribution d'un volet de la programmation. (*Voir la liste des partenaires et des commanditaires à l'annexe II.*) Voici des exemples : le Comité tripartite de planification de la capitale nationale, le Forum de liaison en planification fédérale dans la région de la capitale nationale, le Comité des partenaires fédéraux pour la programmation et le marketing de la capitale et les Amis du Parc de la Gatineau. Dans ce domaine, le rendement se mesure annuellement par le nombre et la valeur des contributions reçues des partenaires.

Soutien et participation du public La CCN doit bénéficier du soutien et de la participation des gens afin de s'engager envers une consultation publique sérieuse qui lui permette de tenir compte de tous les intérêts dans le contexte de l'édification à long terme de la capitale. Il est essentiel que les commentaires du public soient intégrés à la prise de décisions et que la population locale et celle du Canada dans son ensemble comprennent généralement les travaux de la société d'État. La connaissance et l'appréciation des réalisations accomplies par la CCN au nom de la capitale et de tous les Canadiens sont nécessaires pour garantir l'appui constant à ses programmes et faciliter leur mise en œuvre. Plus encore, l'ouverture favorise les bonnes relations avec les autorités, la population et les groupes d'intérêt locaux, et, par conséquent, l'éclosion et l'épanouissement de partenariats productifs axés sur le soutien mutuel. Parmi les initiatives destinées à aider à l'atteinte de ces objectifs, mentionnons une assemblée générale annuelle et une rencontre de groupes d'intérêt locaux avec la Commission, ainsi que des consultations proactives qui visent à informer le public et à obtenir son point de vue sur des projets et diverses questions de l'heure. Entre autres indicateurs de rendement, on trouve le nombre de consultations publiques organisées, les commentaires de la population sur le rôle et le processus de consultation de la CCN, le degré de sensibilisation des gens aux activités de la société d'État ainsi que la vigueur du programme de bénévolat.

Plus d'un million de personnes ont pris part aux activités vedettes de la CCN en 2007-2008, et les taux de satisfaction indiqués par les participants étaient très élevés.

NIVEAU DE SATISFACTION DES VISITEURS



■ Visiteurs qui se sont dits satisfaits.

1. Centre de recherche Harris/Décima, 2008
2. Environics Research Group, 2007

Ressources La CCN a besoin de ressources financières adéquates, afin de relever le défi constant de sauvegarder et de préserver son vaste patrimoine immobilier, tout en proposant une gamme de programmes enrichissants aux Canadiens. Pour réussir, il lui faut sans cesse s'efforcer d'être plus efficace, en particulier dans le secteur de la gestion des biens, qui absorbe de nombreuses ressources. En même temps, elle doit repérer de nouvelles sources de financement permanent afin d'effectuer des travaux urgents d'entretien, de remise en état et de réparation qui sont liés à la santé et à la sécurité. Le rendement dans ce domaine est évalué en fonction des initiatives prises par la CCN pour la réalisation de son mandat. La société d'État rend compte du degré d'atteinte des objectifs financiers qui sont fixés dans ses budgets d'immobilisations et de fonctionnement ainsi que de l'efficacité de sa gestion des ressources financières. Le rendement s'évalue en comparant le bilan financier réel avec le budget et les résultats de l'exercice précédent.

Gouvernance et leadership La CCN doit se concentrer sur la gouvernance et le leadership pour le respect des exigences en matière de responsabilité à l'égard de la population et de saine gestion publique. La société d'État a adopté une approche proactive de l'amélioration de la gouvernance. Elle a ainsi constaté qu'elle avait donné suite à toutes les recommandations faites par le Conseil du Trésor lorsque celui-ci a réalisé son examen de la gouvernance des sociétés d'État en 2005, sauf à celles qui nécessitaient une intervention sous forme de lois. D'autre part, la CCN a respecté les nouvelles exigences de la *Loi fédérale sur la responsabilité* en scindant les postes de président et de premier dirigeant (avec entrée en vigueur le 1^{er} avril 2007). On évalue le rendement notamment en fonction du respect de toutes les prescriptions des lois, de l'examen des règlements administratifs institutionnels, de la mesure dans laquelle les pratiques du conseil d'administration reflètent les lignes directrices du Conseil du Trésor en matière de gouvernance des sociétés d'État et de la formation permanente des membres de la Commission pour ce qui est de leurs rôles et de leurs responsabilités, de l'éthique et des conflits d'intérêts.

Capacité de produire des résultats

Quand elle aura reçu le financement annoncé dans le budget fédéral de 2007, la CCN s'attend à disposer des ressources nécessaires à l'exécution de ses stratégies et à la réalisation de son mandat.

RESSOURCES FINANCIÈRES

Au cours de la dernière décennie, les dépenses d'exploitation et d'immobilisations n'ont cessé de monter en flèche pour les activités d'entretien et de remise en état. Le loyer du siège social a connu le même sort. Par ailleurs, jumelée avec un durcissement des exigences fédérales dans les domaines de la reddition de comptes, de la surveillance, de la sécurité et de l'environnement, une réduction imposée par le gouvernement du Canada en 2005 a posé des défis supplémentaires à la CCN dans ses efforts pour équilibrer ses budgets. Et pendant les dernières années, la société d'État a constamment examiné ses dépenses et remanié ses priorités, ce qui a engendré une focalisation intense et une grande efficacité des activités. Cette approche a toutefois accru les risques de réalisation incomplète de son mandat.

Pour subvenir à ses besoins, la CCN s'est concentrée sur l'accroissement de ses autres sources de revenu, comme les recettes d'exploitation tirées des activités de location, la récupération des coûts par des partenariats et des commandites, tout en comptant davantage sur le soutien des bénévoles. Pendant des années, la société d'État a dû employer le produit de la vente de terrains excédentaires pour compenser un manque à gagner annuel de 6 à 7 millions de dollars au titre du financement des immobilisations, ces fonds étant nécessaires à la préservation de biens fédéraux clés. Les propriétés excédentaires sont toutefois en nombre limité et, au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a assujéti leur vente à des restrictions à la suite de préoccupations publiques. Entre-temps, la CCN cherche une solution permanente à cette insuffisance de fonds. En 2005, elle a reçu un nouveau financement permanent pour la remise en état des résidences officielles, ce qui lui permettra de régler d'importants problèmes aux chapitres de la santé, de la sécurité et de l'accès universel. Enfin, dans le budget fédéral de 2007, on a annoncé l'attribution, à la CCN, de crédits permanents supplémentaires de 10 millions de dollars au titre des immobilisations et de 5 millions au titre du fonctionnement, mais l'approbation nécessaire à l'accès à ce financement n'a pas encore été obtenue.

Rendement financier

CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Pour l'exercice 2007-2008, la CCN a reçu un total de 96,1 millions de dollars en crédits parlementaires pour ses dépenses de fonctionnement et en immobilisations. Cette somme représente une hausse de 1 million de dollars par rapport aux crédits reçus pour l'exercice précédent, qui totalisaient 95,1 millions (voir le diagramme 1 et le tableau 1).

Cette hausse est attribuable à un accroissement des crédits destinés à couvrir les augmentations de salaires et d'avantages sociaux (0,6 million de dollars), ainsi qu'à l'accroissement du financement reçu pour la réalisation d'études environnementales dans le contexte du Plan d'action relatif aux sites fédéraux contaminés (0,4 million).

On prévoit que le total des crédits diminuera en 2008-2009 pour atteindre 94,2 millions de dollars (91 millions en 2009-2010). Cela s'explique par le fait que le rajustement annuel des salaires et des avantages sociaux n'est accordé que par des crédits supplémentaires, que le gouvernement fédéral imposera une réduction budgétaire permanente de 0,5 million de dollars à partir du prochain exercice et que le financement sera diminué pour les études environnementales (de 0,6 million et de 0,7 million de dollars en 2008-2009 et en 2009-2010, respectivement) et pour les résidences officielles (3,2 millions en 2009-2010).

DIAGRAMME 1
CRÉDITS PARLEMENTAIRES
DE 2003-2004 À 2009-2010 (en millions de dollars)

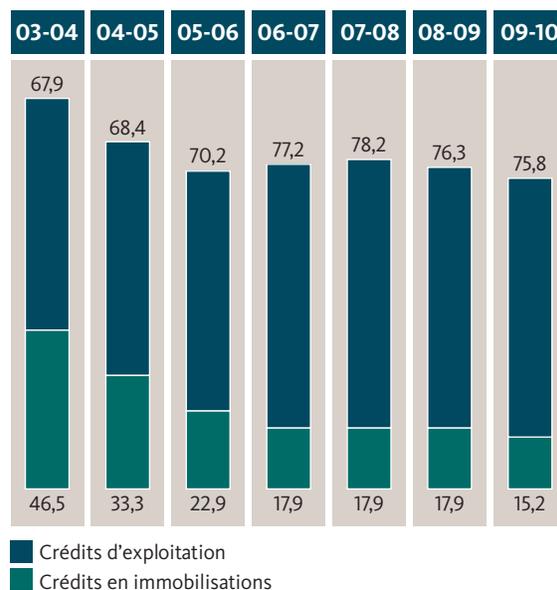


TABLEAU 1
CRÉDITS PARLEMENTAIRES
DE 2006-2007 À 2009-2010 (en milliers de dollars)

	Réels			Projections	
	2006-2007	2007-2008	Écart	2008-2009	2009-2010
Exploitation	74 657	76 226	1 569	76 313	75 751
Exploitation — supplémentaires	2 541	1 934	(607)	—	—
Total partiel	77 198	78 160	962	76 313	75 751
Immobilisations	16 713	17 935	1 222	17 934	15 213
Immobilisations — supplémentaires	1 222	—	(1 222)	—	—
Total partiel	17 935	17 935	—	17 934	15 213
Total des crédits	95 133	96 095	962	94 247	90 964

PRODUITS D'EXPLOITATION

Comme l'indique l'état des résultats, la CCN a enregistré des produits d'exploitation de 37 millions de dollars en 2007-2008, comparativement à 37,6 millions en 2006-2007. Cette diminution de 0,6 million de dollars est principalement attribuable à un gain net moins élevé sur l'aliénation d'immobilisations corporelles (4 millions), qui a été compensé en partie par des hausses au titre des opérations de location et des servitudes (0,5 million) et des produits d'intérêts (0,7 million). En outre, au chapitre de la perception d'autres frais et recouvrements, des sommes plus importantes (2,1 millions) ont été obtenues grâce aux contributions versées par des partenaires pour des études sur le transport (0,8 million), à la prestation de services d'entretien de propriétés (0,7 million) et à la modification de la présentation des états financiers relatifs aux dons reçus par le Fonds Canadien (0,6 million).

Les opérations de location et les servitudes ont constitué la plus importante source de produits d'exploitation en 2007-2008. Elles représentent 53 p. 100 du total (comparativement à 56 p. 100 au cours de l'exercice précédent), en excluant le gain net réalisé en 2006-2007 sur l'aliénation d'immobilisations corporelles (une perte a été enregistrée en 2007-2008). Toutes les sources de produits d'exploitation devraient demeurer stables pour les prochaines années, sauf pour les variations du gain net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles (voir le diagramme 2).

Le financement total des activités d'exploitation (crédits et produits d'exploitation) est demeuré relativement stable au cours des derniers exercices (voir le diagramme 3), sauf en 2005-2006, lorsqu'un gain net important a été réalisé par suite de l'aliénation d'immobilisations corporelles.

**DIAGRAMME 2
PRINCIPALES SOURCES
DES PRODUITS D'EXPLOITATION,
DE 2003-2004 À 2009-2010** (en millions de dollars)



- Opérations de location et servitudes
- Autres produits et recouvrements
- Gain net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles

**DIAGRAMME 3
FINANCEMENT D'EXPLOITATION TOTAL,
DE 2003-2004 À 2009-2010** (en millions de dollars)



- Produits d'exploitation
- Crédits parlementaires d'exploitation

RESSOURCES NON FINANCIÈRES

En outre, pour réaliser son mandat, la CCN dépend énormément de ressources non financières, notamment ses employés et ses bénévoles.

Employés d'expérience La CCN regorge d'employés extrêmement compétents, motivés et expérimentés qui représentent son meilleur atout et sont essentiels à la concrétisation de ses stratégies. En fait, plus de 10 p. 100 des effectifs travaillent pour elle depuis plus de 25 ans, tandis qu'un peu moins de la moitié le font depuis plus de 10 ans. Cette vaste expérience soulève toutefois des préoccupations en matière de relève, étant donné que de nombreux employés seront bientôt admissibles à la retraite. La société d'État élabore donc des plans de relève pour ses postes clés et verra à la préservation de la mémoire institutionnelle. Enfin, la convention collective de ses employés, d'une durée de quatre ans, a expiré le 31 décembre 2007, et les négociations avec leur syndicat, l'Alliance de la fonction publique du Canada, ont été amorcées.

Bénévoles La CCN reconnaît l'immense contribution des bénévoles à ses activités et à la qualité de vie dans la région de la capitale du Canada. Les bénévoles apportent une aide précieuse à l'édification du genre de capitale que la population canadienne souhaite, et ils aident à faire en sorte que des valeurs nationales importantes, comme le sentiment d'appartenance à la collectivité, soient bien réelles dans la capitale d'aujourd'hui. Le programme de bénévolat vise à faire participer toute la population locale pour qu'elle soutienne les initiatives publiques conçues par la CCN et les enrichisse.

Facteurs ayant eu une incidence sur les activités de 2007-2008

En 2007-2008, le thème central à la CCN a été le changement à sa direction, qui a débuté par la scission des postes de président et de premier dirigeant. Micheline Dubé, vice-présidente administrative et chef des opérations, a assumé le rôle de première dirigeante d'avril à décembre 2007. Puis, en avril de la même année, Russell Mills a été nommé président de la Commission. Lorsque Marie Lemay est devenue première dirigeante en janvier 2008, la transition a pris fin et la CCN a amorcé un nouveau chapitre de son histoire.

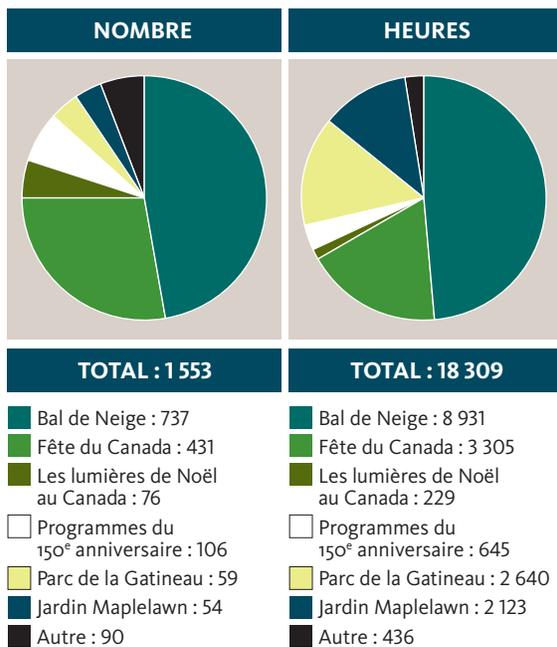
Avec la mise en place de nouveaux dirigeants — et, en fait, d'un nouveau modèle de leadership —, la CCN a commencé la longue tâche d'examen et d'actualisation de ses structures et de ses procédures de gouvernance. Ce travail se poursuivra au cours du prochain exercice.

Le dernier exercice a également été important en raison de l'examen du mandat de la CCN, qui a eu lieu en 2006. Réalisée par un comité indépendant, cette initiative a, dans l'ensemble, été favorable à la société d'État : le rapport a reconfirmé la mission de la CCN et sa pertinence actuelle à l'échelle nationale. Toutefois, le comité d'examen a aussi formulé des recommandations substantielles. Le rapport a été remis au gouvernement fédéral et la CCN attend l'orientation qui en découlera. Entre-temps, la société d'état a déjà pris des mesures qui tiennent compte d'enjeux précisés dans le rapport, notamment :

- l'amélioration des relations avec les parties prenantes grâce à une ouverture et à une transparence plus grandes;
- l'exécution d'un rôle plus important dans le développement du transport régional;
- le renouvellement des partenariats avec les administrations municipales;
- l'intensification de la collaboration et des communications avec les partenaires fédéraux.

Ajoutons, pour terminer, que la vérificatrice générale a effectué un examen spécial de la CCN au cours de l'exercice et n'a trouvé aucune lacune majeure. Elle a, par ailleurs, formulé des recommandations auxquelles la société d'État a commencé à donner suite.

BÉNÉVOLES DE LA CCN PAR ACTIVITÉ OU PROGRAMME



RAPPORT DE GESTION

Rendement et orientation par activité de programme : 2007-2008

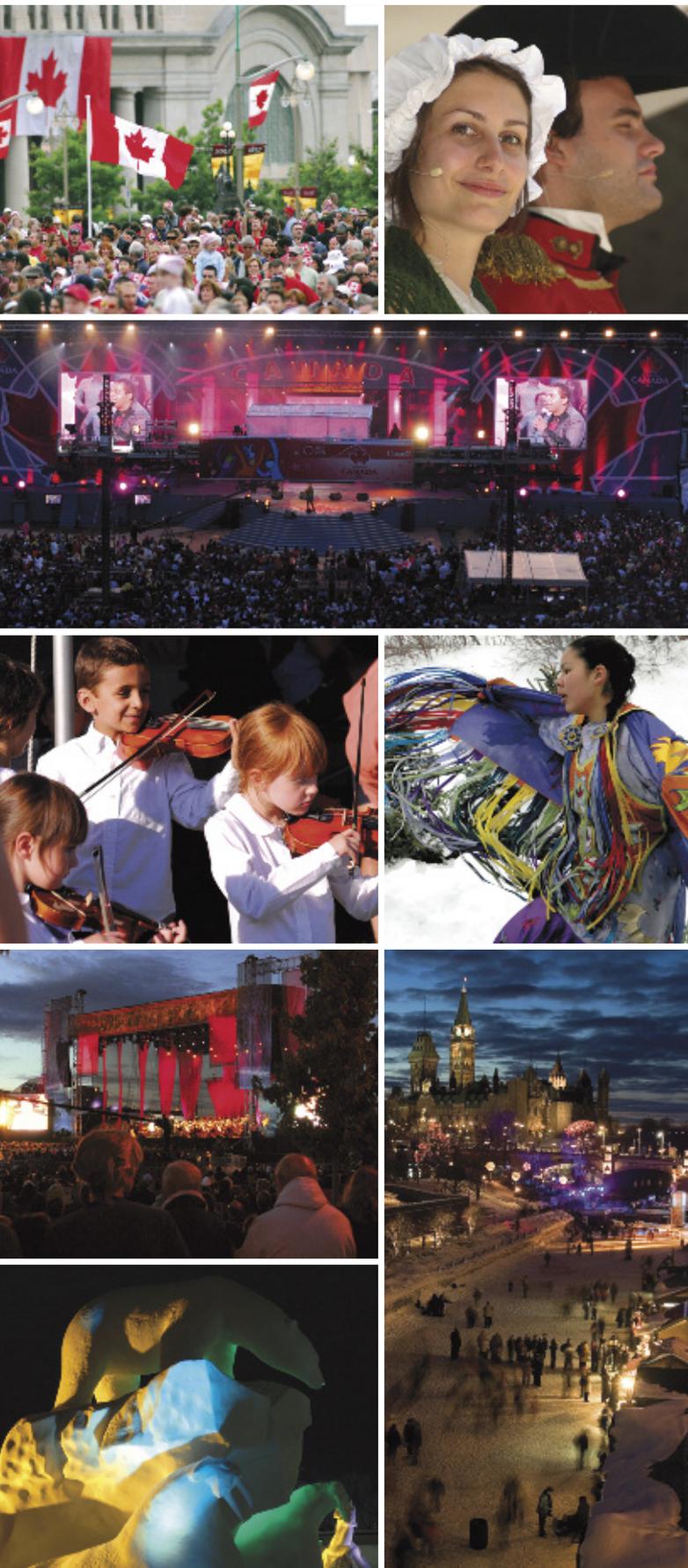
Chaque année, la CCN établit des indicateurs de rendement pour réaliser ses objectifs et atteindre son résultat stratégique : maximiser l'apport des terrains fédéraux et de la programmation publique en édifiant la capitale comme étant source de fierté et d'importance nationale.

PERCEPTIONS POSITIVES DE LA CCN ET FIERTÉ ENVERS LA RÉGION DE LA CAPITALE DU CANADA

Fierté envers la région de la capitale du Canada (national)				
2007-2008	2006-2007	2005-2006	2004-2005	2003-2004
73 %	—	68 %	—	73 %

Fierté envers la région de la capitale du Canada (local)				
2007-2008	2006-2007	2005-2006	2004-2005	2003-2004
85 %	86 %	87 %	89 %	89 %

Perceptions positives de la CCN par les résidents				
2007-2008	2006-2007	2005-2006	2004-2005	2003-2004
68 %	63 %	61 %	64 %	65 %



1. Animation et programmation de la capitale

Description du programme Cette activité a pour objectif de susciter la fierté et de promouvoir l'unité grâce à la programmation dans la capitale. Les principaux produits sont une série de manifestations marquantes (notamment la fête du Canada et le Bal de Neige), des programmes d'interprétation et des monuments commémoratifs. Cette activité vise aussi à faire mieux connaître la capitale partout au Canada, au moyen de campagnes nationales de marketing et de communications qui la présentent comme un lieu où la population canadienne peut admirer le patrimoine, la culture et les réalisations de son pays.

Résultat prévu La population canadienne comprend mieux sa capitale et est sensible à son rôle et à son importance.

Aperçu La CCN fait connaître l'importance de la capitale à la population canadienne. Les activités publiques et les programmes donnent ainsi aux Canadiens l'occasion de célébrer des anniversaires nationaux et d'autres aspects de la vie au Canada. Une variété de programmes d'interprétation, de monuments commémoratifs et d'œuvres d'art public leur offre aussi la possibilité de se renseigner sur leur histoire et de se familiariser avec leur patrimoine politique et culturel. En 2007-2008, la CCN a consacré 22,0 millions de dollars aux dépenses d'exploitation, et elle a recueilli des commandites en espèces totalisant 1,3 million pour l'atteinte de ces objectifs. Un peu plus d'un million de personnes ont assisté aux grandes manifestations, mais, fait encore plus important, la capitale a touché de plus en plus de Canadiens grâce à des programmes sur la colline du Parlement et à d'autres destinés aux jeunes, à une couverture médiatique, à des commandites, à de la publicité et à des partenariats. L'incidence de la capitale sur la population du pays continue de s'améliorer, comme l'indiquent des sondages d'opinion indépendants.

1.1 ACTIVITÉS, PROGRAMMES D'INTERPRÉTATION ET COMMÉMORATIONS

Résultat prévu Les programmes et les services de la CCN enrichissent l'expérience des Canadiens dans la capitale tout en les aidant à reconnaître l'importance de ses sites et de ses symboles et à célébrer leur appartenance au pays.

ACTIVITÉS DE PROGRAMMATION

INDICATEURS DE RENDEMENT	COMMENTAIRES
Maintenir des taux élevés de participation aux activités et aux programmes vedettes : <ul style="list-style-type: none"> • le spectacle son et lumière (cible : 200 000 personnes); • la fête du Canada (cible : 300 000 personnes); • le Bal de Neige (cible : 600 000 personnes); • l'animation des sites (cible : 35 000 personnes). 	Les manifestations vedettes et les programmes de la CCN ont continué de bénéficier d'une bonne participation tout au long de 2007-2008, la société d'État ayant atteint 91 p. 100 de son objectif global.
Maintenir un taux de satisfaction du public d'au moins 85 p. 100 à l'égard des activités et des programmes.	La CCN a pu s'adresser efficacement à la population canadienne grâce à la diffusion, à la grandeur du pays, du spectacle du soir de la fête du Canada. Ce spectacle a été présenté par TV Rogers et ses sociétés de câblodistribution dans toutes les provinces sauf le Québec, où il a été mis en ondes par la Société Radio-Canada. Et puis, la webdiffusion en direct ainsi que les téléchargements sur le réseau de téléphonie cellulaire ont garanti une couverture encore plus grande.
Établir un nouveau partenariat pour la télédiffusion nationale du spectacle du soir de la fête du Canada.	L'auditoire du spectacle son et lumière continue son expansion : il a connu une hausse de 12 p. 100 en 2007-2008 (11 p. 100 en 2006-2007).
S'assurer qu'au moins 40 p. 100 des visiteurs et des personnes qui participeront aux activités et aux programmes prévus en 2007 pour souligner le 150 ^e anniversaire de la désignation d'Ottawa comme capitale du Canada sont bel et bien conscients de l'importance de cet événement.	La participation des visiteurs au Bal de Neige a fait l'objet d'une étude indépendante en 2008. Bien que la fréquentation ait diminué par rapport à celle d'années au cours desquelles elle a été étudiée auparavant, 859 000 visites ont été comptées pour les divers sites. Fait encore plus important, l'étude a révélé la très grande satisfaction des visiteurs à l'égard de la manifestation, tandis que la couverture médiatique a visé davantage de Canadiens. D'importants messages sur la capitale, les valeurs et les cultures du Canada ainsi que la vie dans un climat hivernal ont été communiqués à un grand nombre de citoyens du pays.
En 2007-2008, organiser le lancement officiel du parc que la CCN consacrera aux activités publiques sur les plaines LeBreton, avec un objectif de 40 000 spectateurs au cours de l'été pour les programmes de la société d'État.	Fait à noter, pour son programme Les lumières de Noël au Canada, la CCN n'a utilisé que des ampoules à diode électroluminescente.
RÉSULTATS	
Fréquentation — objectif partiellement atteint : <ul style="list-style-type: none"> • spectacle son et lumière : 283 195 personnes; • fête du Canada : 315 000 personnes (estimation); • Bal de Neige : 432 000 personnes; • animation des sites : 6 000 personnes. 	L'année 2007 a été celle du 150 ^e anniversaire du choix de la capitale du Canada. Pendant 12 mois, des programmes ont souligné ce grand moment phare. L'objectif fixé pour la sensibilisation à cet anniversaire a été dépassé : selon un sondage indépendant, la programmation est parvenue à transmettre à la population canadienne d'importants messages sur la façon dont sa capitale a été choisie. Des activités spéciales organisées au nouveau parc des Plainnes-LeBreton pendant l'été 2007 ont été bien accueillies. Elles seront présentées une fois de plus en 2008-2009.
Satisfaction — objectif atteint : <ul style="list-style-type: none"> • Bal de Neige : 97 p. 100 des gens se sont dits généralement satisfaits ou très satisfaits; • sondage sur la notoriété : 89 p. 100 des résidents jugent excellent ou bon le rôle de la CCN dans les activités publiques; • « Midis sous le pont » : en 2007, 91 p. 100 des gens se sont dits très satisfaits ou entièrement satisfaits. 	La fréquentation des activités du programme d'animation des sites a diminué au cours du dernier exercice, la CCN ayant consacré, aux festivités du 150 ^e anniversaire, davantage de ressources destinées à la programmation.
Diffusion du spectacle du soir de la fête du Canada — objectif atteint : deux émissions à l'échelle nationale.	
Sensibilisation au 150 ^e anniversaire — objectif dépassé : sensibilisation de la population locale et des visiteurs de la capitale : 35 p. 100 (spontanée); 30 p. 100 (aidée); 65 p. 100 dans l'ensemble.	
Parc des Plainnes-LeBreton — objectif atteint en grande partie : réussite de l'inauguration. En tout, 37 000 personnes ont assisté aux concerts des séries <i>Opéra sous les étoiles</i> et « Orchestres dans le parc ».	

PROGRAMMES D'INTERPRÉTATION

INDICATEURS DE RENDEMENT	COMMENTAIRES
Maintenir un taux de satisfaction de 85 p. 100 et un nombre de 700 000 visites pour les programmes de la colline du Parlement.	Le nombre de visiteurs qui prennent part aux programmes relatifs à la colline du Parlement continue de dépasser l'objectif de 700 000 : au cours des trois dernières années, il a été d'environ 723 000 en moyenne. Ces statistiques témoignent d'une demande très stable de programmes d'orientation pour les visiteurs sur la Colline, surtout durant la saison touristique, soit du printemps à la fin de l'été. En 2005-2006, lors de la dernière évaluation de l'incidence du programme et de la satisfaction à son égard, les résultats ont été très élevés.
En 2009-2010, la CCN achèvera le renouvellement de l'Infocentre de la capitale.	
Fournir annuellement des services à 325 000 visiteurs à l'Infocentre de la capitale et maintenir un taux de satisfaction de 80 p. 100 à l'égard du Centre de contact de la capitale.	
Rejoindre 300 000 jeunes annuellement grâce à des activités de sensibilisation éducative.	Des progrès ont été accomplis relativement à l'amorce du renouvellement de l'Infocentre de la capitale, situé sur la rue Wellington, face à la colline du Parlement. Le projet devrait être terminé en 2009-2010, dans les délais prévus. Assez stable, le nombre de visiteurs de l'Infocentre a été d'environ 310 000 en moyenne au cours des quatre dernières années. Le projet de revitalisation se concentrera sur la modernisation des services, notamment par la proposition de prestations personnalisées et d'expériences multimédias. L'Infocentre mettra en vedette des programmes de la CCN et de partenaires fédéraux et servira à mieux faire comprendre comment les sites et les attractions de la capitale représentent l'identité et les valeurs canadiennes.
RÉSULTATS	
Programmes de la colline du Parlement — objectif atteint : 710 380 contacts. Aucune mesure de la satisfaction à l'égard du programme durant l'exercice.	
Renouvellement de l'Infocentre de la capitale — échéancier respecté : le nouveau concept a été approuvé et des discussions ont été lancées avec des partenaires fédéraux et l'industrie touristique.	
Fréquentation et normes — objectif partiellement atteint : <ul style="list-style-type: none"> • visites à l'Infocentre de la capitale : 305 000; • taux de satisfaction à l'égard du Centre de contact de la capitale : 91 p. 100. 	
Sensibilisation éducative — objectif dépassé : 936 700 jeunes rejoints.	Les activités éducatives et de sensibilisation de la CCN ont rejoint près d'un million de jeunes et aidé à faire mieux comprendre et connaître la capitale chez les citoyens les moins âgés du pays. En tout, 38 850 étudiants ont visité la capitale en 2007-2008, ce qui représente une augmentation de 9 p. 100 par rapport à l'exercice précédent. Intitulée <i>Tout un lieu de rassemblement</i> , la nouvelle trousse pédagogique a été commandée par 30 389 enseignants de l'ensemble des provinces et des territoires depuis son lancement en septembre 2006. La CCN s'est assurée de la collaboration de douze partenaires fédéraux, dont tous les musées fédéraux de la capitale, pour faire du marketing auprès des jeunes.

COMMÉMORATIONS

INDICATEUR DE RENDEMENT	COMMENTAIRES
En 2008-2009, achever une stratégie relative à l'art public.	Les monuments commémoratifs et l'art public contribuent à créer une capitale représentative du Canada et des Canadiens. Le <i>Plan stratégique des monuments commémoratifs de la capitale du Canada</i> encadre le choix de l'emplacement des futurs monuments et établit les lignes directrices permettant d'assurer un équilibre et la diversité à cet égard. En 2007-2008, la CCN a poursuivi la sensibilisation aux possibilités d'installation de monuments commémoratifs dans la capitale et elle a reçu 11 nouvelles demandes. La société d'État a fourni un contenu interprétatif pour cinq monuments du cœur de la capitale qui traitent de thèmes sous-représentés. De plus, elle a continué de soutenir la Fondation canadienne des pompiers morts en service pour la conception et l'aménagement d'un nouveau monument national sur les plaines LeBreton. Par ailleurs, la capitale abrite une vaste collection d'art public. Le lancement de l'élaboration, en 2007-2008, d'une stratégie et d'un programme destinés à servir de guides dans ce domaine a été retardée à cause d'autres priorités.
RÉSULTATS	
Stratégie relative à l'art public — échéancier respecté : approbation prévue à l'automne 2008.	

1.2 MARKETING ET COMMUNICATIONS

Résultat prévu On communique à la population canadienne le message selon lequel la capitale du Canada est un lieu tout indiqué où faire l'expérience du patrimoine, de la culture et des réalisations du pays.

INDICATEURS DE RENDEMENT	COMMENTAIRES
<p>D'ici la fin de 2007-2008 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître à 60 p. 100 la proportion de résidents de la région de la capitale du Canada qui fait état d'une sensibilisation spontanée à la CCN. • Maintenir à au moins 80 p. 100 la proportion de la population canadienne qui se dit fière de la capitale. • Accroître à 76 p. 100 le taux de perception positive des résidents de la région de la capitale du Canada à l'endroit de la CCN. 	<p>En 2007-2008, la CCN a poursuivi sa stratégie qui consiste à sensibiliser davantage la population canadienne à la capitale et à promouvoir vigoureusement ses programmes dans tout le pays, tout en aidant à la coordination des efforts de ses partenaires fédéraux. Elle mesure son incidence sur la population canadienne en général ainsi que sur les résidents de la région de la capitale du Canada. La sensibilisation, la fierté et la perception positive de la CCN sont mesurées d'une manière cyclique. Les résultats sont positifs. Ainsi, la sensibilisation spontanée des résidents à la société d'État a augmenté de 40 p. 100 en 2005, à 42 p. 100 en 2006 et à 45 p. 100 en 2007. Fait plus important, le taux de perception positive des résidents envers la CCN est passé de 61 p. 100 en 2001, à 63 p. 100 en 2006 et à 68 p. 100 en 2007.</p>
<p>Établir de nouvelles alliances stratégiques et se concentrer sur l'obtention d'un rendement élevé sur les investissements en ce qui a trait aux ententes avec de grands commanditaires.</p>	<p>La proportion de la population canadienne qui se dit fière de la capitale a grimpé à 73 p. 100 en 2007, ce qui constitue une hausse considérable par rapport au taux de 68 p. 100 obtenu lors du dernier sondage, en 2005. Bien que de nombreux facteurs entrent en ligne de compte dans le degré de fierté des Canadiens à l'égard de leur capitale, l'augmentation est spectaculaire et la CCN croit qu'il s'agit là d'une preuve positive des répercussions de son travail à l'échelle nationale.</p>
<p>Recevoir des commandites en espèces de 966 000 dollars par année au cours de la période de planification.</p>	<p>Un volet majeur du travail de la CCN consiste à établir des alliances clés avec d'autres organismes, tant publics que privés, pour la diffusion de messages essentiels sur la capitale. La formation de nouvelles alliances élargit le réseau de la société d'État.</p>
RÉSULTATS	
<p>Sensibilisation, perception et fierté — objectif non atteint :</p> <ul style="list-style-type: none"> • proportion des résidents de la région de la capitale du Canada qui font état d'une sensibilisation spontanée à la CCN : 45 p. 100; • proportion de la population canadienne qui se dit fière de la capitale : 73 p. 100; • taux de perception positive des résidents de la région de la capitale du Canada à l'endroit de la CCN : 68 p. 100. 	<p>Les commanditaires aident, eux aussi la CCN à commercialiser la capitale. En 2007-2008, la société d'État a pu se concentrer sur un moins grand nombre de sociétés commanditaires, car ses ententes de commandite ont produit un rendement des investissements plus élevé. Au cours de l'exercice, elle a de nouveau dépassé son objectif en matière de revenus en espèces.</p>
<p>Alliances stratégiques et commandites — objectif atteint : une nouvelle alliance stratégique a été établie. WestJet a fait la promotion du Bal de Neige sur son site Web. La CCN a obtenu 51 p. 100 de ses revenus de commandite de ses dix principaux commanditaires, dans le contexte d'ententes pluriannuelles.</p>	
<p>Commandites en espèces — objectif dépassé : 1,3 million de dollars</p>	

Animation et programmation de la capitale

Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> – Continuer de se concentrer sur des activités publiques et des programmes qui sont très pertinents pour la capitale et la population canadienne et dont le contenu national est riche.
	<ul style="list-style-type: none"> – Diriger les institutions fédérales dans le contexte des festivités du 150^e anniversaire de la Confédération dans la capitale en 2017.
	<ul style="list-style-type: none"> – Mettre en vedette les programmes et les services des partenaires fédéraux qui complètent la programmation de la CCN, et tirer parti des nouvelles technologies pour s'assurer de rejoindre toute la population canadienne grâce à des programmes et à des services renouvelés, et cela comme priorités dans le développement des programmes de la CCN.
	<ul style="list-style-type: none"> – Se concentrer sur la sensibilisation aux possibilités d'installation de monuments commémoratifs dans la capitale, surtout pour des thèmes sous-représentés, et apporter un soutien aux grands anniversaires nationaux.
	<ul style="list-style-type: none"> – Mettre à jour et mettre en œuvre le plan quinquennal de marketing et de communications.



2. Planification, design et utilisation du sol

Description du programme Cette activité guide la planification et l'aménagement des terrains fédéraux, afin que leur importance et leur rôle conviennent à la capitale et que ces actions respectent le patrimoine et le milieu naturel. Elle comprend l'élaboration de plans visionnaires à long terme établis en consultation avec d'autres autorités de planification, de manière à orienter l'utilisation et la mise en valeur de terrains dans la capitale. Elle comprend aussi la détermination de la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) à préserver pour les générations à venir. La CCN est responsable de l'examen et de l'approbation des utilisations, du design et des transactions relativement aux terrains fédéraux de la capitale. En vertu de certains de ses programmes, elle gère des collections archéologiques fédérales et examine les demandes de désignation patrimoniale fédérale d'édifices de la capitale. Enfin, la société d'État représente le gouvernement fédéral lorsqu'il s'agit de résoudre, avec des partenaires provinciaux et municipaux, des enjeux de transport interprovincial et de transport en commun urbain dans la région de la capitale du Canada.

Résultat prévu Les terrains fédéraux reflètent le rôle et l'importance de la capitale comme lieu tout indiqué pour le siège du gouvernement, la tenue de manifestations nationales et l'installation de monuments commémoratifs.

Aperçu En 2007-2008, la CCN a entrepris l'achèvement et la mise à jour de son cadre d'aménagement du territoire. Elle a assumé un rôle plus important et plus central dans la planification des transports dans la région de la capitale du Canada. La société d'État a aussi exercé ses pouvoirs conférés par la réglementation en matière de design, d'utilisation du sol et de transactions, voyant ainsi à ce que les terrains fédéraux continuent de refléter le rôle et l'importance de la capitale du pays. Au cours de l'exercice, la société d'État a énormément collaboré avec des partenaires et des parties prenantes. La consultation est primordiale et continue d'être essentielle à la réalisation de la planification et des projets. Appuyés par les parties prenantes et le public, les produits finaux contribuent à l'édification d'une capitale de tout premier ordre.

PLANIFICATION DE LA CAPITALE

INDICATEURS DE RENDEMENT	COMMENTAIRES
<p>D'ici la fin de 2009-2010, terminer le Plan directeur des terrains urbains de la capitale, en tenant compte des principales échéances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achever, d'ici la fin de 2007-2008, le concept du plan, y compris les vocations et les visions globales en matière d'utilisation des terrains. • Terminer l'ébauche des objectifs, des directives et des stratégies de mise en œuvre par secteur d'ici la fin de 2008-2009. • Terminer les consultations publiques d'ici la fin du même exercice. 	<p>En 2007-2008, la CCN a pu réexaminer sa politique d'évaluation, d'examen et de mise à jour cycliques des principaux plans de son cadre d'aménagement, à la lumière de l'évolution des besoins et de la conjoncture. Dans ce contexte, elle a amorcé l'évaluation de son principal énoncé d'orientation, le <i>Plan de la capitale du Canada</i> (1999). Elle a terminé l'évaluation du <i>Plan directeur de la Ceinture de verdure</i> (1996) et commencé son examen.</p>
<p>Durant la période de planification, mettre en œuvre les priorités du <i>Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada</i> en soutenant la réalisation des initiatives conjointes suivantes avec les partenaires municipaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Terminer le Plan de zone du parc de l'Escarpement d'ici la fin de 2008-2009. • Commencer l'élaboration du Plan de zone du bassin central du corridor de la rivière des Outaouais, sous réserve de consultations avec les partenaires. • Commencer l'élaboration du Plan de zone de l'extrémité nord du canal Rideau, sous réserve de consultations avec les partenaires. • Commencer l'élaboration du Plan de zone des îles des Chaudières et Victoria en 2007-2008. 	<p>Durant l'exercice, la CCN a entamé l'élaboration du Plan directeur des terrains urbains de la capitale, dernier document majeur du cadre global d'aménagement de la capitale, après le <i>Plan de la capitale du Canada</i> (voir l'annexe III). La portée et l'incidence de ce plan directeur a poussé la société d'État à revoir sa stratégie de consultation. Un comité de consultation publique a ainsi été formé pour assurer l'obtention des commentaires appropriés. La phase de consultation entourant l'élaboration de la vision qui sera précisée dans le plan directeur se déroule bien. Des progrès ont également été accomplis au chapitre de la concrétisation de certains plans de zone dans le cadre de la mise en œuvre du <i>Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada</i>, et ce, conjointement avec les plans élaborés par la Ville d'Ottawa.</p>
<h3>RÉSULTATS</h3>	
<p>Plan directeur des terrains urbains de la capitale — progrès accomplis : la portée du projet a été déterminée. L'énoncé de vision sera mis au propre à l'automne 2008. Le premier atelier avec les groupes d'intérêts a eu lieu.</p>	<p>L'autre grand plan du cadre d'aménagement, le <i>Plan directeur du parc de la Gatineau</i>, a été actualisé en 2005. Les mises à jour coïncideront, en gros, avec l'achèvement du Plan directeur des terrains urbains de la capitale. La CCN aura alors terminé le renouvellement d'une série de politiques d'aménagement d'ici la fin de 2010-2011. Dans toutes les activités de planification, on met l'accent sur de vastes consultations des parties prenantes et du grand public, tant à l'échelle locale que nationale.</p>
<p><i>Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada</i> — progrès accomplis : la CCN a fourni ses commentaires au sujet de l'ébauche définitive du plan de district de la zone de l'Escarpement, de la Ville d'Ottawa. Elle va de l'avant avec le pôle Portage-Wellington, dans le contexte du Plan de zone de l'aire ouest de la cité parlementaire.</p>	
<p>On a commencé à élaborer le Plan de zone du bassin central du corridor de la rivière des Outaouais. Des ateliers ont été organisés à l'intention des parties prenantes.</p>	
<p>On amorcera la conception du Plan de zone de l'extrémité nord du canal Rideau, en parallèle avec l'initiative de la Ville d'Ottawa pour le secteur Rideau-Waller.</p>	
<p>L'élaboration du Plan de zone des îles des Chaudières et Victoria a été reportée.</p>	

PLANIFICATION DES TRANSPORTS

INDICATEURS DE RENDEMENT	COMMENTAIRES
<p>D'ici 2009-2010 et en collaboration avec les partenaires financiers, terminer les étapes I et II de l'évaluation environnementale de futures liaisons interprovinciales.</p>	<p>Le lien entre l'aménagement du territoire, les transports et le fonctionnement d'une capitale nationale de premier ordre est crucial. Cela est particulièrement vrai, car les schémas de croissance urbaine dans la région de la capitale du Canada forcent tous les ordres de gouvernement à trouver des solutions à des problèmes délicats. Envisageant les enjeux de transport dans une perspective régionale, la CCN collabore avec des municipalités locales, des organismes chargés de ce secteur et les provinces de l'Ontario et du Québec aux fins de la direction de projets et de plans destinés à s'attaquer aux problèmes. Des progrès ont été accomplis dans la réalisation de l'évaluation environnementale en deux phases de futures liaisons interprovinciales. Les travaux de la phase I sur la faisabilité, ainsi que sur l'évaluation des besoins et de la justification, devraient être terminés d'ici l'automne 2008. Par ailleurs, la Ville d'Ottawa et la Société de transport de l'Outaouais ont demandé à la CCN de diriger une étude de planification stratégique concernant des options d'intégration du transport en commun interprovincial dans le cœur de la capitale. Enfin, on est sur le point d'achever l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la Perspective sur les transports. Ce document assurera la concrétisation d'initiatives de planification des transports dans un cadre qui soit compatible avec les orientations et les priorités globales du gouvernement fédéral.</p>
<p>En 2007-2008, soutenir l'achèvement de l'évaluation environnementale conjointe de l'intégration du transport en commun rapide dans le secteur du cœur de la capitale.</p>	
<p>En 2007-2008, terminer le plan d'action de la Perspective sur les transports.</p>	
RÉSULTATS	
<p>Futures liaisons interprovinciales — échéancier respecté : environ la moitié du travail sur le terrain de la phase I est terminée.</p>	
<p>Étude de planification stratégique du transport en commun interprovincial rapide dans le secteur du cœur — objectif atteint : la CCN a accepté d'être gestionnaire de projet d'une étude de planification stratégique qui sera réalisée avec la Ville d'Ottawa et la Société de transport de l'Outaouais et remplacera l'évaluation environnementale conjointe qui avait été proposée. Le mandat a été rédigé.</p>	
<p>Perspective sur les transports — progrès réalisés : on a élaboré une ébauche du cadre de mise en œuvre de la Perspective sur les transports.</p>	

APPROBATIONS DU DESIGN ET DE L'UTILISATION DU SOL

INDICATEURS DE RENDEMENT	COMMENTAIRES
<p>Au cours de la période de planification, la CCN examinera, chaque année, environ 300 demandes d'approbation fédérale du design, de l'utilisation du sol et des transactions immobilières.</p>	<p>L'approbation des demandes relatives au design, à l'utilisation du sol et aux transactions se trouve au cœur du mandat et de la fonction de la CCN. Non seulement l'examen des propositions de modifications visant des terrains et des édifices fédéraux assure-t-il la conformité de ces projets avec les plans et les politiques de la société d'État, mais il favorise l'excellence et incorpore les pratiques exemplaires en matière de durabilité écologique, de protection des vues, de conservation du patrimoine et d'esthétique. En 2007-2008, la CCN a atteint son objectif en grande partie. Parmi les approbations majeures, mentionnons celle de l'utilisation du sol pour le Centre de traitement du cancer de l'hôpital Queensway Carleton; celle du design pour la réfection du pont Alexandra et du pavillon du Lac-Dows et pour l'expansion du Centre des congrès d'Ottawa; et celle relative à l'utilisation du sol et à une transaction concernant l'élargissement de l'intersection du chemin Limebank et de la promenade Riverside sur des terrains de Transports Canada.</p>
RÉSULTATS	
<p>Design — objectif atteint en grande partie : approbation de 52 demandes relatives au design, fermeture de 20 dossiers et commencement du processus d'examen à l'égard de 75 nouvelles demandes.</p>	
<p>Utilisation du sol et transactions — objectif atteint en grande partie : approbation de 78 demandes relatives à l'utilisation du sol et à des transactions immobilières visant des terrains fédéraux, fermeture de 11 dossiers et commencement du processus d'examen à l'égard de 143 nouvelles demandes.</p>	

Planification, design et utilisation du sol

Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> – Terminer le Plan directeur des terrains urbains de la capitale ainsi que l'examen du <i>Plan directeur de la Ceinture de verdure</i> et du <i>Plan de la capitale du Canada</i>, en procédant à de vastes consultations de la population du pays et des parties prenantes.
	<ul style="list-style-type: none"> – Finaliser ces trois documents afin de mettre à jour la série de plans de façon à ce qu'elle tienne compte des réalités actuelles ainsi que des attentes de la population canadienne à l'égard de la capitale.
	<ul style="list-style-type: none"> – Poursuivre les études sur les transports. En fonction de leurs résultats, la CCN pourra recommander de nouvelles liaisons interprovinciales et planifier l'intégration du transport en commun interprovincial dans le secteur du cœur.
	<ul style="list-style-type: none"> – En 2008-2009, effectuer une évaluation exhaustive de la fonction exercée par la CCN en matière de projets fédéraux de design et d'utilisation du sol, pour en assurer l'amélioration constante.



3. Gestion des biens immobiliers

Description du programme La CCN possède plus de 470 kilomètres carrés de terrains, soit 10 p. 100 de la région de la capitale du Canada, ainsi que des centaines de routes, de sentiers, d'édifices et de ponts. En outre, la société d'État est chargée de l'entretien, de la gestion et de la remise en état des six résidences officielles situées dans la région de la capitale du Canada, en plus d'être responsable du parc de la Gatineau, de la Ceinture de verdure et d'autres parcs et espaces verts. Elle administre et protège ces biens matériels au moyen de son programme de gestion du cycle de vie. Ce dernier vise à améliorer le riche patrimoine culturel et l'excellent environnement naturel de la capitale du Canada, à optimiser la contribution de cet actif à la réalisation des programmes institutionnels et à faire en sorte que les biens de la CCN soient dûment accessibles au public. D'autre part, la société d'État gère environ 650 baux et s'occupe de l'entretien des terrains de nombreux organismes fédéraux dans la région de la capitale du Canada. Parmi ses autres activités, mentionnons l'acquisition de propriétés d'intérêt national, l'aliénation de propriétés excédentaires et la concrétisation de projets d'aménagement du territoire dans le but de mettre la capitale en valeur à l'intention des générations à venir.

Résultat prévu Les biens fédéraux dont la CCN a la responsabilité (parcs et espaces verts, propriétés louées, résidences officielles, sentiers récréatifs, édifices, ponts et routes) sont aménagés, entretenus et gérés conformément à leur importance nationale dans le contexte de la capitale, afin d'enrichir l'expérience qui y est vécue par les visiteurs et les résidents.

Aperçu Malgré les défis posés par la gestion d'un portefeuille immobilier vaste et diversifié, la CCN continue d'améliorer ses résultats. Elle se concentre toujours sur le maintien d'un flux de rentrées positif engendré par la location de biens productifs; l'élaboration de plans de remise en état de biens patrimoniaux précieux, d'installations publiques et d'éléments d'infrastructure; et l'entretien d'une capitale de calibre mondial. La société d'État a procédé à la mise en œuvre du Plan directeur du parc de la Gatineau et à l'application des principes de gérance environnementale, tout en se mettant dans une position pour faire preuve de plus de leadership dans ces domaines.

3.1 PROJETS DU CŒUR DE LA CAPITALE

Résultat prévu Les travaux réalisés par la CCN dans le secteur du cœur de la capitale aident à y renforcer la primauté symbolique, politique, culturelle et administrative.

RÉAMÉNAGEMENT DES PLAINES LEBRETON

INDICATEURS DE RENDEMENT	COMMENTAIRES
<p>En 2007-2008 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Remettre en état les principales composantes de la MTIN en vue de leur utilisation par le public (p. ex. la Plaine, appelé maintenant « parc des Plaines-LeBreton », y compris l'aire des activités spéciales). Achever la vente des îlots U et T, sous réserve de conditions du marché favorables. Terminer les études justificatives et la demande de plan directeur de lotissement qui sera présentée à la Ville d'Ottawa. Finir les étapes 3 et 4 d'une étude archéologique de l'îlot L. Évaluer la perception du public à l'égard du réaménagement des terrains de la MTIN qui sont inclus dans le projet d'infrastructure et d'assainissement des plaines LeBreton. 	<p>La remise en état des plaines LeBreton (terrains de la MTIN) en vue de leur utilisation par le public a été essentiellement terminée durant l'exercice. Le parc des Plaines-LeBreton a été inauguré avec des activités organisées par la CCN et d'autres présentées par le secteur privé, comme le Cisco Ottawa Bluesfest et le Festival international de la jeunesse d'Ottawa. La perception du public à l'égard des travaux de remise en état a fait l'objet d'un sondage, dont les résultats sont positifs : 76 p. 100 des gens ont jugé l'endroit approprié à la tenue d'activités publiques d'envergure nationale, tandis que, selon 69 p. 100 des répondants, l'aménagement paysager et le design des lieux font de ceux-ci un cadre adéquat pour des institutions nationales.</p>
RÉSULTATS	<p>La CCN va de l'avant avec l'aliénation de deux îlots (U et T), qui seront vendus à un autre organisme fédéral. En outre, elle a collaboré avec la Ville d'Ottawa à la réalisation d'études et à la rédaction d'une demande de plan directeur de lotissement pour l'aménagement des parcelles privées (qui ne font pas partie de la MTIN). Le processus est toutefois retardé, dans l'attente de l'examen de la stratégie de consultation publique sur les travaux futurs et de l'examen de l'approche globale de la CCN relativement à l'achèvement de l'aménagement.</p> <p>La fin des études archéologiques de l'îlot L des plaines LeBreton a été reportée. Néanmoins, la CCN a lancé des demandes de propositions de contrats et s'attend à une reprise de travaux au début de 2008-2009. La conception du poste de pompage sanitaire a été achevée. La construction est prévue pour le prochain exercice, dans le contexte d'un partenariat financier avec la Ville d'Ottawa.</p>
<p>MTIN — objectif atteint : la gouverneure générale a inauguré le parc des Plaines-LeBreton, qui est consacré aux grandes activités publiques.</p>	
<p>Îlots U et T — objectif non atteint : une lettre d'intention a été signée. Le processus d'approbation devrait être engagé en 2008-2009.</p>	
<p>Plan directeur de lotissement — objectif non atteint : toutes les études et les demandes sont retardées dans l'attente d'une approche globale de l'achèvement de l'aménagement.</p>	
<p>Étude archéologique — objectif non atteint : la fin des étapes 3 et 4 de l'étude archéologique de l'îlot L a été reportée à 2008-2009.</p>	
<p>Perception du public — objectif atteint : un sondage fait au moyen d'une « interrogation au passage » des visiteurs des plaines LeBreton a indiqué des résultats positifs.</p>	

BOULEVARD DE LA CONFÉDÉRATION

INDICATEURS DE RENDEMENT	COMMENTAIRES
D'ici le printemps 2007-2008, terminer la phase II des travaux de l'avenue MacKenzie. Les autres phases du projet MacKenzie-Sussex seront reportées jusqu'à ce qu'une entente soit conclue avec la Ville d'Ottawa.	L'aménagement de tronçons restants du boulevard de la Confédération, parcours d'honneur de la CCN pour la capitale du Canada, a été terminé. Sur l'un des tronçons majeurs, le long de l'avenue MacKenzie, les travaux ont été réalisés en partenariat avec la Ville d'Ottawa. Les tronçons situés le long du sud de la promenade Sussex (de la rue George à l'avenue King Edward) et le tronçon du milieu (de la rue St. Patrick à l'avenue King Edward) seront conçus ou aménagés en coordination avec la Ville d'Ottawa. Ils devraient être terminés en grande partie en 2009-2010 et 2011-2012, respectivement.
D'ici la fin de 2009-2010, achever en grande partie les travaux au sud de la promenade Sussex.	
D'ici la fin de 2011-2012, finir en grande partie le tronçon du milieu de la promenade Sussex, depuis l'ancien Musée canadien de la guerre jusqu'à l'avenue King Edward.	
RÉSULTATS	
Avenue MacKenzie — objectif atteint : la phase II a été achevée.	
Sud de la promenade Sussex — progrès accomplis : le plan de construction est terminé.	
Promenade Sussex (tronçon du milieu) — objectif à long terme : les travaux ont été reportés à 2008-2009, afin de les faire coïncider avec les projets de la Ville d'Ottawa.	

AUTRES INITIATIVES DU CŒUR DE LA CAPITALE

INDICATEURS DE RENDEMENT	COMMENTAIRES
D'ici la fin de 2007-2008, conclure un bail foncier à long terme pour le projet Canlands A (113, rue Queen).	La CCN continue de contribuer à la revitalisation de la rue Sparks grâce au réaménagement de propriétés fédérales et à l'introduction d'utilisations mixtes, commerciales et résidentielles, qui amélioreront le paysage culturel du centre-ville d'Ottawa et la porte d'entrée de la colline du Parlement. Un bail foncier à long terme a été approuvé pour le site Canlands A (113, rue Queen), ce qui permettra à la CCN de procéder au réaménagement de cette propriété avec le secteur privé. Un design du projet sera présenté pour approbation au début de 2008-2009.
En 2007-2008, réaliser un sondage d'opinion au sujet de la rue Sparks (Canlands B), afin de jauger les réactions au design, au patrimoine bâti, à l'intensification de l'activité et au rajeunissement du secteur du cœur.	
RÉSULTATS	
Canlands A — progrès accomplis : on a obtenu l'approbation du bail foncier à long terme qui a été conclu avec le promoteur.	Terminé en 2006, le projet Canlands B (131, rue Queen et 132, rue Sparks) a obtenu des prix de mérite et d'excellence de la Ville d'Ottawa. Le public voit le réaménagement d'un très bon œil : 87 p. 100 des gens apprécient le maintien des façades patrimoniales, tandis que 84 p. 100 sont d'avis que l'aménagement de la rue Sparks améliore le secteur du cœur de la capitale.
Canlands B — objectif atteint : le sondage d'opinion sur la rue Sparks a été réalisé.	

3.2 GESTION DES TERRAINS ET DES BIENS IMMOBILIERS

Résultat prévu Les biens fédéraux, y compris les installations publiques qui relèvent de la CCN, sont gérés et remis en état en vue de leur usage par la population.

EXPLOITATION ET ENTRETIEN

INDICATEURS DE RENDEMENT	COMMENTAIRES
<p>Au cours de la période de planification, atteindre les objectifs suivants en matière de recettes brutes de location :</p> <ul style="list-style-type: none"> de 2007-2008 à 2010-2011 : 15 millions de dollars (brut); en 2011-2012 : 15,2 millions de dollars (brut). 	<p>Les recettes de location continuent de constituer, pour la CCN, la plus grande source continue de revenu d'exploitation, mis à part les crédits. Depuis les quatre dernières années, les recettes brutes augmentent lentement, en raison de l'incidence des clauses d'indexation à l'inflation des baux commerciaux. Toutefois, déterminée à améliorer le rendement financier net global de son portefeuille de propriétés louées, la société d'État a entrepris un examen indépendant de celui-ci et des pratiques connexes. Les recommandations seront incorporées dans une demande de propositions relative au renouvellement du contrat de services de location et de gestion immobilière en 2008-2009.</p> <p>L'inflation (en particulier les augmentations du coût de la main-d'œuvre et de l'essence) érode gravement le pouvoir d'achat de la CCN relativement aux services contractuels d'entretien du parc de la Gatineau, de la Ceinture de verdure et des terrains urbains. Malgré la réduction du nombre de sites entretenus et d'autres ajustements, les coûts sont, dans leur ensemble, en hausse depuis 2003. En 2007-2008, la CCN a réussi la mise en œuvre d'un modèle de récupération des coûts auprès d'autres organismes fédéraux, et les négociations se poursuivent pour le prolongement des ententes. La société d'État continue de gérer ses activités d'entretien par le truchement de pratiques efficaces de passation de marchés, assurant ainsi la prestation de services de qualité. En 2007-2008, elle a pu garder ouverts, disponibles et sûrs presque tous ses biens à usage public.</p>
<p>D'ici la fin de 2007-2008, mettre en œuvre une rationalisation des services contractuels d'entretien, afin de concentrer les investissements sur les principaux biens fonciers qui soutiennent directement le mandat de la CCN.</p>	
<p>D'ici la fin de 2009-2010, réviser le <i>Règlement sur les propriétés de la Commission de la Capitale nationale et la circulation sur ces dernières</i>, afin d'améliorer la capacité de la société d'État de régir l'utilisation de ses propriétés.</p>	
<p>Voir à ce que tous les biens à usage public respectent les normes de qualité précisées dans les contrats d'entretien et soient ouverts à la population.</p>	
RÉSULTATS	
<p>Recettes de location — objectif dépassé : on a généré des recettes brutes de location qui se chiffrent à 16 millions de dollars.</p>	
<p>Services contractuels d'entretien — objectif atteint : la deuxième phase de la rationalisation des services est terminée.</p>	
<p><i>Règlement sur les propriétés de la Commission de la Capitale nationale et la circulation sur ces dernières</i> — objectif à long terme : les travaux ont été reportés jusqu'après la fin de l'examen du mandat.</p>	
<p>Biens à usage public — objectif atteint en grande partie : ces biens ont été disponibles dans une proportion de 99 p. 100.</p>	

ALIÉNATIONS, DESSAISISSEMENTS ET AMÉNAGEMENT

INDICATEURS DE RENDEMENT	COMMENTAIRES
<p>Produire, grâce à l'aliénation de terrains, des recettes de 6 millions de dollars par année.</p>	<p>La CCN n'a conclu aucune transaction d'aliénation de terrains en 2007-2008. Les aliénations prévues à d'autres ordres de gouvernement ont été retardées ou font toujours l'objet de négociations.</p> <p>L'objectif a été dépassé pour ce qui est des recettes provenant des servitudes et des permis d'occupation.</p>
<p>Produire, grâce à l'octroi de servitudes et de permis d'occupation, des recettes de 750 000 dollars par année.</p>	
RÉSULTATS	
<p>Recettes provenant de l'aliénation de terrains — objectif non atteint : aucun terrain n'a été aliéné durant l'exercice.</p>	
<p>Recettes provenant des servitudes et des permis — objectif dépassé : Des recettes de 870 000 dollars ont été générées en 2007-2008.</p>	

GESTION ENVIRONNEMENTALE

INDICATEURS DE RENDEMENT	COMMENTAIRES
<p>D'ici la fin de 2008-2009, terminer l'évaluation préliminaire (de l'étape I) de tous les sites de faible priorité qui restent, en même temps que l'évaluation des réservoirs de combustible qui se trouvent sur les terrains de la CCN.</p>	<p>La CCN est assujettie à la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> et doit respecter des lois, des lignes directrices et des règlements provinciaux. Son Plan d'action environnemental a orienté ses activités au cours des dernières années. Les priorités ont surtout été axées sur l'évaluation, la décontamination et la gestion des sites contaminés, y compris des réservoirs de combustible qui se trouvent sur ses terrains. Le plan à long terme d'évaluation de tous les sites de la CCN est presque terminé. À la fin de 2007-2008, 90 p. 100 des propriétés de la société d'État dont on avait établi le risque potentiellement élevé, moyen ou faible avaient au moins fait l'objet d'une évaluation environnementale de site de l'étape I, tandis que l'évaluation de tous les sites à risque élevé était déjà terminée. Certains projets de la CCN sont financés en partenariat avec le Plan d'action relatif aux sites contaminés fédéraux. La société d'État a reçu environ 801 000 dollars de ce partenariat pour l'évaluation et le remède de sites contaminés à risque plus élevé. Elle est déterminée à se positionner comme chef de file des pratiques environnementales novatrices, en tirant profit d'initiatives actuelles dans tous ses secteurs d'activité. L'élaboration d'une stratégie environnementale élargie sera achevée en 2008-2009.</p>
<p>RÉSULTATS</p> <p>Sites de faible priorité — échéancier respecté : on a terminé l'évaluation environnementale préliminaire (de l'étape I) de 96 sites. On prévoit terminer en 2008-2009 l'évaluation des sites de faible priorité qui restent, parallèlement à celle des réservoirs de combustible qui se trouvent sur les terrains de la CCN.</p>	

PROJETS DE REMISE EN ÉTAT DE BIENS À L'EXTÉRIEUR DU CŒUR DE LA CAPITALE

INDICATEURS DE RENDEMENT	COMMENTAIRES
<p>Durant la période de planification, établir l'ordre de priorité des projets inscrits dans le Programme pluriannuel des immobilisations et les mettre en œuvre.</p>	<p>Par le Programme pluriannuel des immobilisations, la CCN réalise des projets de remise en état et d'amélioration d'une gamme diversifiée de biens publics : depuis les installations pour les visiteurs jusqu'aux parcs, aux promenades et aux sentiers récréatifs, en passant par les propriétés louées. Bien qu'elle se concentre sur le secteur du cœur, elle doit aussi s'occuper de biens situés ailleurs. Aussi, en 2007-2008, des travaux de design et de construction d'une valeur totale de 6,2 millions de dollars ont visé des biens situés à l'extérieur du secteur du cœur. Au chapitre de la gestion, la société d'État a lancé une série d'améliorations qui lui permettront de mieux évaluer les priorités, afin de tirer le maximum des ressources disponibles et d'assurer une intervention opportune dans le cycle de vie des biens.</p>
<p>RÉSULTATS</p> <p>Programme pluriannuel des immobilisations — objectif atteint : parmi les grands projets réalisés ou en cours, on trouve la réfection de la promenade de Rockcliffe, du domaine Mackenzie-King et de la maison O'Brien, située dans le parc de la Gatineau.</p>	

LA CAPITALE VERTE

INDICATEURS DE RENDEMENT	COMMENTAIRES
<p>Durant la période de planification visée, mettre en œuvre la version actualisée du <i>Plan directeur du parc de la Gatineau</i> et circonscrire les éléments susceptibles d'accroître les pouvoirs de la société d'État sur tous les aspects du parc, afin d'assurer la protection et l'intégrité à long terme de ses limites et de ses écosystèmes, notamment grâce aux initiatives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'ici la fin de 2008-2009, terminer un plan de conservation des écosystèmes du parc. • D'ici la fin de 2009-2010, achever un plan de transport écologique, un plan des services récréatifs et un plan de conservation du patrimoine. • D'ici 2010-2011, éliminer toutes les activités motorisées hors route. 	<p>La CCN a mis à jour le <i>Plan directeur du parc de la Gatineau</i> en 2005 pour tenir compte des pressions plus grandes qui sont exercées sur les ressources du parc et s'y attaquer. Le Plan de 2005 met surtout l'accent sur la préservation des écosystèmes. Il comporte des objectifs qui seront atteints au cours des années à venir.</p> <p>La société d'État s'est donné comme priorité de mettre l'accent sur les limites du parc et d'acquérir les terres privées restantes (environ 2 p. 100 de la superficie totale). Elle voit actuellement à ce que les entrées du parc soient visibles et adéquatement signalées. Par ailleurs, on a terminé l'actualisation de la description technique des limites.</p>
<p>Durant la période de planification, mettre en œuvre des programmes de protection des écosystèmes valorisés et des espèces en péril dans tous les espaces verts (p. ex. enrichissement des connaissances, assainissement et protection, et surveillance).</p>	<p>Dans un autre ordre d'idées, la CCN a acquis deux propriétés privées situées sur le chemin Lacharité et elle a pu négocier l'acquisition d'une propriété du chemin Carman qui était menacée par un projet d'aménagement. Dans le dernier cas, les approbations nécessaires ont été obtenues après la fin de l'exercice visé par le présent rapport.</p>
<p>RÉSULTATS</p>	
<p>Mise en œuvre du <i>Plan directeur du parc de la Gatineau</i> — échéancier respecté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La portée du plan de conservation a été établie conjointement avec la communauté scientifique et un comité externe d'experts. • Un inventaire des éléments patrimoniaux potentiels du parc de la Gatineau a été achevé. Il servira à l'élaboration d'un plan de conservation du patrimoine. • On a commencé la planification de l'élaboration d'un plan des services récréatifs. L'entente conclue avec la Mountain Climbing Coalition of Gatineau Park a été reconduite. • On a commencé le renouvellement de l'exposition du Centre des visiteurs du parc de la Gatineau. 	<p>Des progrès sont en train d'être accomplis relativement à d'autres aspects du Plan directeur, comme l'élaboration de la portée du plan de conservation conjointement avec la communauté scientifique et un comité externe d'experts. L'utilisation du parc à des fins récréatives est gérée en partenariat avec des groupes d'usagers, comme la Mountain Climbing Coalition of Gatineau Park.</p> <p>Pour les visiteurs du parc de la Gatineau, l'un des lieux d'intérêt est le centre aménagé par la CCN à leur intention. Plus de 114 000 visiteurs y ont été accueillis et plus de 11 000 appels téléphoniques ont été reçus au cours de l'exercice. Toujours en 2007-2008, un projet de renouvellement de l'exposition principale a été amorcé, afin de mieux orienter les visiteurs et de leur donner une meilleure appréciation du parc, et ce, d'une manière concrète, interactive et intéressante.</p>
<p>Programmes de protection des écosystèmes valorisés et des espèces en péril — progrès accomplis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La CCN a collaboré avec les membres des comités fédéraux et provinciaux visant à restaurer la faune et la flore. Des inventaires ont été établis pour neuf espèces de plantes en péril. • La CCN a préparé un plan de gestion de la Mer Bleue et l'a soumis au Secrétariat de Ramsar. 	<p>Les chutes de neige abondantes de l'hiver ont donné lieu à une excellente saison de ski. Plus de 150 jours de ski ont été offerts à quelque 5 500 détenteurs de laissez-passer.</p> <p>Les installations récréatives publiques de plein air font partie intégrante de la capitale. Parmi elles, on trouve la patinoire du canal Rideau et le vaste réseau de pistes et de sentiers. La CCN a continué de mettre ces biens importants à la disposition des gens et de les entretenir tout au long de l'exercice.</p> <p>Les résultats du sondage des utilisateurs de la patinoire sont positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 75 p. 100 des usagers ont fait état de l'importance de la patinoire lors d'une visite de la région de la capitale du Canada; • 98 p. 100 se sont dits satisfaits dans l'ensemble des installations de la patinoire; • 89 p. 100 se sont déclarés satisfaits de l'entretien général de la glace. • 86 p. 100 étaient satisfaits de leur expérience dans l'ensemble.

3.3 RÉSIDENCES OFFICIELLES

Résultat prévu Les résidences officielles sont meublées, entretenues et remises en état de manière à préserver leur caractère patrimonial national et à fournir des habitations sûres et adéquates aux dirigeants officiels du Canada, ainsi que des propriétés et des terrains inspirants pour la tenue d'activités et de cérémonies d'État.

INDICATEURS DE RENDEMENT	COMMENTAIRES
<p>Durant la période de planification, achever les projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser les travaux les plus cruciaux qui sont en retard au chapitre de la santé et de la sécurité et régler des problèmes fondamentaux liés aux édifices et à l'infrastructure : <ul style="list-style-type: none"> – Rideau Hall (22,8 millions de dollars); – les cinq autres résidences officielles, avec une insistance sur le 24, promenade Sussex (7,9 millions de dollars). • Acquérir et entretenir quelque 10 000 éléments d'actif pour des projets généraux qui ne sont pas propres à une propriété donnée, et maintenir le niveau actuel de service pour les résidences officielles (environ 5,7 millions de dollars). 	<p>La CCN a poursuivi la réalisation de son programme à long terme de remise en état des résidences officielles. Des plans ont été mis à jour pour s'attaquer aux problèmes prioritaires restants, en fonction des résultats d'études approfondies et des travaux accomplis jusqu'à présent. L'approche adoptée par la société d'État a été soutenue par les observations et les recommandations formulées par le Bureau du vérificateur général du Canada dans le rapport qu'il a remis au Parlement en mai 2008 sur la conservation des résidences officielles fédérales. Le fait le plus digne de mention pour l'exercice est la restauration de la façade principale de Rideau Hall (aile Mappin), une réalisation majeure au chapitre de la conservation. Parmi les autres travaux, mentionnons des enquêtes sur le système électrique, l'enveloppe de l'édifice, le stuc et les fenêtres. Par ailleurs, les travaux de planification et de design ont été achevés pour la restauration de la serre tropicale, de l'édifice du Dôme, de la clôture périphérique et de la salle de la Tente. On prévoit initier ces projets en 2008-2009. Le plan de dépenses pour Rideau Hall en 2007-2008 prévoyait environ 5 millions de dollars au titre des travaux d'immobilisations.</p>
<p>En 2009-2010, évaluer les progrès accomplis pour vérifier si toutes les questions prioritaires ont été réglées relativement aux résidences officielles : la santé et la sécurité au travail, l'accessibilité universelle, les aspects importants liés au patrimoine et à l'infrastructure, et la mise en place de conditions de vie adéquates pour les plus hauts dignitaires du pays.</p>	<p>Dans les cinq autres résidences, la CCN a continué, en priorité, de s'assurer qu'un programme complet était prêt à être mis en œuvre afin de répondre aux besoins de remise en état identifiés au 24, promenade Sussex. La société d'État a étudié des options de résolution des problèmes d'accès universel à ces résidences, pour que les solutions puissent être concrétisées progressivement au cours des cinq prochaines années. Le plan de dépenses pour les cinq autres résidences officielles en 2007-2008 prévoyait environ 3,5 millions de dollars au titre des travaux d'immobilisations.</p>
<h4>RÉSULTATS</h4>	
<p>Rideau Hall — progrès accomplis : en 2007-2008, 4,5 millions de dollars ont été investis dans Rideau Hall. L'investissement prioritaire a été consacré à l'achèvement de la restauration de la façade principale de l'édifice. L'investissement cumulatif consenti depuis 2006-2007 totalise 9,8 millions.</p>	
<p>Autres résidences officielles — progrès accomplis : en 2007-2008, 913 000 dollars ont été investis dans la mise en œuvre de plans de travail. L'investissement cumulatif effectué depuis 2006-2007 se chiffre à 2,7 millions de dollars. Les travaux de planification et de design se sont poursuivis, ainsi que les préparatifs d'appels d'offres pour la remise en état du 24, promenade Sussex.</p>	
<p>On a dépensé 1,1 million de dollars pour l'acquisition et l'entretien d'éléments d'actif et le maintien des niveaux de service actuels. Les dépenses, depuis 2006-2007, totalisent 2,5 millions de dollars.</p>	
<p>Évaluation des progrès en vue de régler les questions prioritaires : un objectif à long terme.</p>	

3.4 PAIEMENTS TENANT LIEU D'IMPÔT FONCIER

Résultat prévu Les paiements sont versés en temps opportun aux municipalités et, au Québec, aux commissions scolaires.

INDICATEURS DE RENDEMENT	COMMENTAIRES
<p>Annuellement, d'ici la date d'échéance, verser aux administrations fiscales la totalité des paiements tenant lieu d'impôt foncier qui s'appliquent aux propriétés de la CCN, sauf ceux qui sont contestés aux termes de la <i>Loi sur la capitale nationale</i> et de la <i>Loi sur les paiements versés en remplacement d'impôts</i>.</p>	<p>Les paiements tenant lieu d'impôt foncier ont totalisé 10,4 millions de dollars en 2007-2008. Ils ont tous été effectués en respectant les échéances établies par les commissions scolaires du Québec et les municipalités pour l'année d'imposition, sauf lorsqu'ils étaient contestés aux termes de la <i>Loi sur la capitale nationale</i> et de la <i>Loi sur les paiements versés en remplacement d'impôts</i>. Les principales contestations ont porté sur les forêts aménagées et les terres protégées.</p>
<p>RÉSULTATS</p> <p>Paiements tenant lieu d'impôt foncier — objectif atteint : Tous les paiements ont été effectués à temps, sauf ceux qui étaient contestés.</p>	

Gestion des biens immobiliers

Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> – Achever l'élaboration d'une vaste stratégie destinée à faire en sorte que la CCN soit un chef de file dans les domaines des pratiques et de la gestion environnementales.
	<ul style="list-style-type: none"> – Terminer l'aliénation de la propriété des plaines LeBreton qui sera vendue à un autre organisme gouvernemental.
	<ul style="list-style-type: none"> – Aménager le site Canlands A, situé sur la rue Sparks, dans le secteur du cœur.
	<ul style="list-style-type: none"> – Attribuer un nouveau marché de location et de gestion immobilières.
	<ul style="list-style-type: none"> – Renouveler les ententes de récupération partielle des coûts d'entretien.
	<ul style="list-style-type: none"> – Poursuivre la mise en œuvre du <i>Plan directeur du parc de la Gatineau</i>, en mettant l'accent sur la consolidation de la propriété de terrains privés importants par la CCN.
	<ul style="list-style-type: none"> – Évaluer les progrès accomplis relativement à la résolution des problèmes prioritaires touchant les résidences officielles.



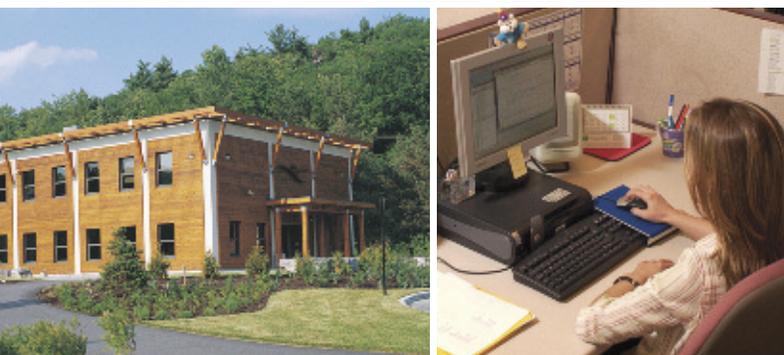
4. Services généraux

Description du programme La CCN offre des services institutionnels centralisés qui favorisent l'utilisation efficace et productive des ressources. Ce secteur d'activité permet de générer des documents et des rapports exigés par des lois et de réaliser la totalité des travaux de recherche et des audits internes. Il fournit à la CCN un soutien au chapitre des finances, de la technologie, des communications et de l'administration, tout en gérant les ressources humaines.



Résultat prévu Donner, à la grandeur de la CCN, un soutien opérationnel afin d'orienter la gestion des stratégies, des finances, des affaires juridiques et des ressources humaines, et fournir des outils et une expertise technologiques qui visent à assurer le fonctionnement efficace et efficient de la société d'État.

Aperçu L'exercice a constitué une importante année de transition et de renouveau à la CCN. Un puissant soutien a été nécessaire pour garantir la réussite de la transition à la tête et le renouvellement au chapitre des membres de la Commission. Une autre tâche a consisté dans la concrétisation des initiatives de la Commission en matière d'ouverture et de transparence, comme la tenue de séances publiques du conseil, la définition de la fonction d'ombudsman externe et l'évaluation de nouveaux moyens pour s'adresser aux parties prenantes et au public et les impliquer. L'exercice a également été placé sous le signe de l'évaluation : le Bureau du vérificateur général du Canada a effectué un examen spécial de la CCN, dont les résultats sont très positifs.



Durant l'exercice, le Fonds Canadiana a reçu un nombre record de dons dont la valeur dans l'année en cours est estimé à 578 687 dollars. Ont notamment été donnés des meubles, des peintures et des objets d'art d'importance qui reflètent le patrimoine, les traditions artistiques et les associations historiques du Canada ou qui s'harmonisent avec le style architectural des résidences officielles.



GOVERNANCE, SERVICES CENTRAUX ET RELATIONS EXTÉRIEURES

INDICATEURS DE RENDEMENT	COMMENTAIRES
<p>En 2007-2008, réviser les règlements administratifs et en approuver de nouveaux pour tenir compte des changements apportés au mandat et à la structure de gouvernance de la CCN.</p>	<p>La transition vers une nouvelle structure de gouvernance a nécessité des modifications d'ordre décisionnel et administratif, afin de tenir compte d'un nouveau poste de président à temps partiel, en plus de celui de premier dirigeant. En outre, neuf nouveaux membres ont intégré la Commission, d'où le besoin d'organiser plusieurs séances d'orientation et de modifier la composition des comités. Un plan d'examen de la gouvernance au cours des deux prochaines années a été mis au point et présenté au Comité de la gouvernance pour approbation. Il prévoit notamment une refonte complète des règlements administratifs et l'élaboration d'une charte du conseil. Le processus a été reporté en raison de la transition majeure au chapitre de la composition de la Commission.</p>
<p>En 2007-2008, élaborer et approuver une charte qui précise notamment les rôles et les responsabilités du conseil d'administration, de ses comités, de son président et des administrateurs pris individuellement.</p>	<p>La conception et la mise en œuvre d'un nouveau code d'éthique et d'un programme connexe de sensibilisation seront achevés en 2008-2009. Cette initiative a été retardée à cause de la transition à la tête de la CCN.</p>
<p>En 2007-2008, mettre en œuvre, pour la CCN, un nouveau code de déontologie comprenant une politique d'application de la loi sur la protection des dénonciateurs d'actes répréhensibles et prévoyant des séances de sensibilisation pour tous les employés.</p>	<p>La société d'État a respecté toutes les exigences légales. Le Bureau du vérificateur général du Canada a vérifié ses états financiers et achevé un examen spécial en 2007. Dans les deux cas, aucune lacune majeure n'a été décelée.</p>
<p>Se conformer à toutes les exigences juridiques, en particulier celles contenues dans la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, le <i>Règlement sur les marchés de l'État</i>, la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>.</p>	<p>En matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, 95 p. 100 des demandes ont été traitées dans les délais impartis et aucune plainte n'a été reçue.</p>
<p>D'ici la fin de 2009-2010, élaborer et mettre en œuvre un cadre de gestion des risques de l'entreprise.</p>	<p>Beaucoup de travail a été entrepris à l'appui des initiatives de la CCN en matière d'ouverture et de transparence, en particulier la tenue de séances publiques de la Commission.</p>
<p>Au cours des trois prochains exercices, améliorer la perception et la sensibilisation de la population à l'égard des consultations publiques de la CCN.</p>	<p>La société d'État continue d'entretenir, de mettre à niveau et de remplacer son infrastructure en matière de technologie de l'information, afin de soutenir la gestion de l'information.</p>
<h3>RÉSULTATS</h3>	<p>L'accessibilité des systèmes d'information de la CCN a été améliorée par l'installation d'ATS à des endroits clés de la CCN, comme le centre de contact, le Centre des visiteurs du parc de la Gatineau et l'Infocentre de la capitale.</p>
<p>Règlements administratifs et charte du conseil d'administration — progrès accomplis : on est en train de rédiger en même temps des règlements administratifs révisés et une charte du conseil, dans le contexte d'un plan global d'examen de la gouvernance. On prévoit que les travaux seront terminés en grande partie en 2008-2009, afin de permettre la participation pleine et entière des nouveaux membres du conseil.</p>	<p>Pour les consultations publiques, on a augmenté le nombre de publications et d'annonces promotionnelles au cours de l'exercice. Selon un sondage annuel auprès des résidents de la région de la capitale nationale, le rendement de la société d'État est stable pour ce qui est de la consultation de la population au sujet des activités de planification et d'aménagement. Plus de la moitié des personnes sondées donnent à la CCN la note de passage. Et lorsqu'il s'agit de consulter les gens, la majorité des résidents ont affirmé que le rendement de la société d'État est aussi bon ou meilleur que celui des administrations municipales.</p>
<p>Code d'éthique et politique de divulgation — objectif non atteint : un code d'éthique a été rédigé et est en cours de révision. Une politique de divulgation est en cours d'élaboration.</p>	
<p>Exigences légales — objectif atteint : toutes les exigences légales ont été respectées.</p>	
<p>Cadre de gestion des risques de l'entreprise — progrès accomplis : le projet a été lancé. Un cadre est en voie d'élaboration.</p>	
<p>Consultations publiques — progrès accomplis : comme les années précédentes, un tiers des résidents affirment être au courant des consultations publiques de la CCN et 3 p. 100 y ont pris part.</p>	

RESSOURCES HUMAINES

INDICATEURS DE RENDEMENT	COMMENTAIRES
D'ici 2008-2009, établir une nouvelle politique et de nouvelles procédures de dotation après l'harmonisation de la définition de « mérite » et de l'approche de la CCN avec les changements apportés à la <i>Loi sur l'emploi dans la fonction publique</i> .	La CCN procède actuellement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan intégré des ressources humaines. Au cours de l'exercice, elle s'est concentrée sur l'identification des postes clés et la conception d'un plan d'action en matière de relève dans une direction. Ce processus de planification sera déployé à la grandeur de la société d'État en 2008-2009.
Achever les volets non terminés du Cadre intégré de gestion des ressources humaines, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • l'élaboration d'un plan pilote intégré des ressources humaines à l'échelon d'une direction, d'ici la fin de 2007-2008; • l'élaboration de plans exhaustifs et intégrés des ressources humaines à la grandeur de la CCN d'ici la fin de 2009-2010. 	Les négociations collectives ont été amorcées, la convention collective des employés de la CCN ayant expiré le 31 décembre 2007. Conformément à l'article 107 de la <i>Loi sur les relations de travail dans la fonction publique</i> , les conditions d'emploi demeurent inchangées jusqu'à la conclusion d'une nouvelle convention collective par les parties. Par conséquent, aucune politique nouvelle ou révisée n'a été instaurée en matière de ressources humaines au cours de l'exercice.
D'ici la fin de 2011-2012, réévaluer le Plan d'équité en matière d'emploi de la CCN et les stratégies connexes à la fin des initiatives de réduction des effectifs, le tout afin de fixer de nouveaux objectifs quinquennaux.	La CCN maintient son engagement envers l'intégration des langues officielles du Canada et la promotion de la dualité linguistique dans le contexte de la réalisation de son mandat et de ses activités quotidiennes. La CCN a obtenu une note globale de A dans le Bulletin de rendement annuel de 2007-2008 du Commissariat aux langues officielles, ce qui en fait l'une des trois seules sociétés d'État à avoir reçu une telle note. Par ailleurs, le Commissariat a commandé, sur la langue de travail à la CCN, une étude qui a été réalisée par Statistique Canada. Selon les résultats, 85 p. 100 des employés sont satisfaits de la politique de la société d'État dans ce domaine et 92 p. 100 se sentent libres d'employer la langue de leur choix au travail.
Promouvoir et mettre en œuvre, d'ici la fin de 2007-2008, la politique de la CCN en matière d'obligation de prendre des mesures d'adaptation.	La CCN dispose d'un plan à long terme relativement à l'équité en matière d'emploi. Voici la ventilation du personnel en 2007-2008 : <ul style="list-style-type: none"> • Femmes : 52 p. 100 • Autochtones : 2 p. 100 • Minorités visibles : 4 p. 100 • Personnes handicapées : 4 p. 100.
RÉSULTATS	
Harmonisation avec la <i>Loi sur l'emploi dans la fonction publique</i> — objectif à long terme : aucune modification n'a été apportée à la politique des ressources humaines au cours de l'exercice.	Quand on compare avec la disponibilité de main-d'œuvre dans la région de la capitale nationale, la CCN fait bonne figure dans deux catégories : les femmes et les personnes handicapées. Toutefois, sa main-d'œuvre est sous-représentée dans celles des minorités visibles et des Autochtones.
Cadre intégré de gestion des ressources humaines — progrès accomplis : on a terminé la première phase du projet pilote de plan des ressources humaines.	
Plan d'équité en matière d'emploi — objectif à long terme : on a remis le rapport annuel sur l'équité en matière d'emploi.	
Politique en matière d'obligation de prendre des mesures d'adaptation — objectif atteint : la politique a été approuvée et mise en œuvre.	

Services généraux

Prochaines étapes	– Poursuivre l'adaptation des divers processus et structures à la nouvelle structure de gouvernance.
	– Achever l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de gestion des risques de l'entreprise qui permettra une évaluation exhaustive de ceux-ci pour toutes les activités de la société d'État.
	– Examiner les possibilités de participation accrue du public, trouver de nouveaux mécanismes favorisant une implication continue des gens, expérimenter des approches novatrices pour tenir des consultations propres à un projet et chercher de nouveaux moyens de mieux utiliser Internet pour dialoguer avec la population.
	– Collaborer avec le gouvernement et les organismes centraux à la fois pour moderniser les contraintes juridiques et réglementaires qui sont imposées aux transactions immobilières et aux pouvoirs de dépenser et de conclure des marchés, et pour améliorer la transparence et l'efficacité de la société d'État.
	– Examiner les options relatives à l'aménagement d'une aire d'observation pour le public dans la salle de réunion du conseil, au siège social de la CCN.
	– Recourir à la divulgation officielle et proactive des renseignements dans la mesure du possible, comme solution de rechange aux demandes formelles d'accès à l'information.

Rendement financier

CHARGES D'EXPLOITATION

Comme l'état des résultats et du résultat étendu l'indique, et la note 12 des états financiers le montre plus en détail (voir le diagramme 4), les charges d'exploitation de la CCN pour l'exercice 2007-2008 ont augmenté de 3 p. 100, pour atteindre 131,5 millions de dollars, comparativement à 127,7 millions pour l'exercice précédent. Cette hausse de 3,8 millions de dollars s'explique par un accroissement des salaires et des avantages sociaux (2,1 millions), une perte consécutive à l'aliénation d'immobilisations corporelles en 2007-2008 (1 million) et une perte plus élevée sur la juste valeur d'immobilisations corporelles de la société d'État (0,7 million de dollars).

Au cours des années à venir, la CCN subira des pressions accrues au chapitre des charges pour la location de ses locaux et du renouvellement des marchés d'entretien des propriétés, car chacun de ces secteurs de dépenses plus élevées comporte des contrats assortis de clauses d'indexation à l'inflation.

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

En 2007-2008, 21,8 millions de dollars ont été consacrés à l'acquisition et à l'amélioration d'immobilisations (voir le diagramme 5), comparativement à 22 millions en 2006-2007. La différence découle d'une diminution de 1,4 million de dollars des dépenses consacrées aux résidences officielles et de l'achèvement d'un projet de monument commémoratif au cours du dernier exercice (0,5 million), après déduction de dépenses plus élevées de 1,7 million de dollars au titre de l'acquisition de biens immobiliers.

Le montant des dépenses relatives au projet de réaménagement des plaines LeBreton se situe au même niveau que l'an dernier (1,8 million de dollars). L'échéancier de réalisation des phases restantes est prolongé afin de permettre une meilleure coordination avec les plans municipaux et du secteur privé pour la zone et afin de tenir compte de l'évolution de la conjoncture.

En 2007-2008, un transfert de 0,2 million de dollars a été effectué à partir du Fonds d'acquisition et d'aliénation pour aider à financer l'achat, l'amélioration et la réfection d'immobilisations corporelles (comparativement au retrait de 3,7 millions en 2006-2007).

DIAGRAMME 4
VENTILATION DES CHARGES
PAR POSTE PRINCIPAL,
2007-2008 ET 2006-2007 (en millions de dollars)

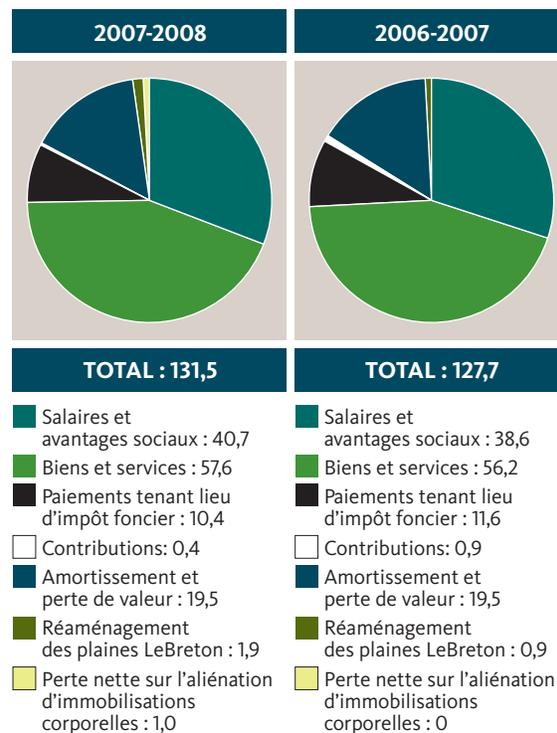
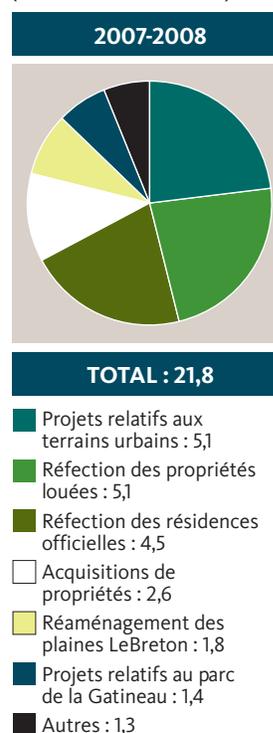


DIAGRAMME 5
DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS
(en millions de dollars)



ANALYSE BUDGÉTAIRE

Le tableau 2 présente les comparaisons suivantes en ce qui a trait aux résultats d'exploitation : (i) pour 2007-2008, les résultats réels comparés aux prévisions d'exploitation figurant dans le Résumé du plan d'entreprise de 2007-2008 à 2011-2012; (ii), une comparaison semblable pour 2006-2007 des résultats réels par rapport au budget, en se basant sur le Résumé du plan d'entreprise de 2006-2007 à 2010-2011. Le tableau contient aussi les prévisions des dépenses de fonctionnement pour 2008-2009, présentées dans le Résumé du plan d'entreprise de 2008-2009 à 2012-2013.

En 2007-2008, les recettes de la CCN ont été supérieures de 4,2 millions de dollars par rapport aux prévisions. Cette hausse est attribuable à une augmentation des produits d'intérêts (3,6 millions), des contributions de partenaires à ses activités et à ses programmes (1,9 million), des sommes générées des opérations de location et des

servitudes (1,2 million), des recouvrements pour la prestation de services d'entretien de propriétés (1,1 million) et des frais d'accès aux usagers (0,6 million). Ces augmentations ont été partiellement annulées par un gain moins élevé que prévu au titre de l'aliénation d'immobilisations corporelles (4,2 millions).

Les charges d'exploitation réelles ont dépassé de 1,2 million de dollars les prévisions budgétaires, surtout à cause de dépenses supérieures à celles budgétées pour les études sur les transports (0,9 million) et la programmation des activités (1,2 million), ainsi qu'à cause d'une perte sur la juste valeur de propriétés des plaines LeBreton (1,9 million). Ces hausses de coûts ont été partiellement compensées par des crédits de taxe sur les intrants de 2,8 millions de dollars, qui sont inscrits sous forme d'une réduction des dépenses au titre des services généraux et qui ne sont pas comptabilisés dans le budget.

TABLEAU 2
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU,
DE 2006-2007 À 2008-2009 (en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008			2006-2007		
	Budget		Budget	Réel	Écart	Budget	Réel	Écart
Produits								
Opérations de location et servitudes	18 260		18 260	19 429	1 169	18 209	18 963	754
Gain net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	4 200		4 200	—	(4 200)	4 200	4 033	(167)
Intérêts	3 541		2 737	6 342	3 605	3 008	5 685	2 677
Commanditaires								
Commandites monétaires	966		966	1 318	352	966	1 197	231
Commandites en biens et services	750		750	1 170	420	750	1 173	423
Sous-location du siège social	1 799		1 787	1 779	(8)	1 881	1 764	(117)
Frais d'accès aux usagers	1 115		1 115	1 714	599	1 115	1 712	597
Autres produits et recouvrements	3 240		3 009	5 253	2 244	2 087	3 115	1 028
	33 871		32 824	37 005	4 181	32 216	37 642	5 426
Charges d'exploitation								
Animation et promotion de la capitale	19 087		20 651	22 035	(1 384)	21 236	20 747	489
Planification, design et utilisation du sol	3 229		2 550	3 624	(1 074)	2 568	2 145	423
Gestion des biens immobiliers	77 096		78 670	80 545	(1 875)	80 361	79 737	624
Services généraux	29 256		28 367	25 251	3 116	27 313	25 037	2 276
	128 668		130 238	131 455	(1 217)	131 478	127 666	3 812
Résultat étendu net avant le financement du gouvernement du Canada								
	(94 797)		(97 414)	(94 450)	2 964	(99 262)	(90 024)	9 238
Financement du gouvernement du Canada								
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	76 313		76 226	78 160	1 934	74 338	77 198	2 860
Amortissement du financement d'immobilisations corporelles reporté	—		—	17 103	17 103	—	18 085	18 085
Résultat étendu net¹	(18 484)		(21 188)	813	22 001	(24 924)	5 259	30 183

1. Le résultat étendu net enregistré en 2006-2007 et 2007-2008 tient compte d'une modification au traitement comptable adopté pour la présentation des crédits parlementaires en immobilisations aux états financiers. Cette modification n'a cependant pas été intégrée aux prévisions budgétaires se rapportant aux exercices 2006-2007 à 2008-2009. Elle sera mise en œuvre dans le Résumé du plan d'entreprise du prochain exercice.

Gestion des risques

À l'instar de nombreuses sociétés d'État fédérales, la CCN fait face à des risques d'entreprise. Certains sont permanents, tandis que d'autres sont plus ciblés.

Gestion des risques de l'entreprise

Durant l'exercice, la CCN a amorcé un projet de gestion des risques de l'entreprise, afin d'intégrer toutes les mesures existantes et exigées à cet égard dans une approche globale et exhaustive. Le cadre de gestion des risques de l'entreprise sera élaboré au cours du prochain exercice. On prévoit qu'il sera intégré dans la culture, la structure et les principales fonctions de gestion de la CCN d'ici 2009-2010.

On vise ainsi à renforcer le Comité de la haute direction et le rôle de supervision de la Commission dans la gestion des risques à la grandeur de la société d'État. Le cadre aura pour but :

- de confirmer les risques importants auxquels la société d'État fait face;
- de fournir une méthode commune de classification et de signalement des risques;
- de fournir une structure pour l'évaluation et la surveillance des risques repérés et pour la présentation de rapports à leur égard;
- d'intégrer la prise en compte des risques dans la planification et la réalisation des activités;
- de fournir les moyens de trouver des méthodes de gestion des risques importants pour la Commission.

Les principaux risques que la CCN affronte et gère sont décrits ci-dessous.

INFLUENCE SUR L'AMÉNAGEMENT ET LA MISE EN VALEUR DE LA CAPITALE

La CCN a le double rôle de défendre une vision de la capitale et de coordonner l'aménagement approprié de la capitale. Afin de concrétiser son cadre d'aménagement de la capitale, elle doit examiner et approuver les projets et les plans relatifs aux terrains possédés ou occupés par d'autres organismes fédéraux dans la région de la capitale nationale, ainsi que leur utilisation et leur aliénation. Cela lui permet d'assurer une planification, une conception et une gérance de haute qualité pour tous les terrains fédéraux. La société d'État agit comme l'un des acteurs d'un groupe d'autorités provinciales et municipales, tout en collaborant avec des ministères et d'autres organismes fédéraux. Sans la coopération de ces entités, la CCN risque d'être incapable d'influencer la vision élaborée pour la capitale ainsi que son aménagement.

ORIENTATIONS ET PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES

La CCN est assujettie non seulement à son cadre législatif, mais aussi à certaines politiques et à certains règlements gouvernementaux, comme le *Règlement sur les marchés de l'État* et, plus récemment, les dispositions de la nouvelle *Loi fédérale sur la responsabilité*. Par ailleurs, les orientations gouvernementales issues de l'examen du mandat auront peut-être une incidence sur le rôle et les responsabilités de la société d'État. Elles pourraient aussi avoir d'importantes répercussions financières. L'instauration, par le gouvernement, d'examen stratégiques de tous les organismes fédéraux pendant un cycle de quatre ans est également susceptible d'influer sur les activités de la CCN.

RISQUES LIÉS AU FINANCEMENT

Les activités de la CCN sont financées par des crédits parlementaires de fonctionnement et d'immobilisations et par la génération de recettes. Les solutions conçues par le passé pour résorber le manque de fonds, à savoir les partenariats et la vente de terrains excédentaires, sont limitées. Comme les coûts d'exploitation continuent de grimper, la CCN risque de plus en plus d'être incapable de réaliser son mandat avec les fonds existants. Pour gérer ce risque, elle ajuste proactivement ses budgets et ses programmes au besoin, et elle fait part de ses problèmes de financement aux organismes centraux et au gouvernement. Le comité d'examen du mandat a signalé ces problèmes de financement en 2006-2007. Annoncée dans le budget fédéral de 2007, l'attribution d'un nouveau financement récurrent à la CCN atténuerait le risque.

RESSOURCES HUMAINES

Comme tous les autres organismes publics et privés, la CCN fait face à un renouvellement de sa main-d'œuvre par suite de nombreux départs à la retraite. Le risque principal consiste non seulement dans la perte de compétences et de savoir-faire, mais aussi dans celle de la mémoire institutionnelle et d'une vaste connaissance de la capitale. De surcroît, la stabilité des effectifs est essentielle à la réalisation du mandat de la société d'État. La convention collective a expiré à la fin de 2007 et les négociations ont été amorcées. Pour gérer ces risques, la CCN offre un milieu de travail de haute qualité, qui propose un régime de rémunération et d'avantages sociaux concurrentiel et harmonisé avec celui de la fonction publique fédérale. Elle entretient aussi des relations positives avec le syndicat de ses employés.

Et, fait certain, les bénévoles de la CCN constituent de précieuses ressources. Mais il existe un risque qu'un jour les bénévoles nécessaires ne soient pas aussi disposés ou aptes à faire don de leur temps et de leurs talents à la société d'État. Sans eux, il est également possible que la CCN ne puisse réaliser des programmes clés avec les ressources dont elle dispose.

GESTION DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT

À titre de plus grand propriétaire foncier de la région de la capitale du Canada, la CCN est responsable de la gérance de ses terrains. Ce patrimoine, complexe et vieillissant, nécessite des investissements majeurs et beaucoup de surveillance. Le principal risque dans ce domaine est la santé et la sécurité du public qui utilise ces biens. Par ailleurs, la préservation de cet actif national dépend du financement disponible pour la remise en état. Pour atténuer ces risques, la société d'État élabore des plans d'inspection et effectue des réparations en temps opportun en se fondant sur la gestion du cycle de vie. Son personnel surveille les marchés d'entretien pour en assurer la saine gestion. Ces contrats font l'objet d'appels d'offres qui respectent les lignes directrices du Conseil du Trésor et sont ajustés dans la mesure du possible dans le but d'accroître la concurrence. En outre, certains terrains de la CCN sont contaminés à cause de leur utilisation passée. Soucieuse de garantir la sécurité du public, la société d'État surveille activement la santé écologique de ses propriétés, notamment par des programmes d'assainissement des sites contaminés, d'analyse des eaux souterraines et d'inspection. La gestion de l'environnement est assurée et contrôlée annuellement par le Plan d'action environnemental.

GESTION CONTINUE DES RISQUES

Parmi les autres risques, mentionnons les questions de santé et de sécurité de la population en général et des employés; les réclamations fondées en droit et les litiges; la perte de prestige et de crédibilité auprès du public ainsi que du soutien de celui-ci; les risques liés à la gestion des projets et des partenariats qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur la réalisation des programmes et du mandat de la CCN, à l'intention de la population canadienne.

La CCN évolue dans un milieu qui change constamment et vite. Plusieurs risques et incertitudes pourraient nuire à la réussite de la concrétisation de ses engagements prioritaires et de ceux pris aux termes de son plan stratégique. Les risques sont activement gérés par diverses mesures, nouvelles ou non, dont les suivantes : l'analyse des soumissions présentées par la direction; un processus défini de gestion de projets; un processus de planification institutionnelle qui permet de repérer, d'examiner et de surveiller les risques tout au long de l'année en plus de faire état de ses résultats à la Commission; des plans et des rapports annuels sur les secteurs à plus haut risque, comme la santé et la sécurité et la gestion de l'environnement; des évaluations de programmes et des audits internes dont les résultats sont examinés et approuvés par le Comité de vérification et d'évaluation.

Regard sur 2008-2009 et au-delà

La capitale du Canada inspire la fierté de la population canadienne. La CCN misera sur ses réussites et verra à continuer sur sa lancée et à renforcer ces résultats. Elle concevra sa programmation comme un reflet de l'identité, des valeurs et de la culture canadiennes. Elle tirera profit des grands jalons nationaux pour raconter l'histoire du pays — notre histoire — et parler de ses institutions et du rôle du gouvernement national. Elle protégera et améliorera le patrimoine naturel et bâti de la capitale, comme le parc de la Gatineau, le canal Rideau et les résidences officielles, afin de faire mieux connaître le Canada à ses habitants.

L'aménagement du territoire procure un cadre pour l'édification de la capitale de l'avenir. La CCN complétera ce cadre grâce au Plan directeur des terrains urbains de la capitale. Elle examinera et, au besoin, actualisera le *Plan directeur de la Ceinture de verdure* et le *Plan de la capitale du Canada*. Elle organisera des consultations à l'échelle nationale et, tenant compte des nouvelles réalités, elle intégrera le développement durable dans ses plans. La société d'État jouera un rôle de premier plan dans la planification des transports. Et, en collaboration avec des partenaires municipaux et provinciaux, elle trouvera des moyens d'adaptation à la croissance urbaine, tout en préservant et en améliorant la qualité de vie des résidents et des visiteurs. Enfin, elle examinera la Masse des terrains d'intérêt national.

À titre d'intendante de la capitale, la CCN entretiendra les biens immobiliers en gérant leur cycle de vie et en appliquant des pratiques exemplaires. Elle remettra en état les biens au besoin, en se concentrant sur le patrimoine bâti d'importance, qu'elle s'est engagée à préserver pour les générations futures. Dans le domaine du patrimoine naturel, elle mettra en œuvre le *Plan directeur du parc de la Gatineau*, qui insiste sur la préservation des écosystèmes. Et, tirant parti de sondages réalisés auprès des utilisateurs, elle coordonnera les initiatives d'amélioration des biens récréatifs avec les administrations locales. En matière d'environnement, elle adoptera des stratégies élargies pour se positionner comme chef de file au chapitre des pratiques, des politiques et de l'éthique.

Finalement, pour se développer comme modèle de bonne gouvernance, la CCN continuera de favoriser l'ouverture et la transparence. Elle mettra en œuvre des initiatives déjà annoncées, dans le but de transformer le public en collaborateur. Enfin, elle renouera avec la collectivité locale et s'attirera le respect en tant que partenaire précieux et digne de confiance.

états financiers

DE 2007-2008

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ci-joints de la Commission de la capitale nationale (CCN) sont la responsabilité de la direction et ont reçu l'approbation du conseil d'administration. Ils ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent, s'il y a lieu, des estimations que la direction a faites au meilleur de son jugement. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle présentée dans les états financiers.

La direction a établi, et tient à jour, des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion et des systèmes d'information conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens de la CCN sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente en vue de la réalisation des objectifs de l'entreprise, et que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements afférents, à la *Loi sur la capitale nationale* et aux règlements administratifs de la CCN. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer le rendement des systèmes d'information, des contrôles de gestion et des pratiques connexes.

Le vérificateur externe de la CCN, soit la vérificatrice générale du Canada, a vérifié les états financiers et en fait rapport au ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des états financiers principalement par l'entremise du Comité de vérification et d'évaluation où seuls ses membres siègent. Ce comité rencontre périodiquement la direction et les vérificateurs internes et externes pour discuter des résultats des vérifications en ce qui a trait à l'efficacité des contrôles comptables internes, pour examiner les questions relatives aux rapports financiers et en discuter. Les vérificateurs internes et externes ont accès sans restriction au Comité de vérification et d'évaluation, en présence ou non de la direction.

La première dirigeante,



Marie Lemay, ing., P.Eng.

Le directeur administratif des finances et
de l'approvisionnement et chef des services financiers,



Pierre Désautels

Le 5 septembre 2008



Office of the Auditor General of Canada
Bureau du vérificateur général du Canada

rapport du vérificateur

AU MINISTRE DES TRANSPORTS, DE L'INFRASTRUCTURE ET DES COLLECTIVITÉS

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la capitale nationale (CCN) au 31 mars 2008 et les états des résultats et du résultat étendu, des capitaux propres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la CCN. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CCN au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, à l'exception du changement apporté à la méthode de comptabilisation des instruments financiers expliqué à la note 2.M afférente aux états financiers, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la CCN dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la capitale nationale* et aux règlements administratifs de la CCN.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Mark G. Watters, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
Le 5 septembre 2008

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
BILAN

31 mars (en milliers de dollars)

	2008	2007
		Redressé (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie (note 4)	58 648	22 852
Placements à court terme	–	31 111
Créances		
Ministères et organismes fédéraux	2 785	2 610
Locataires et autres	4 983	4 417
Frais payés d'avance	2 906	2 801
	69 322	63 791
Charges reportées (note 5)	2 263	2 440
Trésorerie et placements affectés (note 4)	75 419	77 239
Immobilisations corporelles (note 6)	520 556	517 417
	667 560	660 887
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer		
Ministères et organismes fédéraux	1 785	3 356
Autres	15 929	12 540
Tranche à court terme de la provision pour nettoyage environnemental (note 15)	2 360	2 809
Tranche à court terme des expropriations foncières et échanges de terrains non réglés	1 626	1 626
	21 700	20 331
Financement d'immobilisations corporelles reporté (note 10)	232 798	233 658
Provision pour nettoyage environnemental (note 15)	22 439	18 985
Avantages sociaux futurs (note 8)	6 036	5 955
Produits de location reportés (note 9)	4 923	5 026
Incitatif de location reporté	2 130	2 313
Autres passifs à long terme	1 307	1 290
Expropriations foncières et échanges de terrains non réglés	165	162
	291 498	287 720
Engagements et éventualités (notes 14 et 15)		
CAPITAUX PROPRES	376 062	373 167
	667 560	660 887

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration

Le président
du conseil d'administration,


Russell Mills

Le président du Comité
de vérification, et d'évaluation,


Jason M. Sordi

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU
 Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2008	2007
		Redressé (note 3)
Produits		
Opérations de location et servitudes	19 429	18 963
Gain net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	–	4 033
Intérêts	6 342	5 685
Commanditaires		
Commandites monétaires	1 318	1 197
Commandites en biens et services (note 16)	1 170	1 173
Sous-location du siège social	1 779	1 764
Frais d'accès aux usagers	1 714	1 712
Autres produits et recouvrements	5 253	3 115
	37 005	37 642
Charges d'exploitation (notes 11 et 12)		
Animation et promotion de la capitale	22 035	19 894
Planification, design et utilisation du sol	3 624	2 145
Gestion des biens immobiliers	80 545	80 590
Services généraux	25 251	25 037
	131 455	127 666
Résultat étendu net avant le financement du gouvernement du Canada	(94 450)	(90 024)
Financement du gouvernement du Canada		
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation (note 13)	78 160	77 198
Amortissement du financement d'immobilisations corporelles reporté (note 10)	17 103	18 085
	95 263	95 283
Résultat étendu net	813	5 259

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES**

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2008	2007
		Redressé (note 3)
Bénéfices non répartis (note 2.M.iii)		
Solde au début de l'exercice	373 167	600 206
Ajustement du solde au début de l'exercice		
Financement d'immobilisations corporelles reporté (note 3)	–	(233 894)
Solde au début de l'exercice redressé	373 167	366 312
Incidence de l'adoption initiale des normes comptables relatives aux instruments financiers (note 2.M.i)	341	–
Reclassement des dons reçus par le Fonds Canadiana (note 2.M.iii)	–	410
Résultat étendu net	813	5 259
Crédits parlementaires pour l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles non amortissables	1 692	86
Transfert d'immobilisations corporelles du gouvernement du Canada (note 17)	49	1 100
Solde à la fin de l'exercice	376 062	373 167

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
 Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2008	2007
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires liés aux activités d'exploitation	78 822	75 777
Rentrées de fonds provenant des opérations de location et servitudes	18 633	19 091
Rentrées de fonds provenant des autres activités	8 853	7 005
Paiements aux fournisseurs et aux employés	(104 354)	(101 036)
Intérêts reçus	6 752	5 152
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	8 706	5 989
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition et amélioration des immobilisations corporelles	(21 827)	(21 952)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	48	4 183
Variation nette des placements à court terme	31 111	(4 944)
Variation nette de la trésorerie affectée	(8 098)	–
Variation nette des placements à court terme affectés	10 668	(8 030)
Acquisition de placements à long terme affectés	(670)	(1 402)
Encaissement de placements à long terme affectés	285	1 039
Déboursés pour le nettoyage environnemental	(2 362)	(1 058)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	9 155	(32 164)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires pour l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles	17 935	17 935
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	17 935	17 935
Augmentation (diminution) de la trésorerie	35 796	(8 240)
Trésorerie au début de l'exercice	22 852	31 092
Trésorerie à la fin de l'exercice	58 648	22 852

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

notes afférentes aux états financiers

AU 31 MARS 2008

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission de la capitale nationale (CCN) a été constituée en 1959 en vertu de la *Loi sur la capitale nationale* (1958). La CCN est une société d'État mandataire sans capital-actions nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Sa mission, telle qu'elle a été modifiée en 1988 dans la *Loi sur la capitale nationale*, est la suivante :

- Établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale;
- Organiser, parrainer ou promouvoir, dans la région de la capitale nationale, des activités et des manifestations publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social, en tenant compte du caractère fédéral du pays, de l'égalité du statut des langues officielles du Canada ainsi que du patrimoine des Canadiens.

En plus de ces objectifs, en 1988, la *Loi sur la capitale nationale* a confié à la CCN un important pouvoir additionnel : coordonner les orientations et les programmes du gouvernement du Canada en ce qui concerne l'organisation, le parrainage ou la promotion, par les ministères, d'activités et de manifestations publiques liées à la région de la capitale nationale.

La CCN est aussi chargée de la gestion et de l'entretien des immobilisations corporelles des résidences officielles situées dans la région de la capitale nationale. Elle a constitué le Fonds Canadiana afin d'encourager les Canadiens à participer à la mise en valeur des aires publiques des résidences officielles grâce à des dons publics de meubles, de peintures et d'objets d'art ou au versement de sommes destinées aux acquisitions. Les pièces choisies doivent refléter le patrimoine et les traditions artistiques du Canada, être associées à des événements historiques ou s'intégrer au style architectural d'une résidence.

2. Conventions comptables importantes

Les états financiers sont établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et respectent les conventions suivantes :

A. TRÉSORERIE

La trésorerie comprend de l'encaisse et des placements hautement liquides. Ces placements achetés trois mois ou moins avant leur date d'échéance sont enregistrés à leur juste valeur.

B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont généralement comptabilisées au prix coûtant. Les immobilisations corporelles de la CCN font l'objet d'un test de dépréciation dès que des faits ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'une immobilisation corporelle ne sera peut-être pas recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'une immobilisation corporelle ne peut pas être recouvrée et qu'elle en excède sa juste valeur. La perte de valeur est calculée comme le montant de l'excédent de la valeur comptable sur sa juste valeur. Les biens immobiliers acquis contre une somme nominale ou par voie de dons sont comptabilisés comme une opération non monétaire, à leur juste valeur au moment de l'acquisition ou à la valeur nominale si la juste valeur peut difficilement être établie. Les antiquités et les œuvres d'art reçues sous forme de dons par le Fonds Canadiana et la CCN sont inscrites comme un don d'immobilisations corporelles et sont comptabilisées comme une opération non monétaire à la juste valeur au moment du don. Si la juste valeur peut difficilement être établie, l'opération est inscrite à la valeur nominale. Les gains résultant de ces dons sont comptabilisés à l'état des résultats et du résultat étendu à titre d'autres produits et recouvrements si l'opération a eu lieu avec une entité non apparentée; sinon ils sont comptabilisés dans les capitaux propres aux bénéficiaires non répartis. Les améliorations qui prolongent la vie utile des immeubles et du matériel sont capitalisées. Les améliorations et l'aménagement des terrains sont également capitalisés.

C. AMORTISSEMENT

L'amortissement des immobilisations corporelles utilisées est imputé à l'exploitation en sommes annuelles égales, en fonction du coût des immobilisations corporelles et de leur durée de vie utile prévue qui s'établit comme suit :

Immeubles	20 ans
Promenades, ponts et chaussées	25 ans
Paysagement et amélioration des parcs	20 et 25 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel et outillage	5 et 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans
Véhicules	5 ans
Matériel informatique et de communication et logiciels	3 ans
Antiquités et œuvres d'art	Non amorties

D. IMMOBILISATIONS CORPORELLES DESTINÉES À LA VENTE

La CCN enregistre une immobilisation corporelle comme destinée à la vente lorsque tous les critères suivants sont atteints : la vente de l'immobilisation corporelle est approuvée, l'immobilisation corporelle est disponible à la vente immédiatement, un programme actif de recherche d'acquéreur a été entrepris, la vente est probable au cours de l'exercice qui suit, l'immobilisation corporelle fait l'objet d'efforts de vente soutenus et est offerte à un prix qui est raisonnable et les démarches qu'il reste à faire pour compléter la vente donnent à croire qu'il est peu probable que la vente soit abandonnée. L'immobilisation corporelle destinée à la vente est alors évaluée à sa valeur comptable ou à sa juste valeur diminuée des frais de vente, selon la moins élevée des deux, et n'est pas amortie tant qu'elle est classée comme immobilisation corporelle destinée à la vente. Une immobilisation corporelle destinée à être sortie autrement que par vente est classée comme immobilisation corporelle destinée à la vente et est utilisée jusqu'à sa sortie, et les estimations d'amortissement sont révisées en fonction de la durée de vie utile abrégée de l'immobilisation corporelle.

E. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Dans le cours normal de ses activités, la CCN conclut régulièrement des opérations non monétaires. Entre autres, elle effectue des échanges non monétaires, c'est-à-dire des échanges d'actifs, de biens ou de services non monétaires contre d'autres actifs, biens ou services, sans contrepartie monétaire ou moyennant une contrepartie monétaire négligeable. De plus, elle effectue ou reçoit des transferts non monétaires et non réciproques, c'est-à-dire des transferts d'actifs, de biens ou de services sans contrepartie. Lorsqu'une opération non monétaire présente une substance commerciale pour la CCN, l'opération est comptabilisée à la juste valeur de l'actif, du bien ou du service cédé, à moins que la juste valeur de l'actif, du bien ou du service reçu soit plus fiable. Si l'opération ne présente aucune substance commerciale, elle est comptabilisée à la valeur comptable de l'actif, du bien ou du service cédé.

Une opération non monétaire présente une substance commerciale pour la CCN lorsque la variation attendue de ses flux de trésorerie, du fait de cette opération, est significative. Elle est significative lorsque la configuration des flux de trésorerie futurs rattachés à l'actif, au bien ou au service reçu diffère de façon significative des flux de trésorerie rattachés à l'actif, au bien ou au service cédé. Elle est également significative lorsque la valeur spécifique à la CCN de l'actif, du bien ou du service reçu diffère de façon significative de la valeur spécifique à la CCN de l'actif, du bien ou du service cédé, et l'écart est significatif par rapport à la juste valeur des actifs, des biens ou des services échangés.

F. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

i. Régime de retraite

Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations que la CCN verse à titre d'employeur sont équivalentes à un multiple des cotisations versées par les employés et pourraient changer au fil du temps selon la situation financière du Régime. Les cotisations de la CCN sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'ensemble de ses obligations en matière de prestations de retraite. La CCN n'est pas tenue à l'heure actuelle de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

ii. Autres régimes d'avantages sociaux

Les indemnités de départ et les indemnités pour accidents de travail constituent pour la CCN des obligations dont le règlement entraînera des paiements au cours des prochains exercices.

Indemnités de départ Les employés ont droit à des indemnités de départ comme le prévoient les conventions collectives et les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés. Le coût des indemnités gagnées par les employés est établi au moyen d'une évaluation actuarielle fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services. La valeur de l'obligation est fondée sur un taux d'actualisation courant lié au marché et sur l'évolution future de la rémunération ainsi que sur des hypothèses démographiques qui représentent les meilleures estimations à long terme par la direction. La perte actuarielle résulte des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des indemnités constituées. L'excédent de la perte actuarielle sur 10 p. 100 de l'obligation au titre des indemnités constituées est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par le régime qui est respectivement de 13 et de 12 ans pour les exercices terminés les 31 mars 2007 et 2008. La perte actuarielle n'est pas amortie lorsqu'elle représente moins de 10 p. 100 de l'obligation au titre des indemnités constituées.

Indemnités pour accidents de travail Les indemnités pour accidents de travail constituent pour la CCN des obligations dont le règlement entraînera des paiements au cours des prochains exercices. La CCN est assujettie à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* et n'est donc pas sujette aux lois provinciales sur les indemnités pour les accidents de travail. En tant qu'employeur qui s'autoassure, la CCN est responsable de l'obligation prise en charge depuis sa constitution. Les obligations de la CCN pour les avantages liés aux indemnités pour accidents de travail et pour les avantages postérieurs à l'emploi pour les salariés qui bénéficient de prestations d'invalidité prolongée sont établies en considérant les rentes d'invalidité et celles aux survivants qui sont conférées ainsi que d'autres montants futurs potentiels liés à des accidents survenus jusqu'à la date de l'évaluation. L'obligation est établie à partir des meilleures estimations de la direction et des données actuarielles obtenues de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario.

G. PROVISION POUR NETTOYAGE ENVIRONNEMENTAL

La CCN comptabilise une provision pour nettoyage environnemental dans les situations où elle a l'obligation, ou il est probable qu'elle ait l'obligation, de payer des coûts associés à la gestion et à l'assainissement de sites contaminés et lorsque les coûts peuvent être estimés de façon raisonnable selon une évaluation environnementale approfondie. Les coûts associés à l'assainissement sont capitalisés lorsque la contamination s'est produite avant l'acquisition et ils sont passés en charges de l'exercice lorsqu'elle s'est produite après l'acquisition. Les coûts associés à la gestion des sites contaminés sont comptabilisés dans les charges de l'exercice. Si l'obligation de payer ces coûts est impossible à déterminer ou peu probable, ou si un montant ne peut être estimé raisonnablement, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

La CCN a l'obligation, ou il est probable qu'elle ait l'obligation, d'acquitter de tels coûts pour des raisons de santé et de sécurité publiques, pour respecter ses accords contractuels ou pour se conformer aux normes énoncées dans une loi ou un règlement canadien. Il est probable que la CCN ait l'obligation d'acquitter de tels coûts lorsque des éléments, notamment des documents rendus publics ainsi que des décisions du Conseil du Trésor du Canada, démontrent qu'elle a un engagement ou une responsabilité envers des tiers qui ne lui laisse que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire de se soustraire au règlement de l'obligation.

Les coûts associés à la gestion et à l'assainissement de sites contaminés peuvent différer selon l'utilisation du sol qui est déterminée lors du processus de planification urbaine et d'aménagement de la région de la capitale nationale. Ces coûts sont majorés chaque année pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent, ajustés en fonction des nouvelles évaluations environnementales et diminués des coûts réels engagés.

H. INCITATIF DE LOCATION REPORTÉ

La CCN loue l'espace où est situé son siège social. Les frais de déménagement ainsi que les améliorations locatives importantes qui ont été engagés par le bailleur afin de satisfaire aux besoins de la CCN ont été comptabilisés à titre d'incitatif de location reporté à la date d'entrée en vigueur du bail et sont amortis sur la durée du bail.

I. EXPROPRIATIONS FONCIÈRES NON RÉGLÉES

Les expropriations foncières non réglées sont inscrites selon des évaluations de biens immobiliers faites par des évaluateurs agréés et d'autres experts de divers domaines et incluent les charges connexes payées dans le cadre du processus d'expropriation.

J. CONSTATATION DES PRODUITS

Les produits proviennent des opérations de location et de servitudes, de gains nets sur l'aliénation d'immobilisations corporelles, d'intérêts, de commanditaires, de la sous-location du siège social, de frais d'accès aux usagers, et d'autres produits et recouvrements tels que la vente de marchandises et de publicités, les concessions, les apports, les gains résultant de dons non grevés d'une affectation externe provenant d'une entité non apparentée et les recouvrements de charges.

La CCN constate ses produits lorsqu'il existe une preuve évidente qu'un accord est intervenu, que les services ont été rendus ou que les produits ont été livrés, que le montant est établi et déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. La CCN constate aussi des produits reportés lorsqu'ils sont perçus d'avance.

K. CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les crédits parlementaires pour les charges d'exploitation et pour les subventions et contributions versées aux autres ordres de gouvernement et autres organismes sont inscrits à l'état des résultats et du résultat étendu de l'exercice pour lequel ils sont approuvés.

Les crédits parlementaires affectés à l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles amortissables sont comptabilisés à titre de financement d'immobilisations corporelles reporté au bilan et sont amortis selon la même méthode et sur les mêmes périodes que les immobilisations corporelles qui s'y rattachent. Lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles amortissables, tout solde du financement d'immobilisations corporelles reporté qui se rattache à ces immobilisations est passé en résultats. Les crédits parlementaires affectés à l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles non amortissables sont comptabilisés aux bénéfices non répartis à l'état des capitaux propres.

L. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif en date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et charges d'exploitation de l'exercice. La provision pour le nettoyage environnemental, les avantages sociaux futurs, les expropriations foncières et échanges de terrains non réglés, la durée de vie utile prévue des immobilisations corporelles et les éventualités sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations et des hypothèses ont été faites. Les résultats réels pourraient différer de façon significative de ces estimations.

M. RÉCENTES MODIFICATIONS DE CONVENTIONS ET DE NORMES COMPTABLES

Le 1^{er} avril 2007, la CCN a adopté de nouvelles normes contenues dans le Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), soit le chapitre 3855 - Instruments financiers – comptabilisation et évaluation, le chapitre 3861 - Instruments financiers – informations à fournir et présentation, le chapitre 3251 - Capitaux propres et le chapitre 1530 - Résultat étendu.

i. Chapitre 3855 - Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation

Ce chapitre indique les normes de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers devant figurer au bilan ainsi que les normes de comptabilisation des gains et des pertes dans les états financiers. En vertu de cette nouvelle norme, les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Par la suite, ces instruments financiers sont évalués en fonction de leur classement.

La CCN a effectué les classements suivants :

- La trésorerie, la trésorerie affectée et les placements à long terme affectés sont classés comme des actifs détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes résultant de la réévaluation périodique sont enregistrés à l'état des résultats et du résultat étendu avec le produit d'intérêts. Les coûts de transaction sont enregistrés à l'état des résultats et du résultat étendu au cours de l'exercice où ils sont engagés.
- Les placements à court terme et les placements à court terme affectés sont classés comme des actifs financiers détenus jusqu'à échéance et sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les actifs financiers qui sont inclus dans les créances sont classés comme des prêts et créances et sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les passifs financiers qui sont inclus dans les créditeurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers et sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Afin de se conformer au chapitre 3855, la CCN a réexaminé les contrats susceptibles de contenir un dérivé incorporé. Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument financier hybride ou d'un autre contrat qui comprend également un contrat hôte non dérivé, ce qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'instrument composé d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome. À la suite de cet exercice, la CCN n'a identifié aucun dérivé incorporé qui doit être séparé du contrat hôte et comptabilisé en tant que dérivé.

L'application de ce chapitre est faite rétroactivement sans retraitement des états financiers des exercices antérieurs. Au 1^{er} avril 2007, l'évaluation des actifs financiers détenus à des fins de transaction a eu pour effet au bilan de la CCN d'augmenter le poste de la trésorerie et placements affectés de 340 844 dollars et d'augmenter du même montant les bénéfices non répartis au début de l'exercice.

ii. Chapitre 3861 - Instruments financiers – Information à fournir et présentation

Ce chapitre établit les normes de présentation des instruments financiers et des dérivés non financiers et définit l'information à fournir. La CCN a adopté ces normes de façon prospective.

iii. Chapitre 3251 - Capitaux propres et chapitre 1530 – Résultat étendu

Le chapitre 3251 décrit les normes de présentation des capitaux propres et des variations des capitaux propres au cours de l'exercice considéré par suite de l'adoption du chapitre 1530 qui établit les normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu. Ainsi, la CCN doit présenter séparément les composantes des capitaux propres ainsi que les variations des capitaux propres de l'exercice.

L'adoption de ces nouvelles normes a entraîné la présentation d'une nouvelle composante intitulée bénéfices non répartis dans les capitaux propres. Ainsi, le solde d'ouverture des capitaux propres de 600,2 millions de dollars au 1^{er} avril 2006 est donc maintenant présenté comme bénéfice non répartis. Les bénéfices non répartis sont constitués du solde cumulatif des résultats provenant des opérations et des apports provenant du gouvernement du Canada et de ceux que la CCN lui a faits.

Selon les recommandations contenues dans les chapitres 3251 et 1530, les dons grevés d'une affectation externe doivent être enregistrés à titre d'autres éléments du résultat étendu. Dans le cas contraire, les gains résultant de ces dons sont constatés à l'état des résultats et du résultat étendu dans les autres produits et recouvrements. Ces nouvelles exigences ont entraîné la modification de la convention comptable utilisée pour l'enregistrement des dons d'immobilisations provenant de parties non apparentées. Antérieurement, les gains résultant de ces dons étaient enregistrés dans les capitaux propres. Selon les nouvelles normes, les dons reçus par le Fonds Canadien durant l'exercice terminé le 31 mars 2007 furent reclassés aux bénéfices non répartis dans les capitaux propres puisqu'ils n'étaient pas grevés d'une affectation externe et ont eu pour effet d'augmenter ces derniers de 409 350 dollars.

N. FUTURES MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES

i. Chapitre 1535 – Informations à fournir concernant le capital

Ce chapitre entrera en vigueur le 1^{er} avril 2008 et établit les normes quant aux informations qualitatives et quantitatives à fournir sur le capital et la façon dont il est géré afin de permettre aux utilisateurs d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital. La CCN analysera les répercussions de ces normes sur ses états financiers.

ii. Chapitres 3862 et 3863 - Instruments financiers – Informations à fournir

Ces chapitres, qui remplacent le chapitre 3861, Instruments financiers – informations à fournir et présentation, révisent et améliorent les exigences d'information à fournir sans en modifier les exigences de présentation. Ces nouveaux chapitres accentuent les informations à fournir quant à la nature et à l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels est exposée la CCN ainsi que la façon dont elle gère ces risques. La CCN analyse actuellement les répercussions de ces normes sur ses états financiers.

iii. Normes internationales d'information financière

En 2006, le Conseil des normes comptables du Canada a adopté un plan stratégique qui résultera en des principes comptables généralement reconnus au Canada (PCGR du Canada), tels que les utilisent les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes, qui évolueront et convergeront vers les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards) tout au long d'une période de transition qui doit s'achever en 2011. La CCN devra utiliser les normes convergentes dans la présentation de ses états financiers annuels s'appliquant aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2011.

Étant donné que le Conseil des normes comptables internationales a mis en œuvre des projets qui devraient donner lieu à de nouvelles prises de position qui se traduiront par des modifications et que cette initiative d'alignement canadienne ne fait que commencer, il est trop tôt pour évaluer les retombées de l'initiative canadienne sur la CCN. Cependant, la CCN se convertira aux nouvelles normes selon les échéanciers fixés par ces nouvelles règles et surveillera étroitement tous les changements découlant de cette convergence.

3. Redressement affecté à l'exercice antérieur

La CCN a procédé au redressement de ses états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 afin de modifier le traitement comptable relativement aux crédits parlementaires reçus du gouvernement du Canada pour l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles. Avant l'application de cette modification, ils étaient comptabilisés aux capitaux propres à l'état des capitaux propres. En vertu du nouveau traitement comptable, les crédits parlementaires reçus pour l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles amortissables sont comptabilisés au bilan à titre de financement d'immobilisations corporelles reporté et sont amortis selon la même méthode et sur les mêmes périodes que les immobilisations corporelles qui s'y rattachent. Les crédits parlementaires reçus pour l'acquisition des immobilisations corporelles non amortissables sont comptabilisés aux bénéfices non répartis à l'état des capitaux propres.

À la suite de cette modification, le solde des bénéfices non répartis au début de l'exercice terminé le 31 mars 2007 a été redressé de 233,9 millions de dollars. Tel qu'on l'explique aux notes 2.κ, 10 et 13, un montant de 233,7 millions de dollars a été enregistré en tant que financement d'immobilisations corporelles reporté au bilan du 31 mars 2007, alors qu'un montant de 18,1 millions de dollars a été inscrit en tant que financement du gouvernement du Canada sous la rubrique amortissement du financement d'immobilisations corporelles reporté à l'état des résultats et du résultat étendu pour l'exercice terminé le 31 mars 2007. Ainsi, le résultat étendu net a augmenté du même montant. De plus, à l'état des capitaux propres, un montant de 85 751 dollars a été inscrit aux bénéfices non répartis afin de présenter les crédits parlementaires reliés à l'acquisition et à l'amélioration des immobilisations corporelles non amortissables au lieu des 17,9 millions de dollars précédemment enregistrés comme crédits parlementaires pour l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles.

4. Trésorerie et trésorerie et placements affectés

La politique de la CCN est d'investir les excédents de trésorerie sous forme de certificats de placement garanti, d'acceptations bancaires, de billets garantis, de billets de trésorerie, de dépôts à terme et de titres du gouvernement du Canada ou d'un gouvernement provincial. Ces catégories de placements sont achetées auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements et sont tous remboursables à court préavis.

A. TRÉSORERIE

Au 31 mars 2008, en plus de 6,8 millions de dollars (2,2 millions en 2007) d'encaisse, la trésorerie inclut des acceptations bancaires et des billets à terme au porteur totalisant 51,8 millions de dollars (20,6 millions en 2007) à un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 3,8 p. 100 (4,3 p. 100 en 2007).

B. TRÉSORERIE ET PLACEMENTS AFFECTÉS

(en milliers de dollars)

	2008	2007
Trésorerie affectée	8 106	8
Placements à court terme affectés	60 584	71 252
Placements à long terme affectés	6 729	5 979
	75 419	77 239

Au 31 mars 2008, la trésorerie affectée inclut des acceptations bancaires et des billets à terme au porteur totalisant 8,1 millions de dollars (aucun en 2007) à un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 3,5 p. 100.

Au 31 mars 2008, les placements à court terme affectés incluent des acceptations bancaires et des billets à terme au porteur totalisant 60,6 millions de dollars (71,2 millions en 2007) à un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 4,2 p. 100 (4,3 p. 100 en 2007) et ont, en moyenne, une durée de six mois (huit mois en 2007).

Au 31 mars 2008, les placements à long terme affectés incluent des obligations du gouvernement du Canada et de gouvernements provinciaux totalisant 6,7 millions de dollars (6,0 millions en 2007) à un taux d'intérêt moyen pondéré de 5,3 p. 100 (5,4 p. 100 en 2007).

La trésorerie et les placements affectés représentent des fonds dont l'utilisation est soumise à des restrictions ou qui ont été réservés pour un usage particulier. Les fonds suivants sont gardés séparément :

- i. des dons en argent versés au Fonds Canadiana s'élevant à 8 920 dollars (8 467 dollars en 2007);
- ii. des fonds de 3,2 millions de dollars (3,4 millions en 2007) pour la revitalisation de la rue Sparks, à Ottawa;
- iii. des fonds de 2,1 millions de dollars (0,9 million en 2007) pour la réfection des résidences officielles;
- iv. des fonds de 14,9 millions de dollars (16,7 millions en 2007) pour le réaménagement des plaines LeBreton;
- v. des fonds de 2,3 millions de dollars (2,2 millions en 2007) pour le réaménagement des terrains industriels situés sur la rive nord de la rivière des Outaouais;
- vi. des fonds de 10,0 millions de dollars (10,0 millions en 2007) pour l'aménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, à Gatineau;
- vii. des fonds de 42,9 millions de dollars (44,0 millions en 2007) pour l'acquisition de biens immobiliers ou le financement d'autres programmes importants, conformément à l'approbation du Conseil du Trésor et du gouverneur en conseil. Au cours de l'exercice, les produits d'aliénation et d'intérêts ont totalisé 1,8 million de dollars (5,4 millions en 2007) alors que les acquisitions et les charges d'aliénation ont été de 2,9 millions (5,1 millions en 2007).

5. Charges reportées

Dans le cadre d'une opération non monétaire effectuée durant l'exercice 2001-2002, la CCN a cédé des propriétés et s'est engagée à rendre des services à l'ancienne Ville de Hull. En échange, la Ville a également cédé des propriétés et s'est engagée à effectuer l'entretien de parcs et de routes de la CCN jusqu'en 2022. Au 31 mars 2008, la valeur actualisée non amortie de ces services d'entretien, actualisés au taux d'intérêt de 6,5 p. 100, totalisent 2,3 millions de dollars (2,4 millions en 2007). Ces charges reportées sont amorties linéairement et la charge de 177 000 dollars est incluse sous le poste biens et services à la note 12. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable des charges reportées ne peut pas être recouvrée et qu'elle dépasse leur juste valeur. Durant l'exercice aucune perte de valeur ne fut constatée.

6. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

	2008					2007	
	Terrains	Immeubles et infrastructures	Matériel	Coût total	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains, immeubles et infrastructures¹							
Ceinture de verdure	27 611	33 422	–	61 033	26 967	34 066	34 633
Parc de la Gatineau	19 755	18 404	–	38 159	13 145	25 014	25 233
Promenades	34 025	120 637	–	154 662	75 764	78 898	81 354
Parcs	22 916	72 383	–	95 299	37 401	57 898	56 407
Ponts et voies d'accès	263	76 554	–	76 817	34 687	42 130	44 368
Lieux historiques	126	77 433	–	77 559	43 845	33 714	32 180
Installations de loisirs	19 641	23 559	–	43 200	17 050	26 150	26 885
Propriétés louées	82 470	81 739	–	164 209	43 258	120 951	115 200
Propriétés de développement	46 973	26 433	–	73 406	6 831	66 575	65 336
Expropriations foncières et échanges de terrains non réglés	1 791	–	–	1 791	–	1 791	1 788
Immeubles d'administration et de services	6 654	19 771	–	26 425	12 898	13 527	13 474
	262 225	550 335	–	812 560	311 846	500 714	496 858
Améliorations locatives	–	15 505	–	15 505	8 451	7 054	7 772
Matériel							
Matériel et outillage	–	–	5 144	5 144	3 797	1 347	1 820
Mobilier et matériel de bureau	–	–	2 858	2 858	2 822	36	26
Véhicules	–	–	1 785	1 785	1 339	446	407
Matériel informatique et de communications et logiciels	–	–	4 905	4 905	4 207	698	877
Antiquités et œuvres d'art	–	–	–	–	–	–	–
Fonds Canadians	–	–	7 037	7 037	–	7 037	6 460
Autres	–	–	3 224	3 224	–	3 224	3 197
	–	–	24 953	24 953	12 165	12 788	12 787
Total	262 225	565 840	24 953	853 018	332 462	520 556	517 417

1. Le coût total des terrains, immeubles et infrastructures inclut 14,5 millions de dollars (17,1 millions en 2007) de travaux en cours. Une fois les travaux terminés, leur coût sera amorti selon leur durée de vie utile prévue.

7. Immobilisations corporelles destinées à la vente

Parmi ses immobilisations corporelles excédentaires, la CCN a identifié des immobilisations corporelles qu'elle a l'intention de vendre. Au 31 mars 2008, ces immobilisations corporelles ont une valeur comptable nette de 25,5 millions de dollars (27,7 millions en 2007). Aucune de ces immobilisations corporelles ne satisfait aux critères d'immobilisations corporelles destinées à la vente.

8. Avantages sociaux futurs

A. RÉGIME DE RETRAITE

La CCN et tous les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique. Ce régime offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière. Les prestations sont pleinement indexées selon la hausse de l'indice des prix à la consommation. Les cotisations de la CCN et des employés au Régime de retraite de la fonction publique au cours de l'exercice se sont élevées à :

	(en milliers de dollars)	
	2008	2007
Cotisations de la CCN	4 412	3 943
Cotisations des employés	2 175	1 800

B. AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX

La CCN verse des indemnités de départ à ses employés fondées sur les années de service et le salaire en fin d'emploi. La CCN verse également des indemnités pour accidents de travail fondées selon des prestations établies par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario. L'obligation au titre des indemnités constituées en vertu de ces régimes s'élève à 7,1 millions de dollars (6,9 millions en 2007) et est comprise dans le tableau qui suit.

Ces autres régimes d'avantages sociaux n'étant pas capitalisés, ils ne détiennent aucun actif et présentent un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs de la CCN et au moyen de ses autres sources de produits. À la date du bilan, les informations utiles à l'égard de ces régimes sont les suivantes :

	(en milliers de dollars)	
	2008	2007
Passif au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	6 917	6 791
Coût des services rendus au cours de l'exercice	745	530
Intérêts débiteurs	303	323
Amortissement de la perte actuarielle nette	74	—
Indemnités versées au cours de l'exercice	(864)	(727)
Passif au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	7 175	6 917
Tranche à court terme (incluse dans les créditeurs et charges à payer)	1 139	962
Tranche à long terme	6 036	5 955
	7 175	6 917

L'obligation pour les indemnités de départ et la charge de l'exercice sont établies par l'actuaire de la CCN selon des hypothèses fournies par la direction. Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour mesurer l'obligation de la CCN touchent le taux d'actualisation (4,25 p. 100 en 2008 et 5,85 p. 100 en 2007), l'évolution future des salaires et la composition des effectifs. Les hypothèses démographiques telles que les taux de mortalité et de départ à la retraite proviennent de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite de la fonction publique en date du 31 mars 2005.

L'évaluation actuarielle la plus récente pour les indemnités de départ a été effectuée en date du 31 mars 2008. La prochaine évaluation sera effectuée en date du 31 mars 2011 ou avant si un changement au régime a une incidence significative sur l'obligation.

La valeur de l'obligation au titre des indemnités pour accidents de travail est établie à partir des données actuarielles de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

9. Produits de location reportés

Les produits de location reportés à long terme correspondent à la valeur actualisée du montant minimal des produits de location futurs exigibles que la CCN a perçus en vertu de baux de location de terrains. La valeur actualisée fut établie en utilisant des taux d'intérêts de 6,01 p. 100 et 6,5 p. 100. Ces produits de location reportés seront constatés en résultat sur la durée des baux qui comportent différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en 2068.

Durant l'exercice, des produits de location reportés de 0,1 million de dollars (0,1 million en 2007) furent constatés en résultat.

10. Financement d'immobilisations corporelles reporté

(en milliers de dollars)

	2008	2007
		Redressé (note 3)
Solde reporté au début de l'exercice	233 658	233 894
Crédits parlementaires pour l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles amortissables durant l'exercice (note 13)	16 243	17 849
Amortissement du financement d'immobilisations corporelles reporté	(17 103)	(18 085)
Solde reporté à la fin de l'exercice	232 798	233 658
Réparti comme suit :		
Financement d'immobilisations corporelles reporté utilisé	212 587	212 658
Financement d'immobilisations corporelles reporté non utilisé	20 211	21 000
	232 798	233 658

11. Définitions et objectifs des activités de programme

La CCN réalise son mandat par le truchement de quatre activités de programmes qui servent de fondement à la CCN pour la reddition de comptes au Parlement et à la population canadienne et qui comportent chacune un résultat prévu. Les objectifs de chacune des activités sont les suivants :

Animation et promotion de la capitale L'objectif de cette activité est de susciter la fierté et de promouvoir l'unité grâce à la programmation dans la capitale. Les principaux produits sont une série de manifestations marquantes (notamment la fête du Canada et le Bal de Neige), des programmes d'interprétation et des monuments commémoratifs. De même, cette activité vise à mieux faire connaître la capitale partout au Canada, au moyen de campagnes nationales de marketing et de communications.

Planification, design et utilisation du sol Cette activité guide la planification et l'aménagement des terrains fédéraux, afin que leur importance et leur rôle conviennent à la capitale et qu'ils respectent le patrimoine et le milieu naturel. Elle implique l'élaboration de plans visionnaires à long terme de manière à orienter l'utilisation et la mise en valeur des terrains de la capitale, la détermination de la Masse des terrains d'intérêt national à préserver pour les générations à venir ainsi que de résoudre, avec des partenaires provinciaux et municipaux, des enjeux de transport interprovincial dans la région de la capitale du Canada. La CCN est aussi responsable de l'examen et de l'approbation des utilisations, du design et des opérations relativement aux terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada.

Gestion des biens immobiliers L'objectif de cette activité est d'administrer et protéger les biens matériels de la CCN au moyen d'un programme de gestion du cycle de vie qui vise à améliorer le riche patrimoine culturel et l'excellent environnement naturel de la capitale du Canada, à optimiser la contribution de ces actifs à la réalisation des programmes institutionnels et à faire en sorte que ses propres biens soient dûment accessibles au public. Parmi ses autres activités, mentionnons la gestion de baux, l'entretien des terrains de nombreux organismes fédéraux de la région de la capitale du Canada, l'acquisition de propriétés d'intérêt national, l'aliénation de propriétés excédentaires et la concrétisation de projets d'aménagement du territoire dans le but de mettre la capitale en valeur à l'intention des générations à venir.

Services généraux Cette activité offre des services institutionnels centralisés qui favorisent l'utilisation efficiente et productive des ressources. Cette activité produit des documents et des rapports exigés par des lois, réalise la totalité des travaux de recherche et des vérifications internes, fournit à la CCN un soutien au chapitre des finances, de la technologie, des communications et de l'administration, tout en gérant les ressources humaines.

12. Charges d'exploitation

	(en milliers de dollars)	
	2008	2007
Résumé des charges ventilées par catégorie		
Salaires et avantages sociaux	40 696	38 540
Biens et services	56 427	54 975
Biens et services en nature (note 14)	1 170	1 173
Paiements tenant lieu d'impôt foncier	10 445	11 606
Contributions ¹	351	899
Amortissement	19 320	19 131
Réaménagement des plaines LeBreton ²	1 873	949
Perte de valeur des immobilisations corporelles	137	393
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	1 036	–
	131 455	127 666

1. Parmi les contributions totalisant 0,4 million de dollars, la CCN a versé une contribution de 0,1 million (0,7 million en 2007) à la Ville de Gatineau pour le projet de réaménagement des boulevards Maisonneuve et Saint-Laurent, dans le secteur de Hull.
2. Ce poste représente l'excédent des coûts de réaménagement sur la juste valeur des terrains destinés à être vendus. Ces coûts incluent des frais de décontamination en plus d'une juste part des frais engagés pour les infrastructures qui ont été cédées à la Ville d'Ottawa pour une valeur nominale de un dollar. Parmi les infrastructures cédées à la Ville, on retrouve les conduites principales d'eau, d'égouts sanitaires et pluviaux, le réaménagement de la rue Booth ainsi que la construction de la rue Wellington.

13. Crédits parlementaires

	(en milliers de dollars)	
	2008	2007
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation		Redressé (note 3)
Montant reçu durant l'exercice	77 401	75 777
Montant à recevoir à la fin de l'exercice	759	1 421
Montant constaté à l'état des résultats et du résultat étendu	78 160	77 198
Crédits parlementaires pour l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles		
Montant reçu pour les immobilisations corporelles amortissables constaté au bilan (note 10)	16 243	17 849
Montant reçu pour les immobilisations corporelles non amortissables constaté à l'état des capitaux propres	1 692	86
	17 935	17 935
Crédits parlementaires approuvés au cours de l'exercice	96 095	95 133

14. Engagements

- i. La CCN a conclu des accords de prestation de services de 64,5 millions de dollars (70,3 millions en 2007) et des baux de location de bureaux de 123,3 millions (120,3 millions en 2007). Ces accords qui totalisent 187,8 millions de dollars (190,6 millions en 2007) comportent différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en 2044. Parmi les accords de prestation de services, des contrats reliés à la gestion et l'entretien d'une partie de ses terrains et de ses propriétés totalisent 62,0 millions de dollars (67,0 millions en 2007).

Les paiements annuels minimaux dans le cadre de ces accords s'établissent approximativement comme suit pour les cinq prochains exercices :

(en milliers de dollars)

	Baux	Prestation de services	Total
2008-2009	8 753	18 058	26 811
2009-2010	9 068	11 923	20 991
2010-2011	9 653	11 944	21 597
2011-2012	9 636	8 782	18 418
2012-2013	9 759	1 813	11 572

En plus des accords mentionnés précédemment, la CCN s'est engagée à verser à la Ville de Gatineau une somme additionnelle de 10 millions de dollars pour la réalisation d'un projet conjoint visant l'aménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier. Cette somme vient s'ajouter à la contribution de 6,1 millions de dollars faite en 1996 pour ce projet et sera payable à la signature du contrat de construction à intervenir entre la Ville et l'entrepreneur retenu pour réaliser les travaux. La CCN prévoit que cette somme sera versée durant l'exercice 2009-2010.

- ii. La CCN a conclu des ententes pour des dépenses en immobilisations dont la valeur approximative est de 7,1 millions de dollars (5,7 millions en 2007). Les paiements aux termes de ces marchés devraient se faire au cours du prochain exercice.

15. Éventualités

A. RÉCLAMATIONS

Des réclamations ont été déposées contre la CCN pour un montant net d'environ 16,1 millions de dollars (9,9 millions en 2007), cela exclut les intérêts et autres frais, à titre de dommages présumés et d'autres facteurs. Comme il est impossible de prévoir l'issue de ces réclamations, elles ne sont pas comptabilisées. Toutefois, de l'avis de la direction, la position de la CCN est défendable. Les règlements éventuels de ces réclamations seront imputés à l'exercice au cours duquel ils seront déterminés. Finalement, la CCN a déposé des réclamations totalisant 6,9 millions de dollars (9,1 millions en 2007) afin que des tierces parties soient tenues responsables du nettoyage environnemental de certaines de ses propriétés.

B. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

À partir du Cadre de gestion environnementale et du programme d'acquisition et d'aliénation, la CCN a classé par ordre de priorité 1437 sites qui feront l'objet d'une évaluation environnementale. Suivant une évaluation préliminaire de 1343 de ces propriétés, des études plus approfondies ont été entreprises pour un certain nombre d'entre elles afin de déterminer le degré de décontamination requis. Selon les études plus approfondies terminées à ce stade-ci, la CCN a enregistré un passif pour le nettoyage environnemental de 24,8 millions de dollars (21,8 millions en 2007) dont 2,4 millions (2,8 millions en 2007) représentent des sommes dues à court terme. De plus, la CCN évalue à 439,1 millions de dollars (341,0 millions en 2007) l'éventualité non enregistrée aux états financiers. L'éventualité montre les coûts présumés et les coûts supplémentaires potentiels liés à des situations où il est incertain que la CCN soit dans l'obligation de déboursier, ou il est peu probable que la CCN débourse, le plein montant des coûts de décontamination.

16. Opérations non monétaires

A. COMMANDITES EN BIENS ET SERVICES

Au cours de l'exercice, la CCN a conclu des ententes de commandites en vertu desquelles elle a reçu des biens ou des services. En retour, les commanditaires ont bénéficié de divers avantages dont principalement des droits spécifiques à des activités promotionnelles et de la visibilité. Ces opérations non monétaires ont eu lieu avec des parties non apparentées et ont été enregistrées à montants égaux à la fois dans les produits et dans les charges d'exploitation. Elles ont été évaluées à 1,2 million de dollars (1,2 million de dollars en 2007), ce qui représente la juste valeur attribuée aux biens et services reçus.

B. TRANSFERTS NON MONÉTAIRES ET NON RÉCIPROQUES

En plus des opérations non monétaires entre apparentés déclarées à la note 17, la CCN a effectué ou reçu les transferts non monétaires et non réciproques suivants durant l'exercice :

- i. la CCN a cédé à la Ville d'Ottawa des parcelles de terrains à la valeur nominale de un dollar afin d'élargir la rue Albert. Compte tenu que cette cession ne présentait pas de substance commerciale, elle a été évaluée et comptabilisée à la valeur comptable nette des terrains, soit 0,7 million de dollars, et a engendré une perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles.
- ii. des antiquités et œuvres d'art ont été données au Fonds Canadina et ont été évaluées et comptabilisées à la juste valeur puisque ces opérations présentaient une substance commerciale. La valeur de ces dons qui se chiffre à 0,6 million de dollars (0,4 million en 2007) a été comptabilisée aux immobilisations corporelles à la note 6 sous la rubrique « Antiquités et œuvres d'art – Fonds Canadina » avec un montant correspondant à l'état des résultats et du résultat étendu à titre d'autres produits et recouvrements. Également, un monument donné à la CCN a été évalué et comptabilisé à la juste valeur de 29 700 dollars et il a été comptabilisé aux immobilisations corporelles à la note 6 sous la rubrique « Antiquités et œuvres d'art – Autres » avec un montant correspondant à l'état des résultats et du résultat étendu à titre d'autres produits et recouvrements.

17. Opérations entre apparentés

La CCN est apparentée, aux termes de la propriété commune, à tous les ministères, tous les organismes et toutes les sociétés d'État du gouvernement du Canada et elle est financée principalement par le Parlement du Canada. En plus des opérations énoncées ci-après et de celles présentées ailleurs dans les états financiers, la CCN effectue, dans le cours normal de ses activités, diverses opérations avec ces entités de l'État. Ces opérations découlent de l'exploitation courante et sont conformes à l'usage commercial habituel applicable à toutes personnes et à toutes entreprises. Des charges de 9,1 millions de dollars (7,4 millions en 2007) ont été engagées pour des services publics, des locations d'espaces, des achats de services et d'immobilisations corporelles, et des produits de 9,9 millions de dollars (10,6 millions en 2007) provenant de prestations de services, d'opérations de location et de ventes de biens immobiliers ont été gagnés. Finalement, les frais payés d'avance incluent 0,1 million de dollars (0,1 million en 2007) reliés à des apparentés.

Durant l'exercice, le gouvernement du Canada a transféré une propriété à la CCN pour laquelle aucune contrepartie n'a été versée. Ce transfert a été évalué à la valeur comptable de la propriété qui se chiffre à 49 000 dollars et a été comptabilisé aux immobilisations corporelles à la note 6 ainsi qu'aux bénéfices non répartis à l'état des capitaux propres. En 2007, le gouvernement du Canada a transféré le titre de propriété d'un monument à la CCN et ce transfert a été évalué à la valeur comptable du monument, soit 1,1 million de dollars.

18. Instruments financiers

A. RISQUE DE CRÉDIT

La CCN est exposée au risque de crédit puisqu'elle détient des placements et consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La CCN réduit son risque de crédit associé à sa trésorerie, ses placements à court terme et sa trésorerie et des placements affectés en s'assurant que ces actifs financiers sont placés auprès de gouvernements ou d'institutions financières réputées, qui sont aussi membres de l'Association canadienne des paiements. Le risque de crédit associé aux créances est réduit puisque de nombreux clients sont des entités gouvernementales ou municipales. De plus, des évaluations de crédit sont effectuées pour tous nouveaux locataires et les créances sont présentées au net d'une provision pour créances douteuses.

B. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La CCN est exposée au risque de taux d'intérêt puisque les variations des taux d'intérêt sur le marché entraîneront des fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs de sa trésorerie, de ses placements à court terme et de sa trésorerie et ses placements affectés. La CCN n'a actuellement recours à aucun instrument financier qui réduirait ce risque et la direction ne s'attend pas à ce que l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt soit importante.

C. JUSTE VALEUR

La valeur comptable de la trésorerie, des créances et des créditeurs et charges à payer correspond approximativement à leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. Le tableau suivant indique la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers au 31 mars 2008.

(en milliers de dollars)

	2008			2007	
	Détenus à des fins de transaction	Détenus jusqu'à échéance	Valeur comptable Total	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers					
Trésorerie affectée	8 106	–	8 106	8	8
Placements à court terme affectés	–	60 584	60 584	71 252	71 252
Placements à long terme affectés	6 729	–	6 729	5 979	6 320
	14 835	60 584	75 419	77 239	77 580

La juste valeur est établie en utilisant les cours du marché. La juste valeur calculée correspond approximativement aux montants auxquels les instruments financiers pourraient être échangés entre parties consentantes, d'après les données courantes du marché pour des instruments similaires. Par conséquent, de par sa nature estimative, la juste valeur ne doit pas être interprétée comme étant réalisable advenant le règlement immédiat des instruments.

Durant l'exercice, la juste valeur des placements à long terme affectés classés comme détenus à des fins de transaction a augmenté de 27 063 dollars et ce gain net non matérialisé fut comptabilisé à l'état des résultats et du résultat étendu dans le produit d'intérêts.

19. Fondation Canadiana

La Fondation Canadiana (la « Fondation ») a été constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* en janvier 2004 et elle est un organisme de bienfaisance enregistré. La Fondation a été créée en vue de la collecte de fonds pour l'acquisition d'articles historiques importants afin d'enrichir la collection de l'État pour les résidences officielles du Canada. La Fondation est une entité juridique distincte et entièrement autonome de la CCN et du Fonds Canadiana (le « Fonds »). Les états financiers de la Fondation n'ont pas été consolidés à ceux de la CCN. La situation financière de la Fondation au 31 mars 2008 et les résultats d'exploitation de l'exercice terminé à cette date s'établissent comme suit :

	(en milliers de dollars)	
	2008	2007
Situation financière		
Actif	16	19
Passif	–	–
Actif net	16	19
Résultats d'exploitation		
Produits	18	73
Charges	12	27
Distributions à la CCN	9	66
Insuffisance des produits sur les distributions et les charges	(3)	(20)

20. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants fournis pour l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

ANNEXE I

comités du conseil d'administration et comités consultatifs et spéciaux

COMITÉ DIRECTEUR

Président

Russell Mills

Membres

Marie Lemay
Frieda Martselos
Eric D. MacKenzie

COMITÉ DE VÉRIFICATION ET D'ÉVALUATION (COMITÉ D'AUDIT)

Président

Jason M. Sordi

Membres

Adel A. Ayad
Anne Fry
Kory Bobrow
Richard P. Jennings

Membre d'office

Russell Mills

COMITÉ DE LA GOUVERNANCE

Présidente

Frieda Martselos

Membres

Jacquelin Holzman
Jagtar Bains
Robert Tennant
Jason M. Sordi

Membre d'office

Russell Mills

COMITÉ CONSULTATIF DES COMMUNICATIONS, DU MARKETING ET DE LA PROGRAMMATION

Président

Duncan McKie, Toronto (Ontario)

Membres

Pauline Rafferty, Victoria
(Colombie-Britannique)
Kevin Shea, Toronto (Ontario)
Graham Carr, Montréal (Québec)
Katherine Holmes, Toronto (Ontario)
Donna Nixon, Ottawa (Ontario)
Greg Klassen, Vancouver
(Colombie-Britannique)
Sandra White, North Vancouver
(Colombie-Britannique)

Membres de la Commission

Hélène Grand-Maitre
Eric D. MacKenzie

COMITÉ CONSULTATIF DE L'URBANISME, DU DESIGN ET DE L'IMMOBILIER

Président

Larry Beasley, Vancouver
(Colombie-Britannique)

Vice-président

Claude Provencher, Montréal (Québec)

Membres

Paul Bedford, Toronto (Ontario)
Marc Letellier, Québec (Québec)
Eha Naylor, Toronto (Ontario)
Lawrence R. Paterson, Okotoks (Alberta)
Donald Schmitt, Toronto (Ontario)
David Witty, Winnipeg (Manitoba)

Membre de la Commission

James Yamashita

COMITÉ CONSULTATIF DES RÉSIDENCES OFFICIELLES DU CANADA

Président

Daniel Brisset, Montréal (Québec)

Vice-président

Patrick J. Murray, Ottawa (Ontario)

Membres

Edna Hall, St. John's
(Terre-Neuve-et-Labrador)
J. André Perrier, Gatineau (Québec)
Christina Cameron, Ottawa (Ontario)

Membres de la Commission

Anne Fry
Jagtar Bains

FONDS CANADIANA

Président

Paul LaBarge, Ottawa (Ontario)

Vice-présidents

Douglas Richardson, Saskatoon
(Saskatchewan)
Cynthia Price, Montréal (Québec)

Membres

Diane Campbell, Halifax
(Nouvelle-Écosse)
Catherine Graham, Toronto (Ontario)
Shane O'Dea, St. John's
(Terre-Neuve-et-Labrador)
Gerald Pittman, Calgary (Alberta)
Joan Richardson, Winnipeg (Manitoba)
Harriet Campbell-Meacher, Charlottetown
(Île-du-Prince-Édouard)
Fei Wong, Vancouver
(Colombie-Britannique)

La CCN tient à remercier, de leur contribution, les membres suivants de comités consultatifs dont l'affectation a pris fin en 2007-2008 :

Comité consultatif de l'urbanisme,
du design et de l'immobilier

Peter Busby
Juin 2007

Comité consultatif des résidences
officielles du Canada

Jean-François Sauvé
Octobre 2007

Comité consultatif des communications,
du marketing et de la programmation

Jean-Pierre Arvisais
Novembre 2007

Raj Nigam
Avril 2007

Henry Storgaard
Mars 2007

ANNEXE II

partenaires et commanditaires

La réussite des programmes et des activités de la CCN dépend du soutien et des contributions de nombreux partenaires. La société d'État a profité d'un solide réseau de collaborateurs. Tenant à exprimer sa gratitude, elle saisit l'occasion pour remercier les organismes dont la liste suit et qui ont permis l'organisation de programmes et d'activités en 2007-2008.

PARTENAIRES DE LA CCN

1956 Hungarian Monument Committee
Administration du tourisme et des congrès d'Ottawa
Affaires indiennes et du Nord Canada
Agence spatiale canadienne
Ambulance Saint-Jean
Ambulance Saint-Jean du Canada —
Conseil du district fédéral
Anciens Combattants Canada
Année polaire internationale
Association commémorative des anciens combattants de Hong Kong
Banque du Canada
Bibliothèque du Parlement
Bibliothèque et Archives Canada
Boy Scouts du Canada
Bureau du Secrétaire du Gouverneur général
Centre national des Arts
Chambre des communes
CHIN International Radio TV
Club Kiwanis d'Ottawa
Club Rotary d'Ottawa
Collectivités en fleurs
Comité paralympique canadien
Commission de la capitale nationale du Québec
Défense nationale et Forces canadiennes
Démocratie 250
Festival canadien des tulipes
Festival de montgolfières de Gatineau
Fondation canadienne des pompiers morts en service
Gatineau Loppet
Gendarmerie royale du Canada
Gouvernement du Yukon
Guides du Canada
Légion royale canadienne
Marathon canadien de ski
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec
Monnaie royale canadienne
Musée Bytown

Musée canadien de la guerre
Musée canadien de la nature
Musée canadien de la photographie contemporaine
Musée canadien des civilisations
Musée de l'agriculture du Canada
Musée de la monnaie de la Banque du Canada
Musée de l'aviation du Canada
Musée des beaux-arts du Canada
Musée des sciences et de la technologie du Canada
OC Transpo
Office national du film du Canada
Ottawa Curling Club
Parcs Canada
Patrimoine canadien
Rencontres du Canada HISTORICA
Ressources naturelles Canada
Salon professionnel et conférence Aurores boréales 2008
Scouts du Canada
Sécurité publique Canada
Sénat du Canada
Service de police de Gatineau
Service de police d'Ottawa
Service des incendies d'Ottawa
Services de protection et d'urgence d'Ottawa
Société de transport de l'Outaouais
Société des sculpteurs sur glace d'Ottawa-Hull
Société du 400^e anniversaire de Québec
Société Radio-Canada
Tourisme Outaouais
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Turtle Island Tourism Company
Université d'Ottawa
Ville de Gatineau
Ville d'Ottawa
Zone d'améliorations commerciales (ZAC) du marché By
Zone3sports

SOCIÉTÉS COMMANDITAIRES DE LA CCN

Alcatel Inc.
Amex Canada Inc./Banque Amex du Canada/Programme d'aide philanthropique American Express
Bureau d'assurance du Canada
Centre Rideau
Compagnie de la Baie d'Hudson
Compagnies Loblaw Limitée
Consumer Impact Marketing Ltd.
Enbridge Consumer Gas
Fairmont Château Laurier
First Air
Giant Tiger Stores Limited
Hilton Lac-Leamy
Home Hardware Stores Limited
Honda Canada Inc.
Hôtel Lord Elgin
Les Producteurs de poulet du Canada
Passage Events
Pierce Promotions
Pizza Pizza
Producteurs laitiers du Canada
Rogers Communications Inc.
Sheraton Ottawa Hotel
Société des casinos du Québec
Société du groupe d'embouteillage Pepsi
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie
TELETOON Canada Inc.
VIA Rail Canada
Westin Ottawa
WestJet

Nous tenons à remercier tout spécialement les autres sociétés commanditaires, hôtels et restaurants qui ne sont pas mentionnés ci-dessus et qui ont soutenu les activités de la Commission de la capitale nationale au cours de l'exercice 2007-2008.

ANNEXE III glossaire

Cadre de planification de l'aménagement des terrains Hiérarchie des schémas d'aménagement employée pour orienter les politiques d'utilisation du sol en vue de leur mise en œuvre par la CCN, des ministères et d'autres organismes fédéraux dans la région de la capitale du Canada. Les schémas tiennent compte du mandat de la CCN et de tout autre ministère fédéral responsable de biens immobiliers dans la zone visée, des plans déjà approuvés (p. ex. les plans directeurs et les plans de secteur), de considérations sociales, économiques et environnementales pertinentes, ainsi que des plans régionaux ou locaux officiels.

Évaluation environnementale Outil de planification conçu pour déterminer, prévoir, interpréter et faire connaître les répercussions de l'exécution d'une proposition sur la santé humaine et le bien-être de l'écosystème dont dépend la survie humaine. L'évaluation environnementale permet de prendre des décisions en étant bien au fait de leurs conséquences.

Évaluation environnementale de site Processus systématique comprenant des études, des services et des enquêtes visant à planifier, à gérer et à diriger des activités d'évaluation, de désaffectation et de nettoyage.

Fonds d'acquisition et d'aliénation Fonds destiné à l'acquisition de biens immobiliers ou au financement d'autres programmes importants, conformément à l'approbation du Conseil du Trésor et du gouverneur en conseil. Le fonds comprend les produits d'aliénation et les revenus d'intérêts ainsi que les dépenses d'acquisition et d'aliénation.

Gestion du cycle de vie Processus destiné à s'assurer que les biens sont entretenus conformément aux normes appropriées et à un coût qui soit le moins élevé possible à long terme. Ce processus cyclique comprend la gestion de toutes les activités nécessaires à l'acquisition et à l'entretien des biens immobiliers, depuis la décision concernant leur acquisition jusqu'à leur aliénation. Il comprend notamment les étapes suivantes : l'acquisition, la construction, la mise en service, l'entretien et les réparations continus, les inspections,

les examens périodiques, les rénovations, la reconstruction, le remplacement, l'aliénation et la démolition.

Gouverneur en conseil Le gouverneur général du Canada qui agit sur avis conforme du Conseil privé de la Reine pour le Canada (c'est-à-dire le Cabinet).

Loi sur l'accès à l'information Loi donnant aux citoyens canadiens et aux résidents permanents du Canada le droit d'examiner des dossiers ou d'obtenir des copies de dossiers conservés par des institutions fédérales (y compris la CCN).

Loi sur la protection des renseignements personnels Loi fédérale qui protège la vie privée des particuliers et les renseignements personnels que des institutions gouvernementales conservent à leur sujet. La Loi donne aussi aux particuliers le droit d'accéder à ces renseignements.

Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) Groupe de terrains de la région de la capitale nationale qui sont jugés essentiels au fonctionnement de la capitale du Canada et aux expériences qu'on peut y vivre. Une désignation MTIN signifie que le gouvernement fédéral s'intéresse à l'utilisation à long terme du terrain visé d'une manière qui soutienne la capitale du Canada.

Paiements tenant lieu d'impôt foncier Paiements versés en remplacement de l'impôt aux municipalités, aux provinces et aux autres organismes qui exercent des fonctions d'administration locale et lèvent un impôt foncier.

Plan d'entreprise Document découlant d'une analyse approfondie de la CCN et de son environnement par les cadres supérieurs et la Commission. Le plan établit un lien entre les enjeux principaux auxquels fait face la CCN et ses objectifs et ses stratégies. Il précise les indicateurs de rendement qui représentent des points de référence pour l'examen des réalisations.

Plan de secteur Schéma d'aménagement d'un secteur géographique restreint, qui précise les thèmes généraux, les objectifs, les politiques et les stratégies d'un plan directeur. Ce plan interprète précisément

les zonages et peut traiter notamment du développement à long terme, de l'environnement, de la circulation, du patrimoine et des objectifs liés aux visiteurs. Le plan de secteur fournit le cadre permettant de simplifier la gestion et de résoudre des questions de planification particulières; il donne aussi des orientations générales d'application.

Plan de zone Schéma d'aménagement qui détaille les recommandations particulières quant à l'aménagement et à la gestion d'un bien fédéral ou d'un ensemble de biens. Le plan de zone peut désigner l'emplacement d'un aménagement particulier, l'accès et la circulation, les caractéristiques environnementales, les catégories d'aménagement et leur densité, la gestion des terrains, les exigences quant aux visiteurs. Le plan de zone établit, le cas échéant, les lignes directrices de conception pour l'aménagement, l'amélioration, la protection ou le rétablissement des terrains, des édifices et des structures.

Plan directeur Schéma d'aménagement qui précise les orientations et les stratégies stipulées dans le *Plan de la capitale du Canada*. Le plan directeur vise un ensemble de terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada (p. ex. la Ceinture de verdure, le parc de la Gatineau et les terrains urbains). Il présente des politiques, des stratégies et des objectifs généraux d'aménagement et d'utilisation, y compris un système de désignation des terrains, de leur vocation et des possibilités de programmes à l'intention des visiteurs.

Propriétés excédentaires Biens immobiliers qui ne font pas partie de la Masse des terrains d'intérêt national et qui ne sont pas essentiels à l'accomplissement du mandat de la CCN.

Région de la capitale du Canada Siège du gouvernement du Canada et ses alentours, plus particulièrement définis dans la *Loi sur la capitale nationale* comme un territoire comprenant une partie des provinces de l'Ontario et du Québec et s'étendant sur environ 4 715 km².

Région de la capitale nationale Voir Région de la capitale du Canada.